



**LeCotentin**

RAPPORT • ÉDITION 2020

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_126-DE

---

# **RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

---

ANNÉE 2019

---

---

# SOMMAIRE

---

## 05 **LE TERRITOIRE DESSERVI**

- 1. Territoire desservi ..... p05
- 2. Répartition de l'exploitation ..... p09

## 10 **LA PRÉVENTION DES DÉCHETS**

- 1. Indice de réduction des déchets  
par rapport à 2010 ..... p10
- 2. Actions de prévention  
et de sensibilisation ..... p12

## 32 **LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION**

- 1. Pré-collecte ..... p32
- 2. Population desservie et taux  
de variation annuel ..... p33
- 3. Équipements disponibles liés  
à la collecte en apport volontaire .... p35
- 4. Organisation de la collecte  
en porte-à-porte ..... p36
- 5. Fréquence de collecte ..... p39
- 6. Les déchèteries ..... p41

## 48 **LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN**

- 1. Déchets collectés en collecte  
résiduelle ..... p48
- 2. Déchets collectés en collecte  
séparée ..... p51
- 3. Déchets collectés en déchèteries ... p54
- 4. Performance de collecte ..... p56

## 58 **LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION**

- 1. Origine des déchets ..... p58
- 2. Quai de transfert ..... p59
- 3. Lieu et nature des traitements  
(dont valorisation) ..... p60

## 62 **LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN**

- 1. Tonnages traités ..... p62
- 2. Refus de tri et performance ..... p67

## 70 **ÉVOLUTION ET RÉFLEXION DU SERVICE**

## 72 **RESSOURCES HUMAINES**

1. Description de l'organisation de la Direction Déchets Ménagers ... p72
2. Formation des agents ..... p73
3. Indicateurs liés aux accidents de travail ..... p74

## 76 **LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE**

1. Description des moyens d'information et de concertation ..... p76
2. Suivi des réclamations et évolutions ..... p77

## 78 **BUDGET ET FINANCEMENT**

## 80 **STRUCTURE DES DÉPENSES**

1. La nature des dépenses de fonctionnement et d'exploitation ... p81
2. La nature des dépenses d'investissement ..... p85

## 87 **STRUCTURE DES RECETTES**

1. La nature des recettes de fonctionnement et d'exploitation ... p88
2. La nature des recettes d'investissement ..... p90

## 91 **ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION**

## 92 **GLOSSAIRE ET ANNEXES**

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le



ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_126-DE

# LE TERRITOIRE DESSERVI

## ① TERRITOIRE DESSERVI

### PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

La Communauté d'agglomération du Cotentin a été créée par arrêté préfectoral du 4 novembre 2016. Elle est issue de la fusion de neuf Communautés de communes : Douve et Divette, Les Pieux, la Côte des Isles, la Vallée de l'Ouve, Cœur du Cotentin, la région de Montebourg, Val de Saire, Saint-Pierre-Église et La Saire. Le périmètre inclut également les communes nouvelles de Cherbourg-en-Cotentin (issue de la transformation de la Communauté Urbaine de Cherbourg) et de La Hague (issue de la transformation de la Communauté de communes de La Hague).

### CHIFFRES CLÉS

**179 758 habitants**

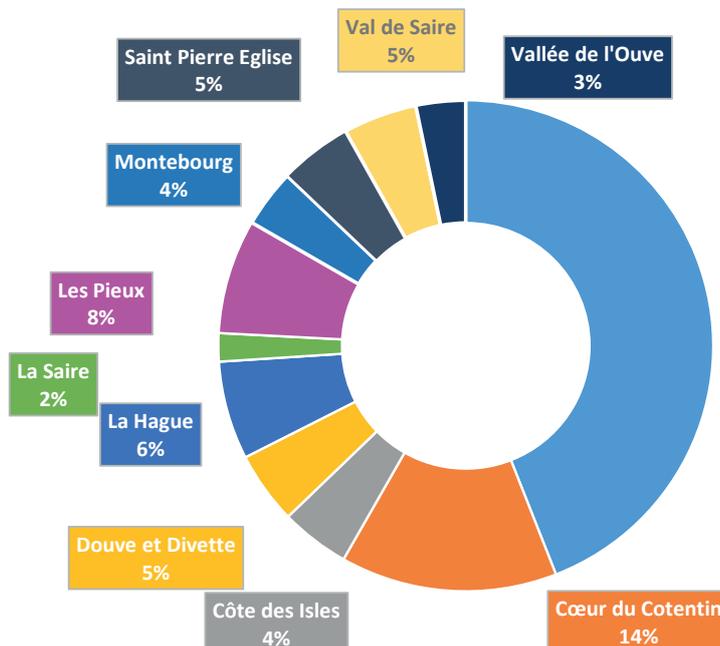
**129 communes**

**11 Pôles de Proximité (PP)**

**1 439,36 km<sup>2</sup>**

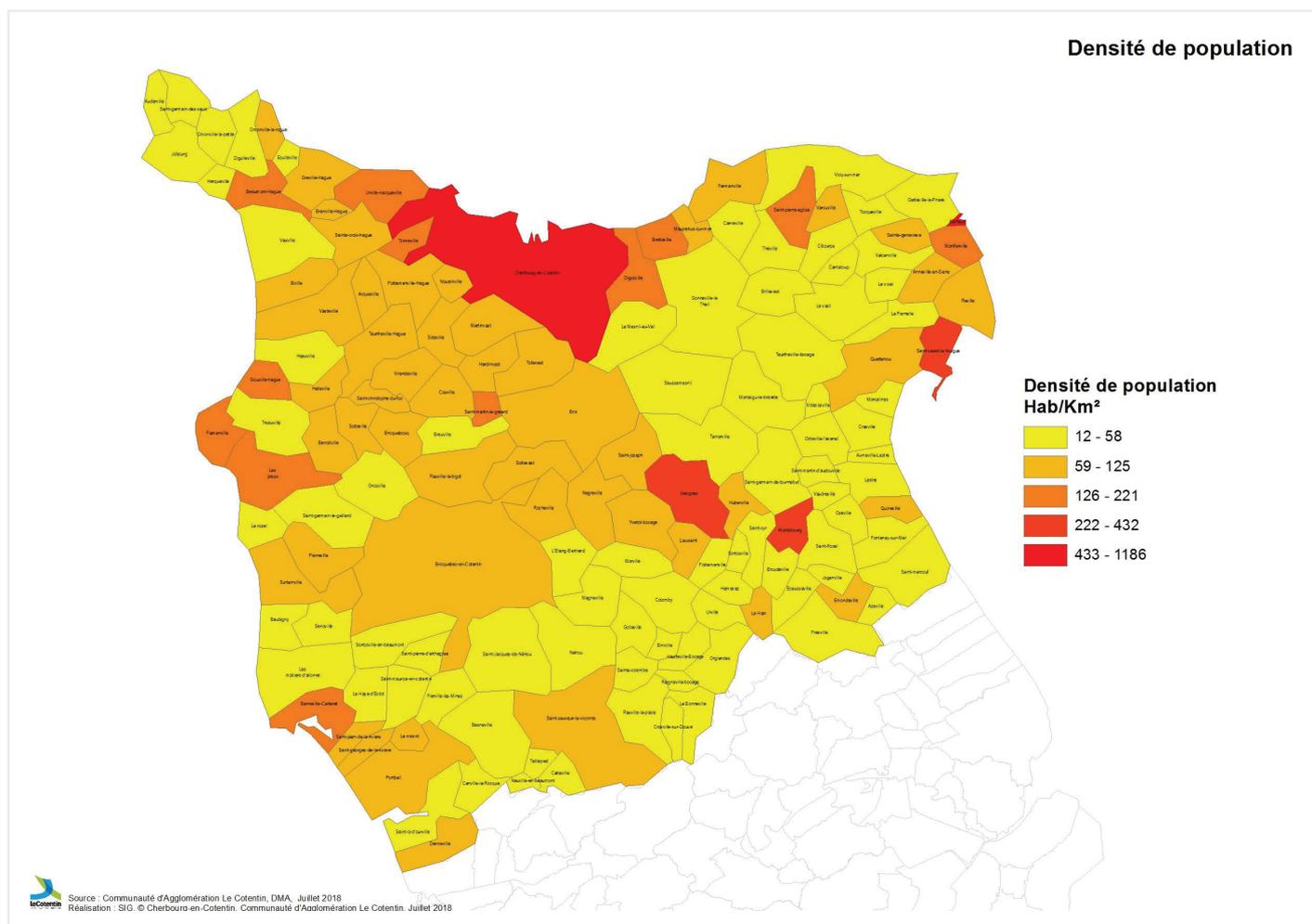
**126 hab/km<sup>2</sup>**

### Répartition de la population



L'ensemble de la compétence déchets est à la charge de la Communauté d'agglomération du Cotentin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le territoire de l'agglomération est composé d'une zone très urbanisée, Cherbourg-en-Cotentin (densité de 1 176 hab/km<sup>2</sup>) représentant un peu de plus de **44%** de la population du territoire, de zone semi-urbaine, de zone très rurale, et de zone touristique avec un territoire bordé de 278 km de littoral.

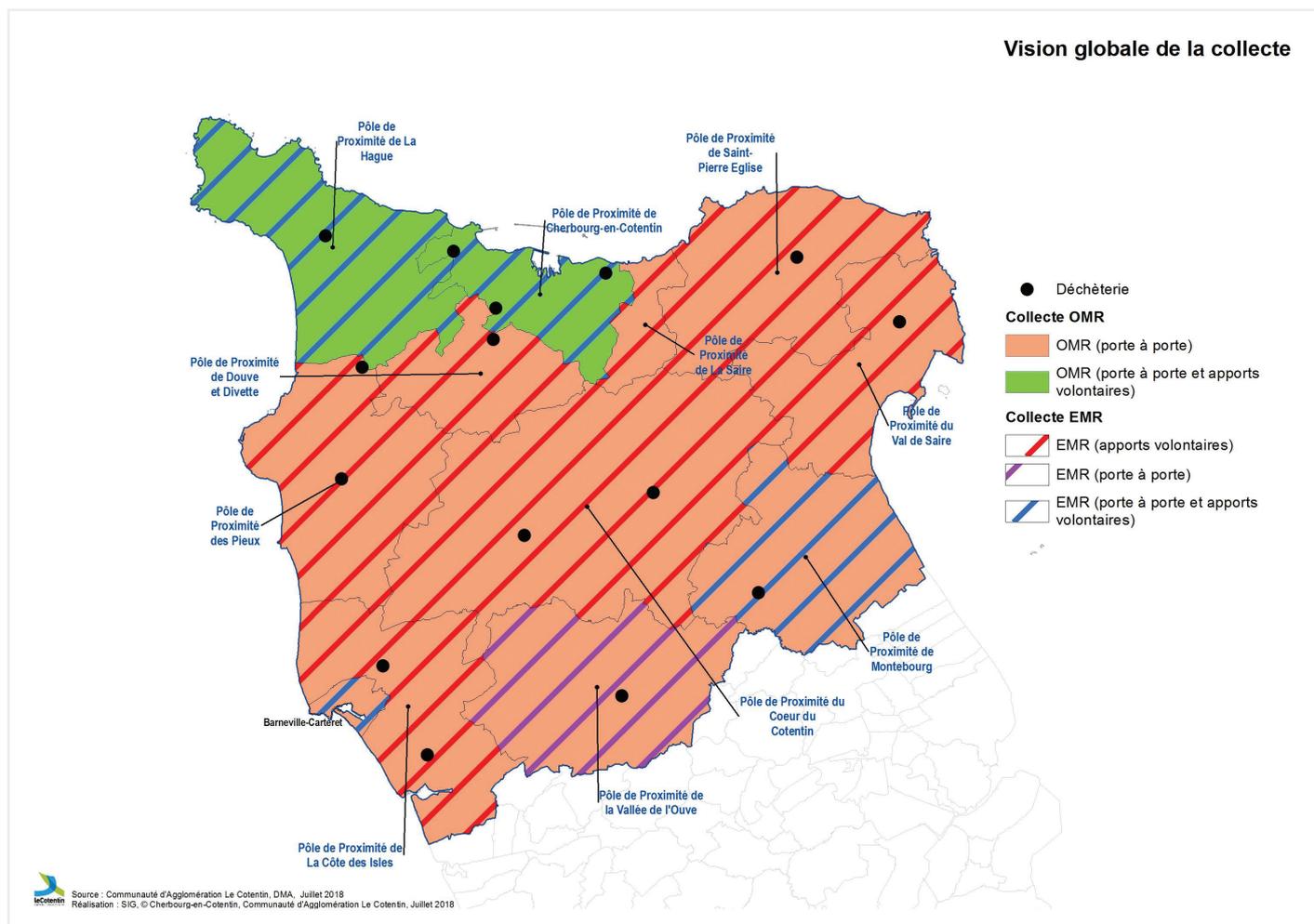


## VISION GLOBALE

L'agglomération du Cotentin est compétente en matière de gestion des déchets. Si les deux premières années ont permis d'installer et de solidifier la nouvelle organisation de la Direction, l'année 2019 a permis de commencer à se projeter dans des projets à l'échelle du territoire voire à l'échelle de l'ex Basse-Normandie, avec la nouvelle étude de centre de tri « normand ».

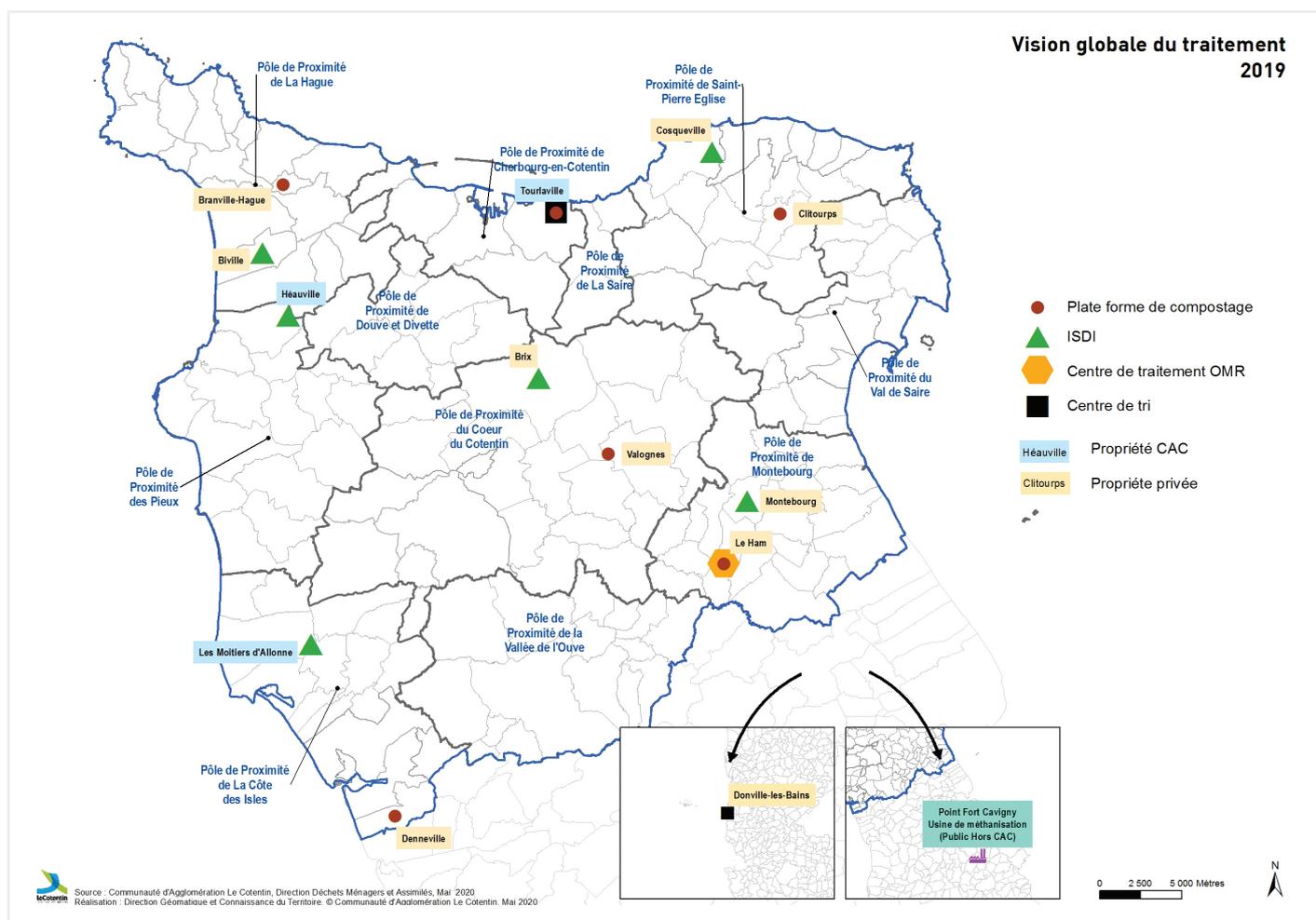
La première organisation de collecte s'est mise en œuvre début 2019 et la réflexion sur l'exploitation des déchèteries (horaires d'ouverture, période été/hiver...) est lancée. De grandes échéances se profilent pour la Direction Déchets Ménagers et Assimilés avec des enjeux financiers non négligeables.

La carte ci-dessous donne une vision globale des différents modes de collecte et des déchèteries du territoire 2019.



Outre les prestations spécifiques à la collecte des déchets et à la gestion des déchèteries, l'agglomération assure également la gestion d'un centre de tri et de 3 sites de traitement :

- 2 installations de stockage de déchets inertes (ISDI) en activité,
- 1 plateforme de compostage.



Pour assurer l'ensemble de la compétence, de nombreux marchés sont mis en place et suivis par les différentes unités. Plusieurs marchés ont démarré courant 2019 :

- La fourniture et la livraison de bacs roulants (démarrage au 01/01/2019) ;
- La fourniture et la livraison de composteurs (démarrage au 01/01/2019) ;
- La collecte des ordures ménagères sur les Pôles de Proximité du Val de Saire, de Saint-Pierre-Église et de la Vallée de l'Ouve (démarrage au 01/01/2019) ;
- Le transport et le traitement des déchets issus de déchèteries (démarrage au 01/01/2019) ;
- Le traitement des ordures ménagères (démarrage au 01/01/2019) ;
- L'entretien et le nettoyage des colonnes d'apports volontaires (démarrage au 01/01/2019) ;
- Etude d'évolution du centre de tri ;
- Marché de caractérisation des OMr (démarrage décembre 2019) ;
- Fourniture et livraison de matériels et d'équipements nécessaires à l'exploitation des déchèteries et au fonctionnement des services communautaires.

## DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE

La limite de la compétence déchets (collecte et traitement) correspond aux limites administratives du territoire. Cependant, une convention de partenariat a été signée entre l'agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour les accompagner à la reprise des compétences de l'ex « Cotentin Traitement » et notamment pour l'exécution et le suivi technique des marchés de prestations.

## DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

La Direction Déchets Ménagers et Assimilés prend en charge de nombreux déchets (collecte et/ou traitement), la liste de ces déchets est reprise dans le tableau ci-dessous avec le mode de collecte correspondant.

	Verres	Emballages recyclables	Journaux revues	Ordures ménagères	Branchages	Pelouses	Gravats inertes	Encombrants	Métaux	Carton	Bois	Huiles de vidange	Amiante ciment	Déchets dangereux	Pneumatiques	Huiles de friture	Lampes	Batteries	Déchets électriques	Mobilier	Textiles	Réutilisation réemploi
PORTE À PORTE	×	✓*	✓*	✓*	×	×	×	✓*	×	✓*	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
POINT D'APPORT VOLONTAIRE	✓	✓*	✓*	✓*	×	×	×	×	×	×	✓*	×	×	×	×	×	×	×	×	✓*	×	×
DÉCHÈTERIE	×	×	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓*	✓	✓*	✓	✓	✓	✓	✓	✓*	✓	✓*

\* pour une partie du territoire ou sur certaines déchèteries

## ② RÉPARTITION DE L'EXPLOITATION

Dans le cadre de l'exploitation, la Direction Déchets Ménagers et Assimilés travaille sous différents types de fonctionnement et d'organisation en fonction des modes définis historiquement ou de la volonté politique. Comme le précise le tableau ci-dessous, les missions du service peuvent être assurées soit en régie, soit par une autre collectivité (convention) soit par des prestataires ou des associations.

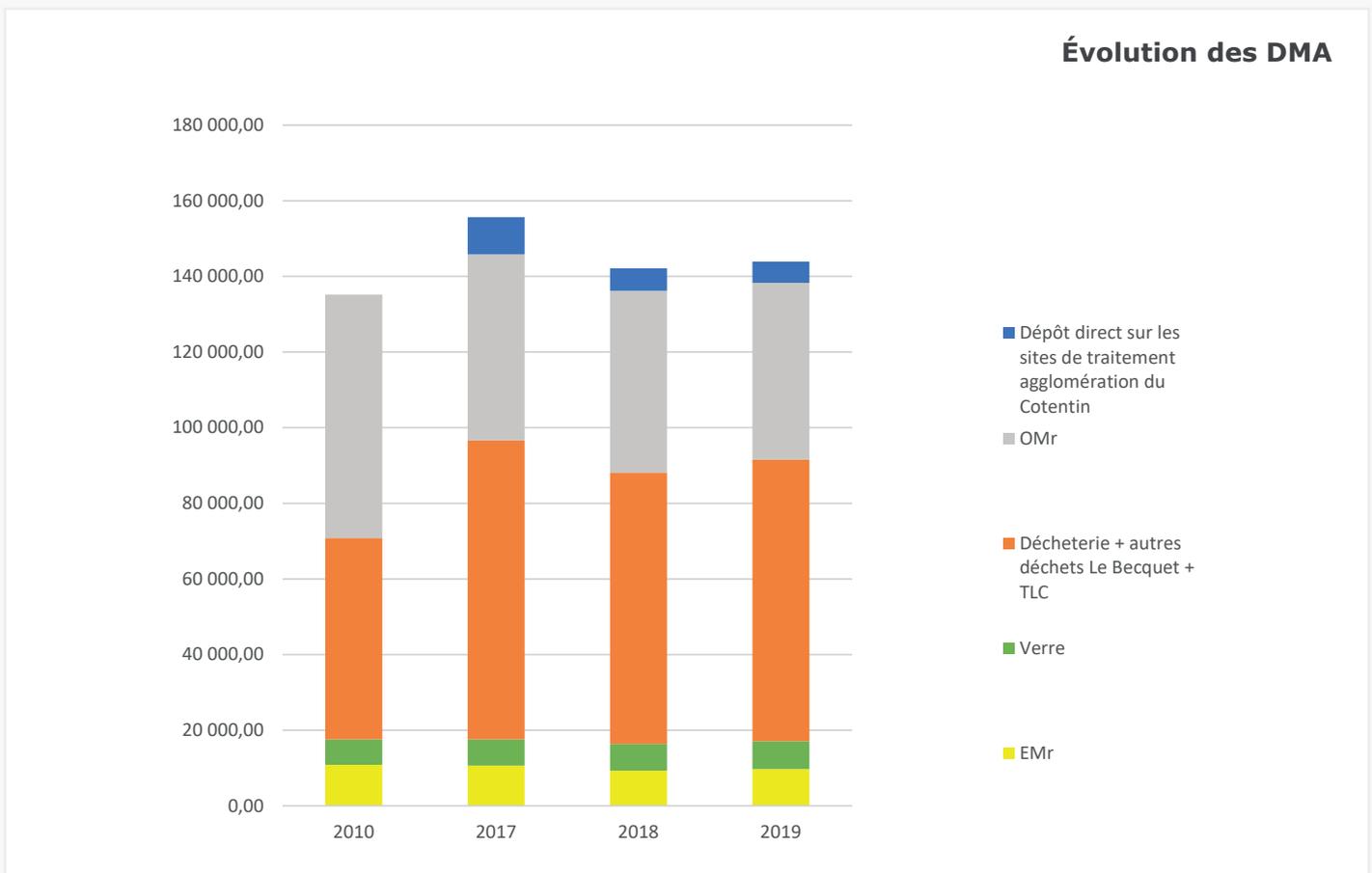
	Collecte	Transfert	Transport	Traitement
<b>Communauté d'agglomération du Cotentin</b> (régie)	✓	✓	✓	✓
<b>Prestataires</b> (marché)	✓	✓	✓	✓
<b>Syndicat mixte Point Fort</b> (convention)	×	×	×	✓
<b>Associations</b> (convention)	✓	×	×	✓

# LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

## ① INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010

On estime que le tonnage de DMA traité en 2010 était de 135 157 tonnes pour une population de 183 889 habitants (734,99 kg/an/hab).

Le tonnage de DMA traité en 2019 est de **143 867 tonnes** (population de 179 758 hab – soit 800,33 kg/an/hab).



Si on analyse ces tonnages, on note :

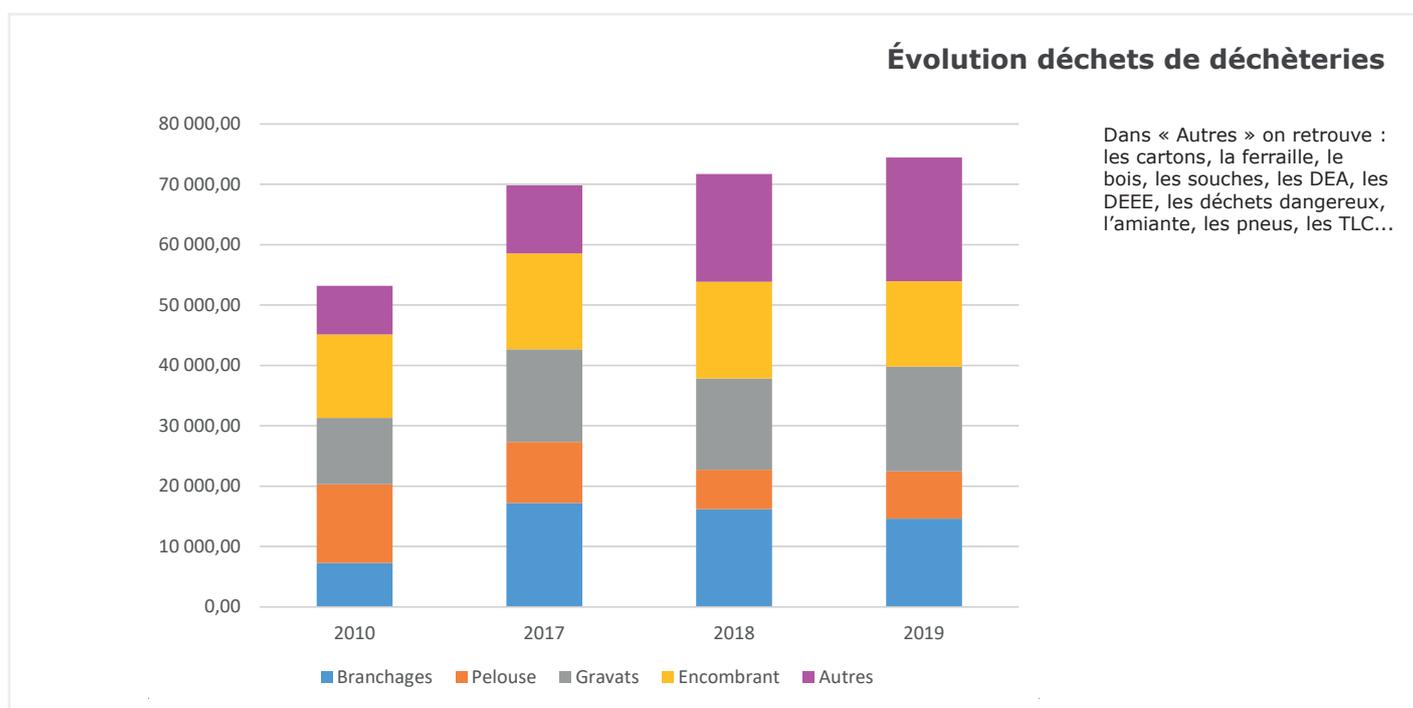
- **Une baisse de plus de 27% des OMr ;**
- **Une baisse de près de 10% des EMr**, qui s'explique entre autre par la réduction de poids des emballages (pour rappel, en moyenne, le poids des bouteilles en plastique a diminué de 40%, celui des bidons de lessive de 13%...), par la baisse des publications papier et par les premiers effets de la prévention ;
- Le tonnage de verre est en hausse d'environ 8%, dû à un meilleur tri ;
- Une hausse des tonnages de déchèteries de plus de 40%. Cette forte évolution entraine globalement une hausse des tonnages de DMA. Les tonnages de rebuts (plateforme de compostage, centre de tri...) et les apports des services de nettoyage de la ville de Cherbourg-en-Cotentin sont encore très importants.

## CHIFFRES CLÉS

**+ 8 710 tonnes de DMA**  
entre 2010 et 2019

**+ 21 284 tonnes de déchets de déchèterie et autres déchets**  
entre 2010 et 2019

**Évolution de tonnage des DMA entre 2010 et 2019 :**  
**+6,44 %** (pour rappel, évolution 2010-2018 = +5,16%)



L'évolution des tonnages de déchèterie a plusieurs causes :

- Communication réussie par les collectivités pour sensibiliser les usagers à l'utilisation des déchèteries ;
- Interdiction de brûlage des déchets verts qui explique l'explosion des apports de branchages ;
- Lutte des collectivités contre les dépôts sauvages et obligation du tri pour les professionnels du BTP (augmentation des gravats et encombrants).

On note néanmoins que des actions de prévention commencent à montrer des premiers résultats avec la baisse du tonnage d'OMr et de branchages grâce à la communication sur la prévention, le broyage, le compostage...

Le gisement d'encombrants commence enfin à baisser grâce à la mise en œuvre de filières à responsabilité élargies (REP) telles que les déchets électriques et électroniques ou les déchets d'ameublement.

Au vu de ces résultats et des « autres apports », il va être important d'analyser les gisements et de réfléchir à comment sensibiliser les professionnels (artisans, BTP, collectivités, commerçants...) pour réduire leurs productions et leurs apports de déchets (tarification, limitation des apports...).

---

## ② ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

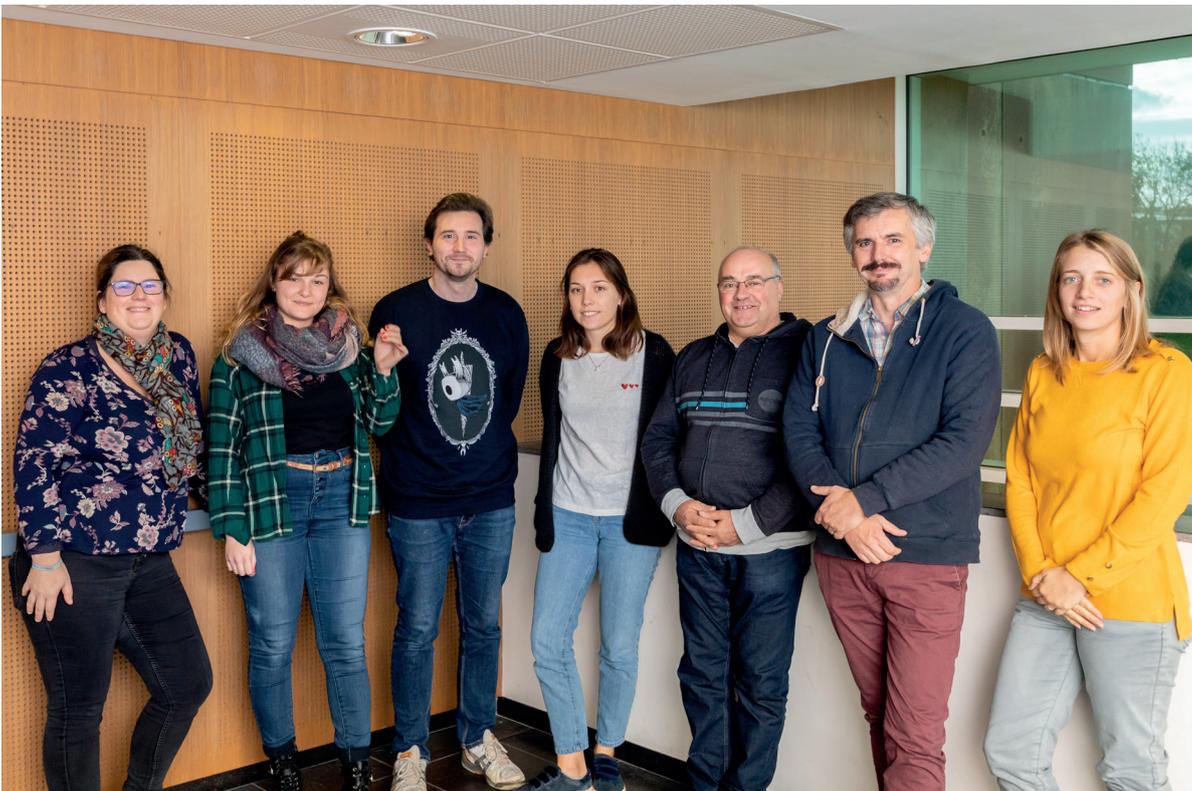
---

### UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À LA MISSION

L'agglomération du Cotentin, dès sa création, s'est positionnée sur une volonté de réduction de déchets, en intégrant au sein de la Direction Déchets Ménagers et Assimilés, une unité prévention des déchets et développement du recyclage. L'équipe s'est ainsi organisée et est constituée depuis le début de l'année 2018, d'une responsable d'unité, d'un conseiller technique, d'une cheffe d'équipe et de 7 ambassadeurs de tri et de la prévention.

Cette équipe dédiée sillonne quotidiennement le Cotentin dans les écoles, les foires, les marchés, les associations... prêts à prouver qu'avec quelques astuces et des bonnes habitudes nous pouvons réduire notre production de déchets et améliorer leur tri.

Au cours de cette année 2019, ils ont développé de nouvelles actions, mis en place de nouveaux ateliers et continué et étendu les partenariats avec les acteurs locaux (associations, écoles, bibliothèques, mairies, centres de loisirs, maisons de quartier, partenaires sociaux...).



---

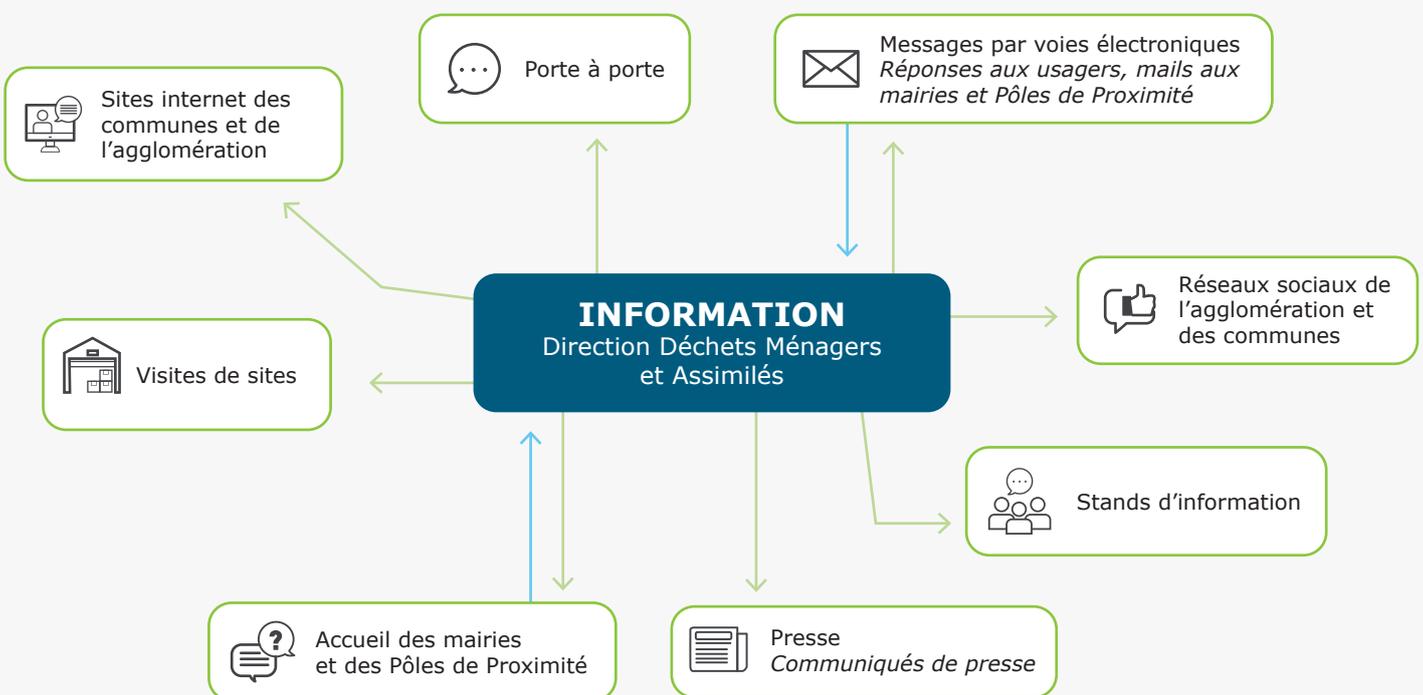
*Une partie de l'équipe des ambassadeurs du tri et de la prévention*

## SENSIBILISATION DES USAGERS

Tout au long de l'année, de nombreuses actions ont été menées à destination des habitants du territoire et ce dans chaque Pôle de Proximité, afin de conseiller et d'informer les usagers sur la gestion des déchets (tri, déchèterie, nouvelle filière, compostage, prévention des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire...).

### • Organisation des circuits d'information

La Communauté d'agglomération du Cotentin utilise différents canaux pour informer les habitants sur le fonctionnement du service (collecte, déchèterie...) et sensibiliser à la prévention et au tri des déchets.



### • Sensibilisation du grand public

#### Animations en déchèteries

Les ambassadeurs du tri et de la prévention peuvent venir apporter un soutien aux gardiens de déchèteries pour rappeler des consignes de tri, informer d'une modification de consigne ou d'une nouveauté. En 2019, **51 animations** en déchèterie ont été réalisées pour **723 usagers**.

#### Événementiels

Les ambassadeurs du tri et de la prévention ont été sollicités par diverses associations, mairies pour animer des stands/animations au cours desquels plusieurs thématiques ont pu être abordées telles que : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les rappels des consignes de tri, la mise en place de la filière DEA, le recyclage du verre...

Les ambassadeurs ont été présents tout au long de l'année :

- 40 animations sur les marchés du territoire lors de la saison estivale ;
- 18 animations sur des événementiels : Fête des Familles, l'Hermione, le défi des ports de pêche, Opération plages et mer propres, les Art'zimutés, Fête de la planète, le Festival de la glisse, Saveurs d'automne, Place aux mêmes, les journées de l'ESS, Eco-run, Foire de Brix... ;
- 35 animations diverses : animations avec le Totem, la maison Olympes de Gouges, le Puzzle, les missions locales, la MEF, les IME... ;
- 2 animations au Camping la Galouette ;
- 51 animations en déchèteries pour des rappels de consignes, des sensibilisations sur les déchets dangereux, les déchets encombrants... ;
- 11 animations menées en partenariat avec la direction environnement / développement durable, l'unité prévention a mené plusieurs animations « ramassage des macro-déchets au cours de l'été auprès des centres de loisirs du Cotentin.

**CHIFFRES CLÉS**

**Plus de 150 animations sur le territoire** (hors interventions scolaires et événements nationaux)

**6 560 personnes sensibilisées**



Festival de la mi-année



Fête de la Planète



Festival ESS

### Semaine développement durable

L'édition 2019 de la semaine européenne du développement durable avait pour thématique « Agir aujourd'hui pour demain ». La Communauté d'agglomération du Cotentin, avec 2 de ses Directions (Déchets Ménagers et Assimilés et Environnement, Énergie et Développement Durable), a souhaité communiquer et s'est engagée à sensibiliser le grand public. Sur un marché, à proximité des producteurs locaux, les habitants du territoire ont pu rencontrer les ambassadeurs du tri et de la prévention et leurs collègues de la direction Environnement, afin d'échanger sur les gestes permettant d'optimiser leur consommation, de découvrir les astuces pour réduire leurs factures d'eau et d'énergie. Un atelier était également proposé pour découvrir comment fabriquer son propre produit d'entretien.

Les objectifs principaux de cette opération étaient de sensibiliser les habitants sur :

- la notion de consommation responsable à travers des gestes simples du quotidien ;
- les astuces pour fabriquer ses propres produits d'entretien.

### Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2019 (SERD)

En partenariat avec les bibliothèques du Cotentin, les ambassadeurs du tri ont choisi de réaliser des ateliers « faire soi-même » dont les objectifs étaient de :

- Sensibiliser les usagers sur les pictogrammes de danger apposés sur les produits d'entretien mais également sur quelques éco-labels ;
- Montrer que réaliser ses propres produits d'entretien demandait peu de temps et peu de moyen ;
- Faire un rappel sur la prévention des déchets.

Au cours de ses ateliers, les habitants du territoire ont pu produire leurs propres crèmes à récurer, un produit pour laver les vitres et une éponge tawashi (*Pour information : une éponge tawashi est tissée avec des chaussettes orphelines ou usées - réemploi*).

## CHIFFRES CLÉS

12 animations  
sur le territoire

Près de 300 personnes  
sensibilisées



## CHIFFRES CLÉS

11 animations  
sur le territoire

Près de 200 personnes  
sensibilisées



## CHIFFRES CLÉS

241 foyers sensibilisés

### Actions de sensibilisation à la collecte sélective

Sur le terrain, les équipes de collecte effectuent un contrôle qualité du tri qui peut donner lieu à des actions correctives (porte-à-porte...).

En 2019, des actions de ce type ont été menées sur le territoire de l'agglomération.



### Sensibilisation des scolaires

Les ambassadeurs du tri et de la prévention proposent des animations gratuites aux établissements scolaires du Cotentin qui représentent une grande part de leurs activités. L'ensemble du programme d'animations a été retravaillé et uniformisé pour l'ensemble du territoire par l'équipe. Différentes thématiques sont abordées : l'histoire des déchets, les règles de tri mais également le gaspillage alimentaire, le compostage, la prévention des déchets, le mode de consommation...

## CHIFFRES CLÉS

43 établissements scolaires

509 modules

2 946 élèves

Mélange de phases théoriques et pratiques avec possibilité d'ateliers bricolage « zéro déchet », de jeux ou de visites de sites. Une animation se compose au moins de 3 séances distinctes réalisées par les ambassadeurs pour chaque classe. Ce nouveau programme est proposé aux établissements depuis la rentrée scolaire « 2018-2019 ».

📍 PORT-BAIL-SUR-MER. École Henri-Vally

## Ils apprennent les bons gestes du tri

**TOUS** les jeudis depuis le 7 mars, Typhanie Cornière, ambassadrice du tri et de la prévention à la Cac, sensibilise les enfants de l'école Henri-Vally de Portbail au tri et au devenir des déchets (compostage et gaspillage alimentaire notamment).

Cette action est réalisée grâce à des jeux de société simulant le tri à destination de leur poubelle d'ordures ménagères, de leur poubelle jaune, de leur poubelle à verre et de la déchetterie.

A noter que toutes les classes sont concernées, du CP aux CE1/CE2, CM1/CM2.

Pour la dernière séance du 4 avril, les CE et CM devraient faire une sortie au centre de tri du point fort à Cavigny avec visite du pavillon des énergies.

Outre ce programme, pour la 2<sup>e</sup> année l'école participe à l'opération piles solidaires. C'est une collecte nationale de piles et de batteries usagées organisée par Screlec-Batribox et Electriciens sans frontières. Cette action éco-solaire a une double mission : apprendre les enjeux du recyclage et les bons gestes de tri aux élèves et soutenir un projet de développement durable.

### Des actions citoyennes

Cette action s'inscrit dans le parcours citoyen de l'élève. Elle est dans la continuité des projets déjà menés cette année, en particulier la collecte de textiles qui a permis de récolter 707 kg. C'est aussi la continui-

té des projets qui sont menés à partir de mars autour du tri sélectif, en collaboration avec la Cac.

Cette action est aussi une façon de s'inscrire dans un projet collectif et de solidarité. Elle permet aussi de préserver l'environnement en évitant que les déchets toxiques soient répanus dans la nature. Cette année, le bénéfice de la collecte de piles financera deux dispensaires au Congo-Brazzaville.

L'an passé, l'action avait apporté de l'électricité à trois écoles du Népal. 57 kg de piles et batteries avaient été récoltés. L'école espère faire mieux cette année.

Pour cela, trois bacs de collecte sont disposés dans chacun des bâtiments sont accessibles aux élèves.



→ Les CP participent aussi à la collecte des piles.



Visite du centre de tri de l'agglomération

## CHIFFRES CLÉS

**73 visites au centre de tri du Becquet** (environ 750 élèves et 150 adultes)

**12 visites de déchèteries** (environ 300 élèves)

**2 visites au centre d'enfouissement du Ham** (environ 60 personnes)

**10 visites de l'usine de méthanisation et du centre de tri du Syndicat Mixte du Point Fort** (154 primaires et 76 collégiens)

### Visites de sites

Afin de finaliser le cycle d'animation, les ambassadeurs du tri et de la prévention peuvent proposer aux écoles des visites de sites. On propose essentiellement des visites du centre de tri du Becquet, du centre d'enfouissement du Ham et enfin de l'usine de méthanisation du Syndicat Mixte du Point Fort.

La visite du centre de tri de Turlaville est également proposée à des publics adultes (MFR, groupe FIM, professionnels, ESAT...).

### Semaine Européenne du Recyclage des Piles 2019 (SERP)

À l'occasion de la Journée de la pile 2019, une sensibilisation des plaisanciers a été mise en œuvre pendant l'été sur les ports du territoire et notamment ceux arborant le pavillon bleu. Le stand permettait de découvrir des instruments ou appareils sans piles (radio, lampe...) et également de venir tester ses piles, les navigateurs utilisant de plus en plus d'appareils électriques ou électroniques pour la navigation (communication et éclairage).

Aujourd'hui, le secteur de la plaisance est un consommateur important de piles sans pour autant que les ports soient organisés pour collecter ces déchets spécifiques.

## CHIFFRES CLÉS

6 stands

166 personnes sensibilisées

Les objectifs principaux de nos interventions étaient de :

- Sensibiliser un nouveau public ;
- Informer sur l'importance de jeter ses piles dans les bornes à piles ;
- Créer du lien avec des nouveaux acteurs du territoire ;
- Mettre en place des collecteurs pour les capitaineries qui n'ont pas encore de bornes à piles.



Port de Carteret



Port de Diélette avec les enfants qui ont créé l'affiche

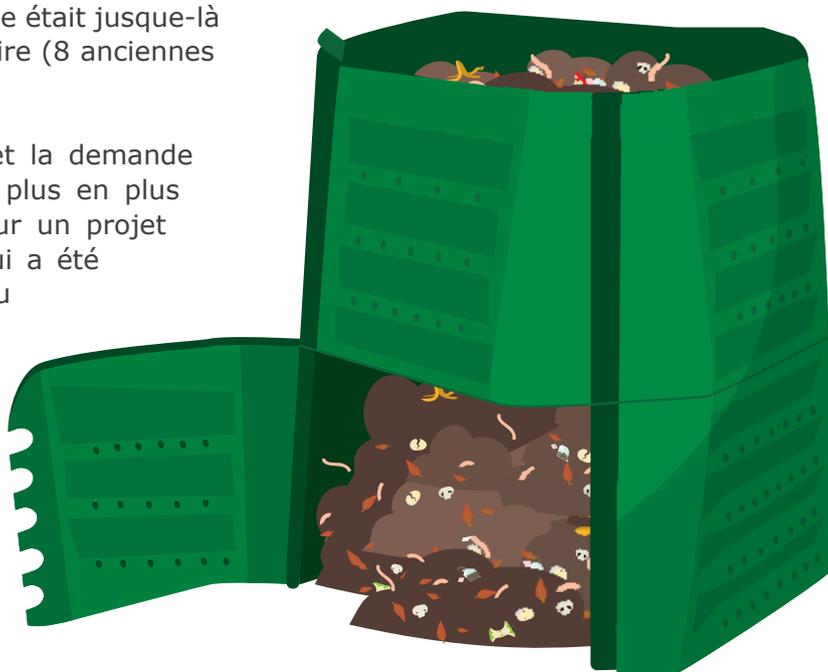
## ACTION DE PRÉVENTION

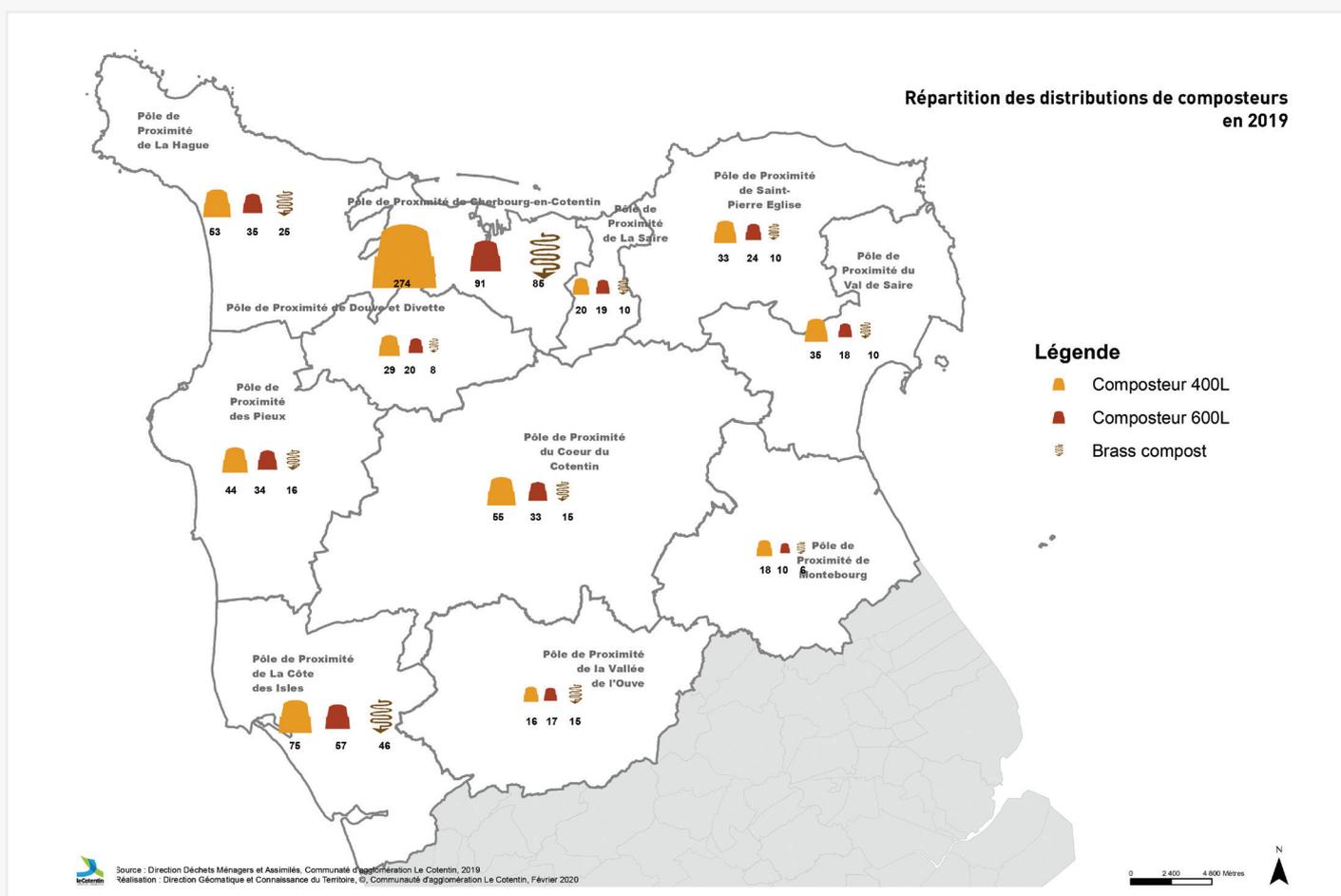
### • Promotion du compostage et du broyage

Le développement de la pratique du compostage de proximité permet la valorisation des déchets fermentescibles et des résidus de jardins considérés jusque-là comme des déchets. L'action de compostage permet selon l'ADEME un potentiel de réduction des déchets d'environ 40kg/hab/an soit environ 92kg/foyer/an. Cette action de promotion du compostage était jusque-là développée sur une grande partie du territoire (8 anciennes CC sur 11).

Cependant l'offre n'était pas harmonisée et la demande des territoires non desservis devenant de plus en plus récurrente, l'unité prévention a travaillé sur un projet de marché de fourniture et de livraison qui a été lancé à l'automne pour un démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce marché unique pour l'ensemble du territoire permet ainsi à tous les usagers d'obtenir aux mêmes conditions un composteur.

Une campagne de communication a été réalisée en 2019, avec la création en interne d'un guide compostage et d'animation spécifique. La demande a été très forte dès le démarrage.





Le compostage se développe également dans le milieu scolaire et notamment dans les restaurants collectifs mais également en ville et notamment à Cherbourg-en-Cotentin avec du compostage partagé. Cependant, pour réellement se développer, il faudra que la collectivité s'appuie sur un réseau plus fort de « guide-composteurs ».

### Mission civique les Léopards du Tri

Un projet de mission civique en partenariat avec la Région Normandie a été validé en décembre 2018. Deux missions civiques ont donc rejoint l'unité prévention des déchets et développement du recyclage en octobre 2019 pour promouvoir le compostage de proximité sur le territoire. Présentes 24h/semaine pendant 8 mois, Charlotte et Amandine ont pour mission de sensibiliser la population Cherbourgeoise en priorité au compostage de proximité.

Après une formation commune à tous les Léopards de Normandie, nos services civiques ont travaillé sur leur propre questionnaire de sensibilisation. Elles ont commencé leur travail de sensibilisation sur le quartier des Églantines à Turlaville, en porte-à-porte du 22 au 25 octobre 2019 puis du 28 au 30 octobre 2019. Sur 200 logements, 35 foyers se sont engagés à composter régulièrement. Le lancement du nouveau point de compostage a eu lieu le 19 novembre avec la distribution de bio-seaux, guide du compostage, mémo-tri et réglettes de tri. D'autres foyers ont rejoint l'expérimentation depuis le lancement.

La mise en œuvre des nouveaux composteurs de proximité se réalise en partenariat avec les services Espaces Verts, Hygiène, Renouvellement urbain de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, les bailleurs sociaux, les maisons de quartiers...

**TOURLAVILLE.** Une première au quartier de l'Églantine

## Trente foyers vont alimenter des composteurs partagés

**GRACE** à l'appui des Léopards du tri, une brigade d'ambassadeurs du compostage missionnée par la Région Normandie, la communauté d'agglomération du Cotentin (CAC) a pu mettre en place des composteurs partagés dans le quartier de l'Églantine.

Cette action entre dans le cadre du projet de renouvellement urbain engagé par la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Elle est soutenue aussi par les Cités Cherbourgeoises qui ont facilité l'accès à la dizaine de bâtiments du secteur.

### Des jeunes investis dans le projet

Pour que ce projet soit réussi, il est primordial qu'il soit accompagné et encadré. C'est pourquoi Armandine et Charlotte, deux membres des Léopards du tri en service civique jusqu'au 31 mai prochain, sillonnent depuis le 1<sup>er</sup> octobre les logements de l'Églantine pour impliquer les habitants dans la démarche.

L'opération menée par la Région, les collectivités et les syndicats de gestion des ordures ménagères, est une expérimentation pilote réalisée avec



→ Les Léopards du tri (au centre) assurent un coaching auprès des volontaires au compostage collectif.

14 jeunes volontaires de 16 à 25 ans, en service civique. « Nous sommes les seuls dans la Manche à mener cette action », indique Édouard Mabire, vice-président à la CAC en charge des déchets, de l'environnement et du développement durable.

La mission de ces jeunes est de trouver un relais de terrain

pour assurer la bonne qualité des dépôts et le bon fonctionnement des composteurs après leur départ. « D'après des études sur ce sujet, seul un accompagnement individuel permet réellement de faire évoluer les comportements », ajoute Édouard Mabire. Mardi dernier, il était au point d'accueil Églantine pour inaugurer

les trois composteurs en compagnie notamment d'Anne Cren, adjointe au maire de la commune déléguée, d'Agnès Tavard, adjointe au maire de Cherbourg-en-Cotentin et de Laurence Couppey, directrice des Cités Cherbourgeoises.

Les capacités d'accueil des trois composteurs mis en place près du point d'accueil devant

être à la hauteur des possibilités d'apports, l'espace qui leur est réservé doit donc être assez important. « Ils fonctionneront par cycle de maturation, laissant ainsi le premier se reposer pendant que le deuxième sera alimenté par les habitants. Une zone de stockage de matière sèche est également prévue », précise Phi-

lippe Sauthoff, référent composteurs à la CAC.

### Un coaching individuel

Pour l'heure, une trentaine de foyers du quartier (sur 290 logements locatifs) ont décidé de participer à cette expérimentation. « Chacun recevra un coaching de nos deux Léopards du tri, un bio seau et un guide du compostage. Ils seront à leur tour de véritables ambassadeurs du compostage ».

Ensuite, il faudra un an de compost avant son utilisation par les habitants ou le service des espaces verts. « On se félicite d'être les pionniers en la matière en espérant que cela fasse bouler de neige sur Cherbourg-en-Cotentin », déclare Anne Cren, rejointe par Agnès Tavard. « Cela répond à une demande des habitants. A eux maintenant de s'approprier ce service collectif », assure-t-elle. D'autres initiatives de ce genre devraient être menées sur le territoire.

R.L.

Article presse les Églantines

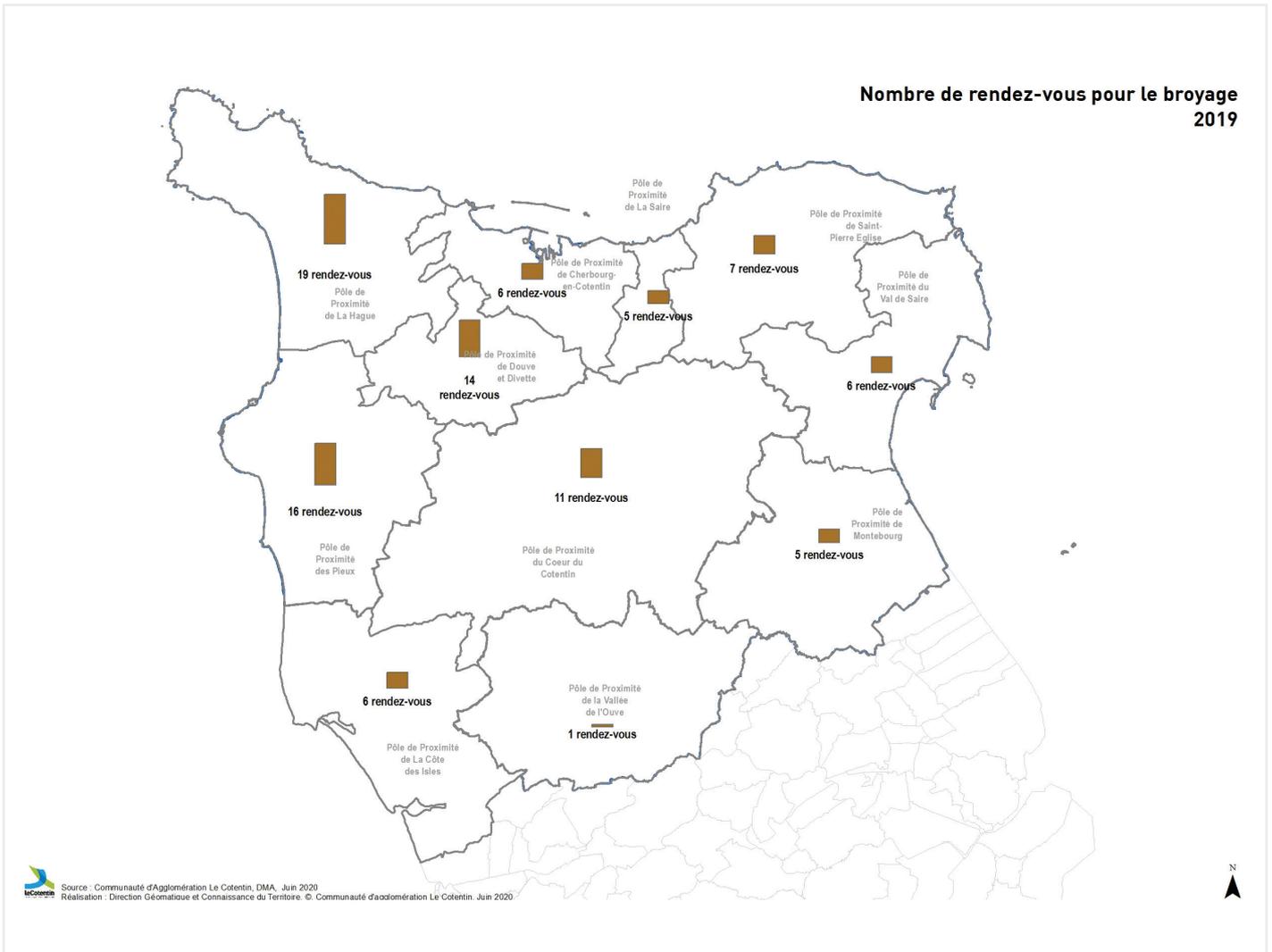
D'autres rendez-vous, notamment avec les Incroyables comestibles - Jardin partagé René Le Bas, les jardins ouvriers de Tourlaville et les maisons de quartier nous permettent d'espérer développer l'offre.

Par ailleurs, nous avons pu aussi prendre conscience des erreurs réalisées sur les anciens points de compostage et c'est pourquoi une méthodologie d'installation d'un site de compostage partagé a été proposée par les missions civiques (qui comprend à minima : 3 bacs de compost, des apports de matières sèches, la désignation de référents, de l'affichage...). Des actions correctives ont été proposées pour certains anciens sites.

Enfin, les services civiques ont également travaillé sur la réalisation d'une charte de compostage partagé, ainsi que sur un formulaire qui devra être rempli avant toute mise en place.

### Le broyage

Les branchages restent un gisement très important en déchèteries, il apparaissait donc important de proposer un service permettant de limiter ses apports, mais également de redonner à ces résidus de jardins leurs notions de matières organiques. Dans ce cadre, un marché réservé de broyage à domicile a été lancé en 2018. Une communication spécifique a été lancée, flyers et affiches créés en interne, vidéo de promotion réalisée par Tévi TV, relais de la presse (plusieurs articles de presse et un reportage sur France 3 Normandie). Nous avons observé de nombreuses demandes au printemps entre janvier et avril 2019, la fin d'année a été moins génératrice de rendez-vous.



## CHIFFRES CLÉS

**85 interventions de broyage** (entre janvier et avril 2019)

**1 010 composteurs distribués** soit un total de **8 680 composteurs** (chiffres en hausse depuis 2 ans)

**26 sites collectifs** dont **19 en restauration collective**

Opération de broyage



© Thierry Houyel

## Semaine du compostage

Afin de sensibiliser les habitants du Cotentin au compostage de proximité, les ambassadeurs de tri ont tenu un stand d'information « café compost » sur l'ensemble des déchèteries. Celle-ci a permis d'aller à la rencontre d'habitants souhaitant des renseignements sur la pratique du compostage et la possibilité d'obtenir un composteur individuel. Cela a également été l'occasion pour certaines personnes pratiquant déjà le compostage de repartir avec des conseils utiles pour une utilisation optimale de leur compost.

## • Caissons de réemploi

Dans le cadre de la prévention des déchets, le Syndicat Mixte Cotentin Traitement avait initié, en partenariat avec Fil & Terre (anciennement relais enfant), la mise en œuvre de caissons de réemploi sur certaines déchèteries de son territoire.

Cette pratique a été maintenue sur les sept déchèteries équipées (cf. cartographie p41).

Fil & Terre assure la collecte de l'ensemble des objets déposés, réalise le tri et met en vente une majorité des objets, le reste étant renvoyé vers les filières de traitement adaptées (cassé, non vendable...). Cependant le nombre de vidage de ces caissons a tendance à diminuer laissant apparaître un manque de communication ou d'efficacité de ce service. L'unité prévention en partenariat avec l'unité déchèterie devra trouver des solutions pour améliorer les ratios de « détournement » des filières de traitement habituelles. Pour information 44 vidages en 2017, seulement 37 en 2018 (le nombre de vidage 2019 n'a pas été communiqué par Fil & Terre). À ce jour, Fil & Terre n'est pas en capacité technique d'assurer les pesées des « objets détournés ».

## CHIFFRES CLÉS

15 animations

418 usagers sensibilisés



Point presse avec Stéphane Marie



Déchèterie des Pieux



### • Collecte des Textiles – Linges – Chaussures (TLC)

La collecte de textiles est mise en œuvre depuis de nombreuses années sur le territoire du Cotentin. L'agglomération a signé une convention de partenariat avec Fil & Terre et la Croix Rouge (déchèterie de Montebourg) pour poursuivre cet engagement.

La collecte concerne les textiles, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie (sacs, cartables...). Pour 2019, 564 tonnes de textiles ont été collectées sur les colonnes dans les déchèteries ou sur les communes adhérentes à la Communauté d'agglomération (dans le cadre des conventions).

Cependant, sur le territoire de l'agglomération, d'autres systèmes de collectes existent (dépôt en magasin, bornes relais...) et c'est ainsi 694 tonnes (uniquement colonnes + boutiques Fil & Terre) de textiles qui ont été déposés pour être triés et recyclés sur l'ensemble du territoire.

### • Lancement d'une opération foyers témoins

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, l'agglomération s'est lancée en fin d'année 2018, dans une opération foyers témoins en collaboration avec le Groupement Régional d'Association pour la Protection de l'Environnement (GRAPE). Cette opération s'est déroulée sur 3 mois au début de l'année 2019.

Pour rappel, l'opération consiste, pendant 3 mois, à peser les déchets que l'on produit au quotidien. C'est ainsi qu'une première réunion a eu lieu en janvier 2019, à l'IUT de Cherbourg-en-Cotentin. Ce moment d'échange a permis d'expliquer le fonctionnement de l'opération aux 26 familles présentes, mais également de leur remettre un peson et différents documents.





À l'issue du premier mois de pesée, les 26 foyers ont de nouveau été réunis à la maison de quartier le Totem, pour leur rappeler les consignes de tri, le mode de traitement des déchets... mais également leur proposer des ateliers « zéro déchet » (éponge tawashi, dentifrice, lessive et produit d'entretien multi-surface). À la fin de ce moment d'échange, les familles se sont engagées sur des gestes pour réduire ses déchets dont (achats en vrac, stop pub, compostage, faire soi-même...) et sont reparties avec un sac de produits « zéro déchet » (livre, savon, déodorant solide, brosse à dent en bambou, oriculi, savon noir, bicarbonate...).

Pendant 2 mois les familles ont appliqué ces nouveaux gestes et ont continué leurs pesées pour voir le réel impact sur leurs productions de déchets. Au cours de cette période, les familles volontaires ont également pu visiter le centre de tri de Turlaville et ainsi prendre conscience de la quantité de déchets produite par les habitants de Cherbourg-en-Cotentin.

### Les gestes les plus testés pour la phase « expérimentale » sont les suivants :

- À l'achat, choisir le bon conditionnement des produits : adopté par 13 foyers ;
- Éviter les objets à usage unique : 7 foyers ;
- Faire soi-même : 7 foyers ;
- Aller plus loin dans la réduction des déchets organiques : 7 foyers.

Les gestes que les participants ont choisi d'améliorer :

- Bien entretenir son matériel : 14 foyers ;
- Bien trier ses déchets non dangereux : 12 foyers ;
- Préférer les sacs et contenants réutilisables : 12 foyers ;
- Faire soi-même : 11 foyers ;
- Réparer ce qui peut l'être : 11 foyers.

### Les résultats :

> À l'issue de ce premier mois de pesée, les foyers participants se situent déjà bien en dessous des moyennes nationales, régionales et départementales : 132,32 kg/pers/an représentent à peine plus d'un tiers de la moyenne nationale. Les foyers sont donc déjà actifs en matière de prévention des déchets.

> La mise en place des nouveaux gestes ou l'amélioration des autres ont permis de voir baisser le gisement. Par rapport à la phase « témoin », la diminution est généralisée à l'exception des emballages en verre, en hausse très légère de 1,8 %. La production d'EMR a été réduite de plus de 12 % par rapport au premier mois de pesées tandis que la réduction sur les OMR dépasse 24 %.



> Tous ces résultats montrent une diminution globale de près de 15 % concernant ces trois flux, soit environ 20 kg annuels en moins par personne.

> Ainsi, bien qu'ils soient déjà fortement sensibilisés, les foyers ont tout de même réussi à diminuer leur production de déchets. Cette réduction, déjà importante à l'issue du deuxième mois de pesées, montre l'impact concret de l'application de nouveaux gestes de prévention et de l'amélioration de certaines habitudes.

> L'opération a bénéficié d'une couverture médiatique importante sur l'ensemble de ses étapes. Au total, plusieurs articles ont été diffusés dans la presse locale ainsi qu'un reportage sur France 3, un tournage vidéo sur France 2 (2 passages sur le 13h) et deux interviews sur France bleu Cotentin (début et fin de l'opération).

## LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Depuis juin 2013, la France dispose d'un Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, co-construit avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Le Gouvernement y a fixé un objectif ambitieux : diviser par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici 2025.

### • Sensibilisation des scolaires

Grâce au module pédagogique « lutte contre le gaspillage alimentaire », 4 animations pour environ 100 élèves sur le thème du gaspillage alimentaire ont été réalisées sur le territoire par les ambassadeurs du tri et de la prévention.

Par ailleurs, le collège Lucien Goubert de Flamanville a bénéficié d'interventions en classe à destination des élèves de 6<sup>ème</sup> (3 animations pour environ 70 élèves).

### • Journée de lutte contre le Gaspillage Alimentaire

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Prévention des Déchets et dans un souci d'exemplarité, l'agglomération, en octobre 2018, avait décidé de sensibiliser son personnel communautaire. Chaque mois, entre octobre 2018 et septembre 2019, un panneau d'exposition « anti-gaspi », permettant d'obtenir quelques astuces et de découvrir les aliments de saison, a été diffusé dans les Pôles de Proximité.

Cette exposition a eu pour finalité la création d'un calendrier anti-gaspi sorti fin 2019. Cette action a également pu être suivie par tous les habitants de l'agglomération via la page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin ».

Dans le cadre de la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'unité prévention a sollicité tous les collèges du Cotentin pour qu'ils s'engagent dans un défi de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Au final, 4 établissements se sont lancés dans ce défi avec pour objectif de créer du lien entre le personnel de restauration et les élèves et de sensibiliser toute la chaîne pour que chacun, à son échelle, fasse en sorte de réduire la quantité de nourriture jetée.



Calendrier Anti-Gaspi



**IL N'EN RESTERA PAS UNE MIETTE.**

**À GAGNER**  
UNE TABLE DE PING PONG

- DU 16 OCTOBRE 2019 JUSQU'EN MAI 2020 -

**Opération anti-gaspi**

- CONCOURS INTER-COLLÈGES -

**CONDITIONS**

- Pesées régulières de plusieurs plateaux
- Mise en place d'actions contre le gaspillage alimentaire

**1** Réduire ses déchets dans le Cotentin  
**2** [www.lecotentin.fr](http://www.lecotentin.fr)

Pendant 8 mois , les ambassadeurs du tri et de la prévention ont suivi et observé l'évolution des 4 collèges suivants :

- Collège Marcel Grillard de Bricquebec-en-Cotentin ;
- Collège la Salle Abbaye Montebourg ;
- Collège Diderot Turlaville ;
- Collège André Miclo de Port-Bail sur Mer.

En 2019, 12 animations ont été réalisées pour un total de 1 500 élèves.

#### • Accompagnement des établissements scolaires, structures d'accueils, maisons de quartiers...

Comme chaque année les ambassadeurs du tri accompagnent les établissements volontaires pour mettre en place une démarche « anti-gaspi » au sein de leurs restaurants.

Ils ont réalisé 2 animations avec le Puzzle à Equeurdreville sur les notions de gaspillage alimentaire et d'éco-consommation et sur le tri des déchets (élaboration d'un cous-cous avec 14 membres de la maison de quartier, recettes de champignons farcis et de feuilletés aux pommes pour 12 personnes).

# LA COMMUNICATION

## • Réalisation d'outils de communication

De nombreux outils de communication ont été créés à l'occasion des diverses interventions et animations (affiche, flyer, jeu, atelier, frise...).

En 2019, la charte graphique aux couleurs de l'agglomération, réalisée par la Direction Communication, a permis de poursuivre l'harmonisation des outils de communication. Exemples : supports d'exposition sur l'organisation et le devenir des déchets, affiches et flyers pneumatique et amiante, badges aimantés et calendrier anti-gaspi.



Quelques exemples de créations 2019



**DÉCHETS**

**SOPHIE EST UNE PRO DU TRI  
POUR GÉRER SES DÉCHETS  
ELLE SAIT OÙ SE RENSEIGNER**

**lecotentin.fr**

Pour les questions du quotidien, il y a **le Cotentin** !

**leCotentin**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

#### • Mise en place du site internet « lecotentin.fr »

En juillet 2019, l'agglomération a lancé son site internet lecotentin.fr. Ce site permet aux usagers de trouver facilement les informations de gestion et de prévention des déchets, mais également de faire les demandes en ligne de composteurs, de broyage à domicile, de cartes de déchèteries, de bacs, de rendez-vous amiante...

Entre juillet et décembre 2019, 155 demandes en ligne de composteurs, 38 pour des cartes de déchèteries, 8 pour des rendez-vous amiante, 5 pour des bacs et 1 pour le broyage à domicile ont été observées.

Le site enregistre 80 617 vues. Les pages les plus consultées sur le site internet pour la partie DMA sont :

- Collecte : 2 173 vues ;
- Collecte et déchèteries : 1 524 vues ;
- Annuaire des déchèteries : 1 289 vues ;
- Formulaire – Demande de composteur : 848 vues.

## CHIFFRES CLÉS

1 493 abonnés

Près de 400 publications

#### • Création d'une page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin »

Dans le cadre de son activité et en collaboration avec la Direction Communication, l'unité prévention des déchets et développement du recyclage a mis en place une page Facebook pour être au plus proche des usagers et ainsi pouvoir partager les événements, des rappels de

consignes mais aussi des astuces pour réduire sa production de déchets. Cette page a été mise en service en mai 2018. Elle permet aux usagers de s'approprier les nouveaux services en matière de déchets, d'échanger et de poser des questions.

### Fréquentation de la page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin »



• **Presse, radio, reportages télévisés...**

En partenariat avec la Direction Communication, de nombreux points presse ont été réalisés et ont permis de mettre en lumière les actions et nouveaux services de la Direction Déchets Ménagers et Assimilés.

## CHIFFRES CLÉS

- Près de 120 articles dans la presse locale (La Presse de la Manche, Ouest France, La Manche libre)
- 2 interviews France bleu Cotentin
- 2 reportages télévisés « Opération Foyers Témoins » sur France 2 (13h) et un reportage sur France 3 (19/20 Région)



Journal de 13h de France 2



Partenariat Agglomération / Point Fort

## PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT

L'agglomération et le Point Fort Environnement se sont engagés en 2017, au travers de la convention de coopération, à entreprendre des actions de communication en commun, de manière à sensibiliser un plus large public aux bons gestes de tri.

En 2019, 1 seule action a été menée : **les visites de l'usine de méthanisation**. Le Point Fort accueille régulièrement des élèves de l'ensemble du département. Quand il s'agit d'établissements situés sur le territoire du Cotentin, il y associe les ambassadeurs de tri et de la prévention de la DMA. Les interventions sont alors menées conjointement : le Point Fort présente la méthanisation et les ambassadeurs les consignes de tri et le parcours des déchets. 10 classes ont ainsi été sensibilisées (154 élèves d'école primaire et 76 collégiens).

En parallèle, les deux collectivités, accompagnées d'autres collectivités bas-normandes, ont continué le travail sur le futur centre de tri, ce qui a abouti à la création de la SPL Normantri en décembre 2019.

## BILAN 2019

- **241 foyers sensibilisés** en porte-à-porte ;
- **Plus de 8 393 usagers sensibilisés** lors de la tenue de stands (247 animations) ;
- **6 106 élèves sensibilisés** (625 animations) ;
- **1 010 composteurs distribués**.

# SCHEMA DES SENSIBILISATIONS 2019

**418**  
usagers  
sensibilisés  
pour la semaine  
du compostage  
en déchèterie

**8393**  
usagers  
sensibilisés  
sur divers stands

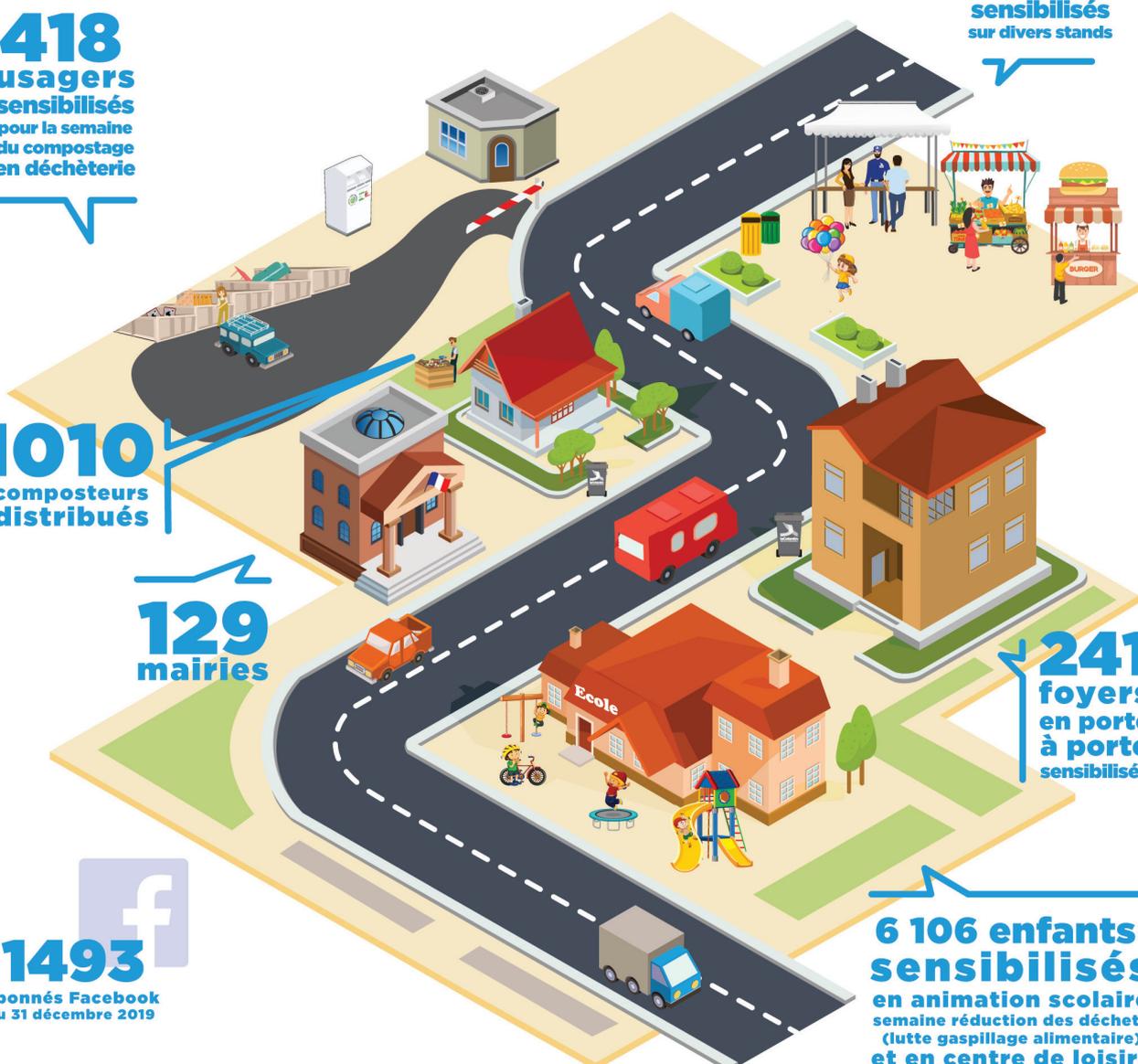
**1010**  
composteurs  
distribués

**129**  
mairies

**241**  
foyers  
en porte  
à porte  
sensibilisés

**1493**  
abonnés Facebook  
au 31 décembre 2019

**6 106** enfants  
sensibilisés  
en animation scolaire  
semaine réduction des déchets  
(lutte gaspillage alimentaire)  
et en centre de loisirs



# LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

## 1 PRÉ-COLLECTE



### CHIFFRES CLÉS

51 848 bacs OMr  
27 906 bacs EMr  
Plus de 348 830 sacs OMr et 542 757 sacs EMr distribués

La pré-collecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. Par exemple, le remplissage du bac et sa sortie sur le domaine public sont des opérations de pré-collecte.

Différents outils de pré-collecte sont mis à disposition des usagers en fonction des Pôles de Proximité tels que les bacs ou sacs OMr et EMr, les colonnes de tri...

En terme de référence, les territoires qui fournissent des bacs OMr ont un code couleurs foncées sur les bacs (gris, noirs...), à l'exception de Cherbourg-en-Cotentin qui a choisi la couleur bleue, y compris pour ses sacs OMr. Cependant, dans le cadre du nouveau marché pour la fourniture de bacs roulants, il a été décidé d'uniformiser la couleur en choisissant le gris pour les OMr. Le changement de matériel se fera au fil du renouvellement du parc de bacs.

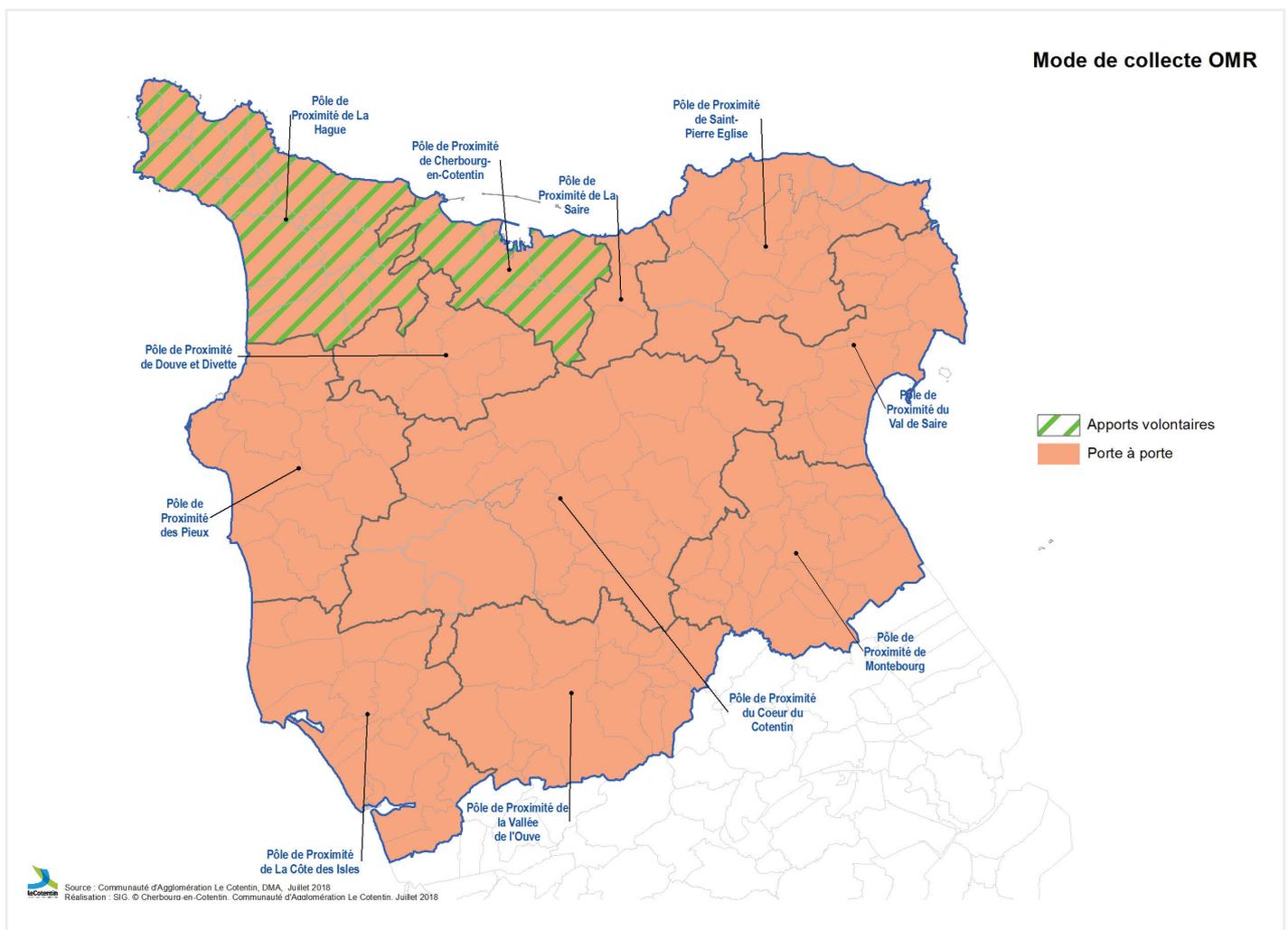
Concernant les bacs et sacs EMr, la couleur est le jaune. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les territoires fonctionnent avec le même code couleurs et les mêmes consignes.

Les bacs OMr et EMr de Cherbourg-en-Cotentin sont distribués et entretenus par un prestataire, tout comme les colonnes de tri.

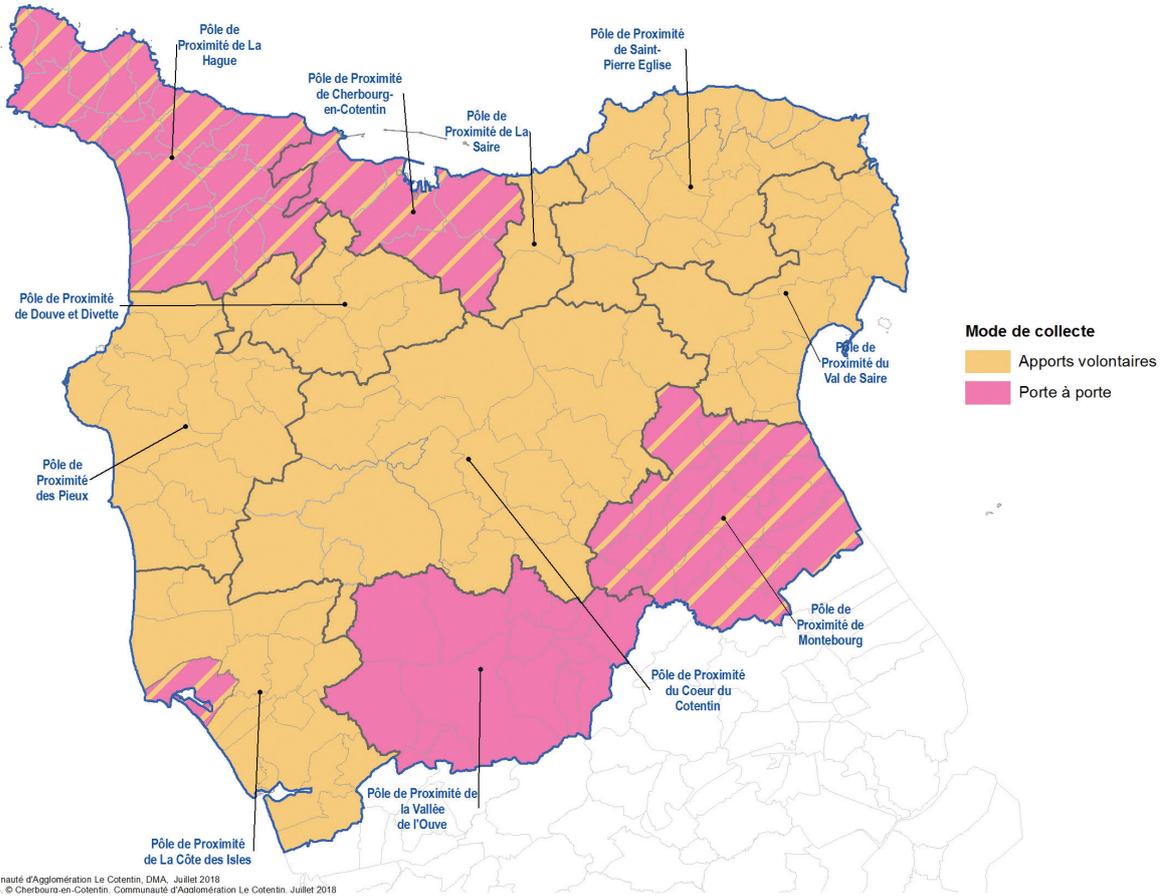
## ② POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

La population de l'agglomération est de 179 758 habitants. Une partie du territoire est soumise à une variation saisonnière induite par l'activité touristique. La population DGF 2019 est de 199 247 habitants. La population continue de baisser.

La collecte des OMr et des EMr peut être réalisée en porte-à-porte (collecte devant chez soi ou à proximité) ou en apport volontaire (l'utilisateur doit porter ses déchets en un lieu défini commun à plusieurs hameaux, villages ou rues).



### Mode de collecte EMR



 Source : Communauté d'Agglomération Le Cotentin, DMA, Juillet 2018  
Réalisation : SIG, © Cherbourg-en-Cotentin, Communauté d'Agglomération Le Cotentin, Juillet 2018

---

## ③ ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

---

Le geste de tri est soumis aux moyens mis à disposition sur chaque territoire, un accès simple et rapide à des colonnes de tri propres et régulièrement vidées représente un élément clé pour encourager les usagers à trier.

10 territoires sont pourvus de colonnes de tri pour les EMr. Les territoires proposant une collecte en porte-à-porte mettent à disposition moins de colonnes (La Hague et Montebourg), voire aucune pour la Vallée de l'Ouve.

Toute l'agglomération est dotée de colonnes à verre. Pour rappel, pour chaque tonne de verre valorisée, la Communauté d'agglomération reverse 1 € à l'association Cœur et Cancer.

Les 11 territoires proposent également des colonnes pour le tri des textiles, linges et chaussures. Des conventions de partenariat ont été signées entre l'agglomération et les associations Fil & Terre (anciennement Relais Enfants) et Secours Catholique (Pôle de Proximité de Montebourg).

2 territoires proposent des équipements de collecte en apport volontaire pour les OMr : Cherbourg-en-Cotentin et La Hague.

### CHIFFRES CLÉS

**1 040 colonnes EMr**

**745 colonnes à verre**

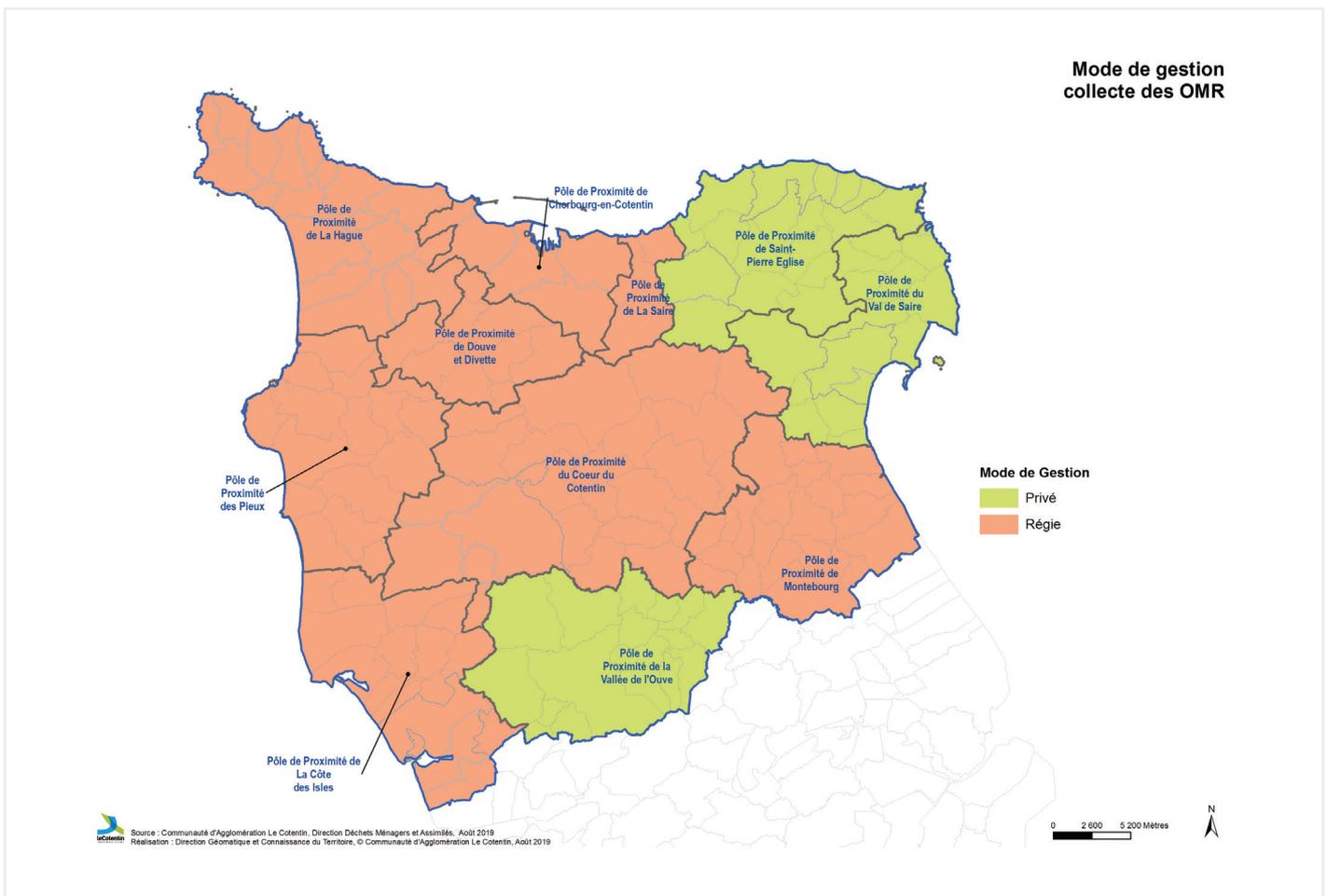
**169 colonnes textiles**

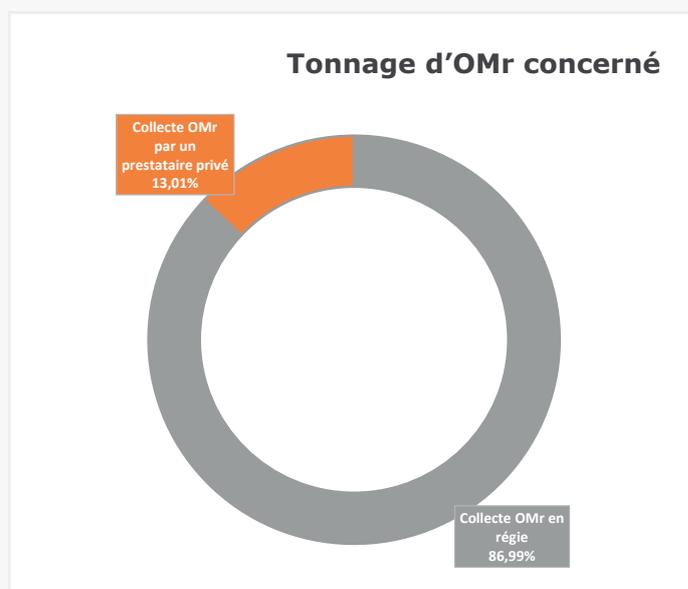
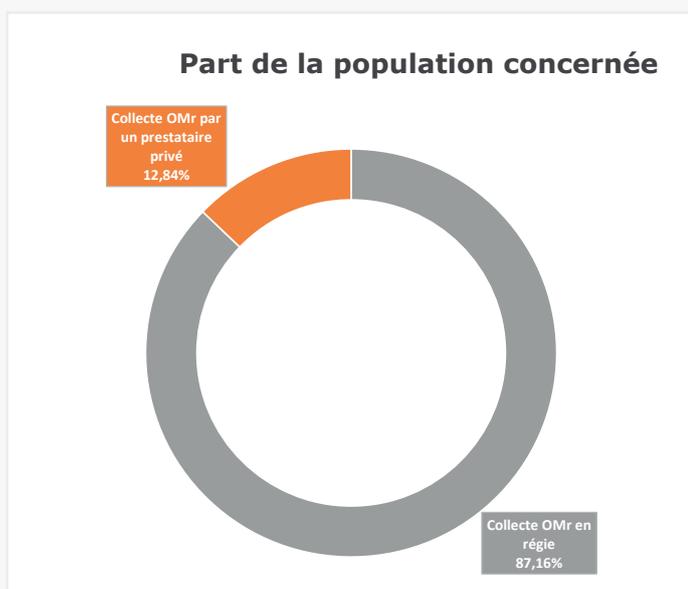
**430 colonnes OMr** (uniquement Cherbourg-en-Cotentin et La Hague)

# 4 ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

## SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

La collecte des OMr est réalisée en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire. Elle est assurée en régie sur 8 territoires, ce qui représente **87 % de la population et 87 % des tonnages**. Le reste du territoire est collecté par deux prestataires privés : VEOLIA et SPHERE.



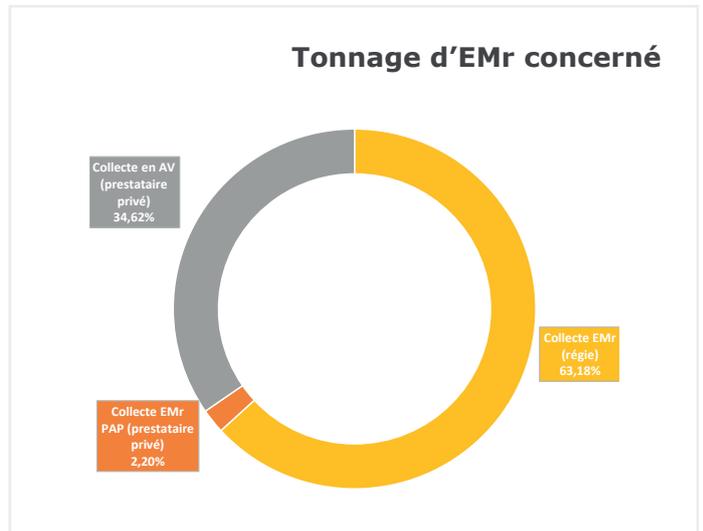
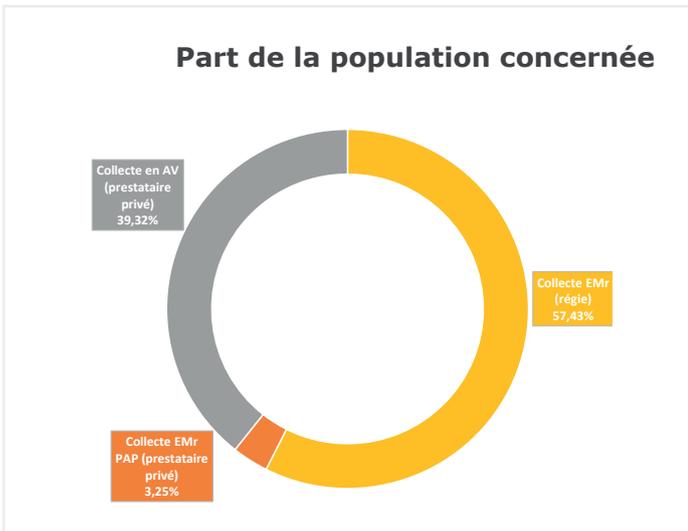
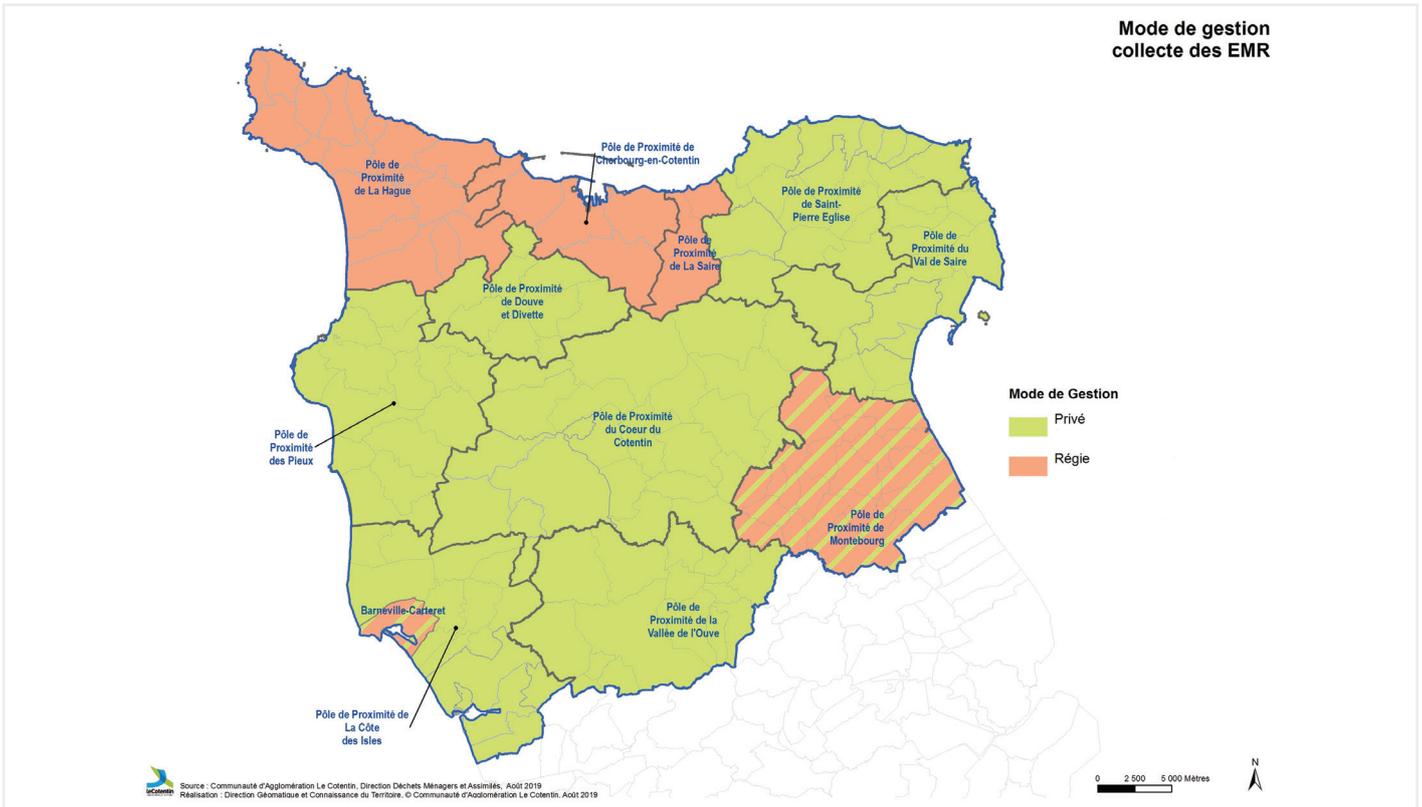


La collecte des EMr est réalisée en porte-à-porte sur seulement 4 territoires ainsi que la commune de Barneville-Carteret.

La prestation est assurée en régie sur 3 territoires (La Hague, Cherbourg-en-Cotentin et Montebourg) et sur la commune de Barneville-Carteret, ce qui représente 57 % de la population et 63 % des tonnages.

Le territoire de la Vallée de l'Ouve est quant à lui collecté par un prestataire privé (VEOLIA).





Une collecte d'encombrants en porte-à-porte est réalisée sur 5 territoires (Les Pleux, La Hague, Cœur du Cotentin, Montebourg et Cherbourg-en-Cotentin). C'est un service non généralisé, souvent réalisé sur inscription. Il est à 100% réalisé en régie. Cherbourg-en-Cotentin possède également une collecte d'encombrants spécifiques pour les habitats collectifs.

## SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS

À ce jour aucun seuil n'a été défini, cependant la collectivité peut se réserver le droit de refuser tous déchets d'activité économique qu'elle ne considérerait pas comme EMR assimilables aux ordures ménagères.

---

## 5 FRÉQUENCE DE COLLECTE

---

La fréquence de collecte des OMr a commencé à évoluer sur le territoire avec l'application du premier projet de service sur le territoire du Pôle de Proximité de la Côte des Isles. Sur les autres territoires, les fréquences actuelles sont celles qui ont été établies par les anciens EPCI. Cependant, l'unité collecte continue de travailler sur ce dossier, tout en y intégrant le passage aux extensions de consignes de tri qui se mettra en place sur notre territoire en 2023.

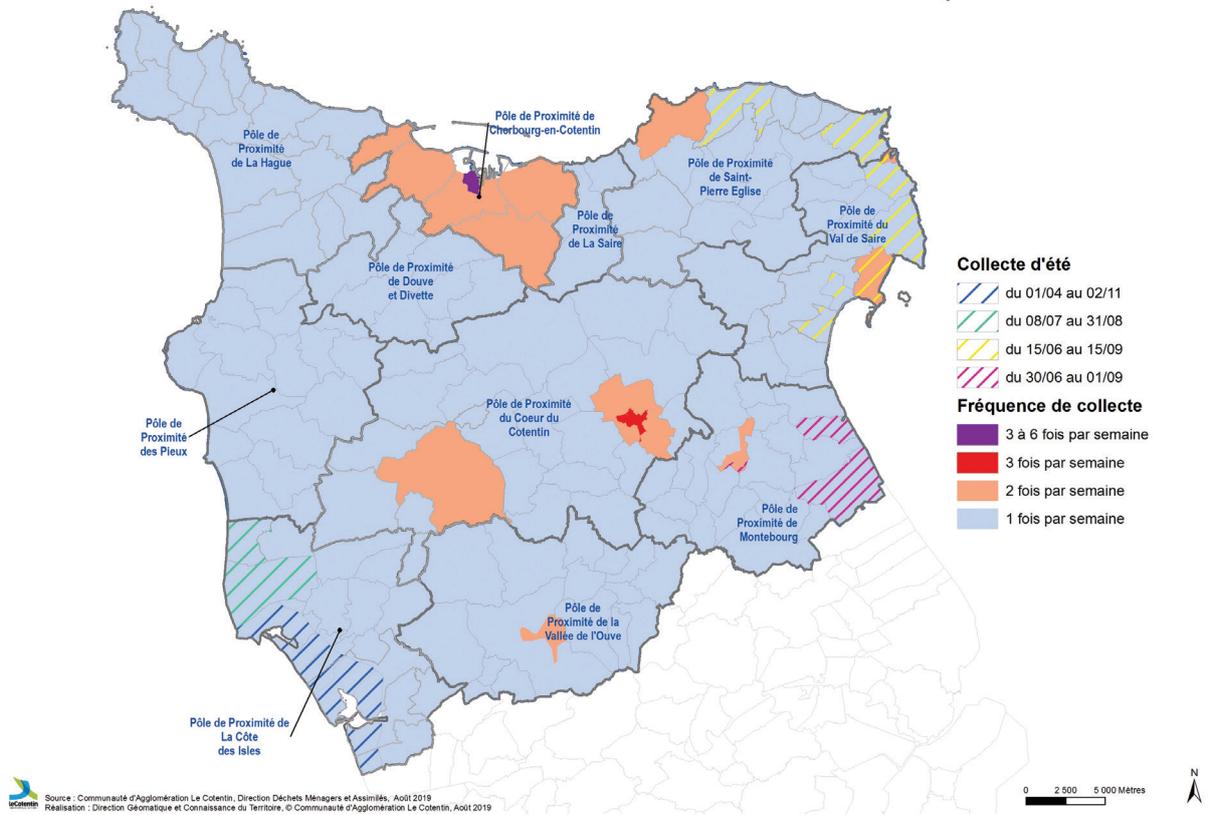
La majorité du territoire est collectée une fois par semaine (C1), cela ne représente à ce jour qu'environ 45% des habitants de l'agglomération.

Le reste du territoire est majoritairement sur 2 collectes/semaine (C2), à l'exception des centres-villes de Valognes et de Cherbourg-en-Cotentin qui bénéficient de 3 passages ou plus.

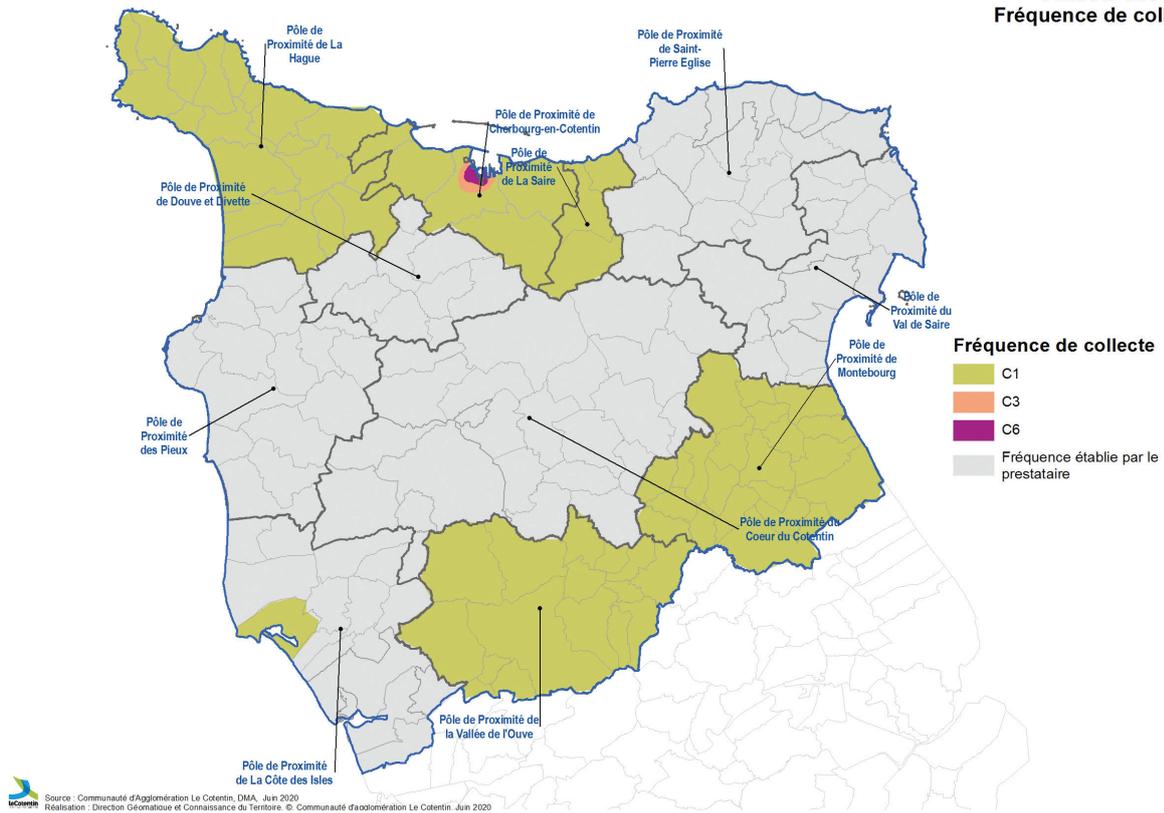
La réflexion d'harmonisation sur l'organisation de la collecte liée aux jours fériés a continué en 2019. Cependant, ce dossier ne pourra évoluer qu'avec la mise en œuvre des prochains projets de service.

Concernant la collecte des EMr, la fréquence est en C1 pour La Hague, La Vallée de l'Ouve et Montebourg. Pour Cherbourg-en-Cotentin, celle-ci est majoritairement en C1, le centre-ville ayant des fréquences variant de 3 à 6 passages suivant les secteurs. Pour les autres territoires, elle est établie en fonction du taux de remplissage des colonnes.

### Fréquence de collecte des OMr

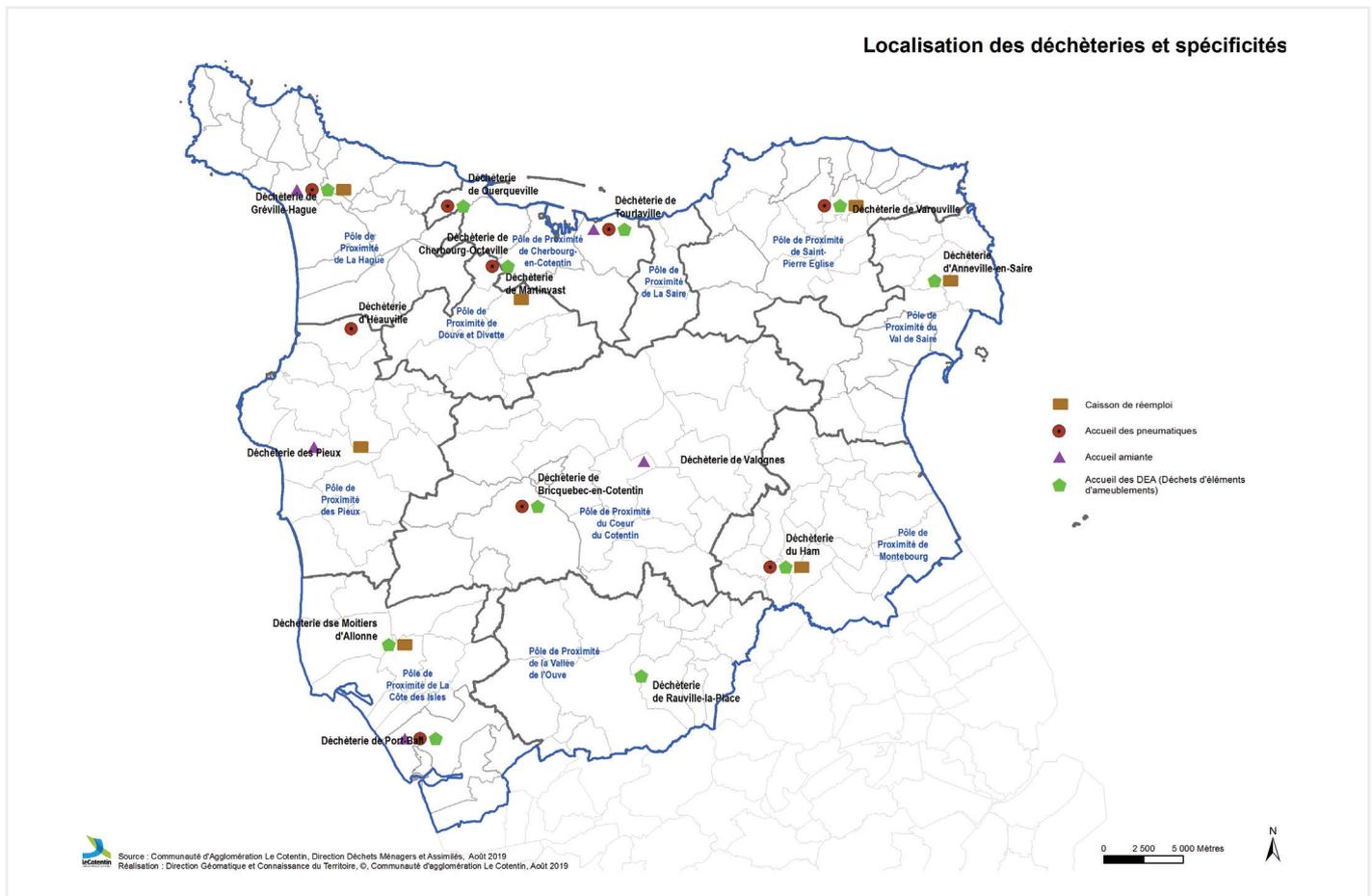


### Collecte des EMR Fréquence de collecte



## 6 LES DÉCHÈTERIES

La Communauté d'agglomération du Cotentin possède 15 déchèteries gérées exclusivement en régie.



Déchèterie d'Héauville



Déchèterie des Pieux

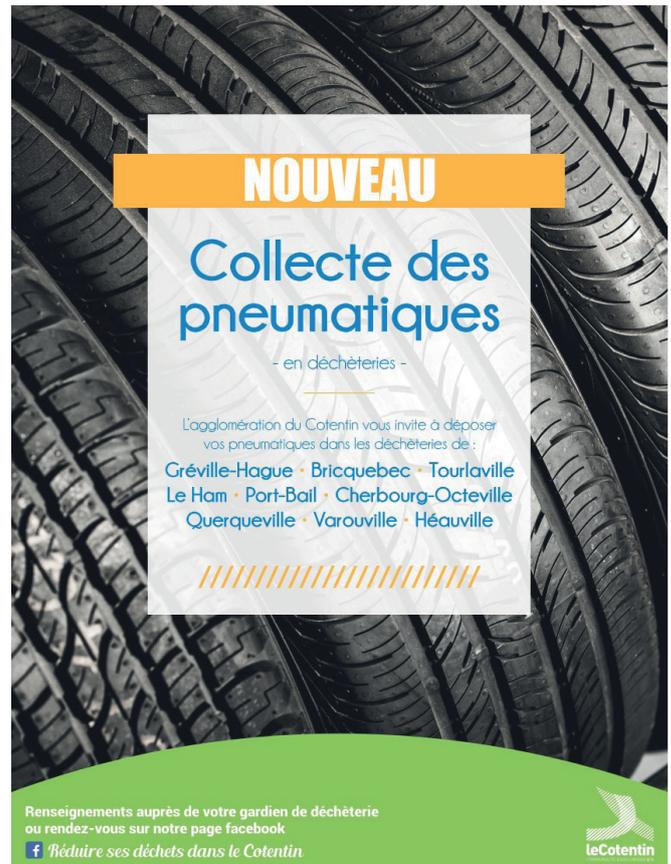
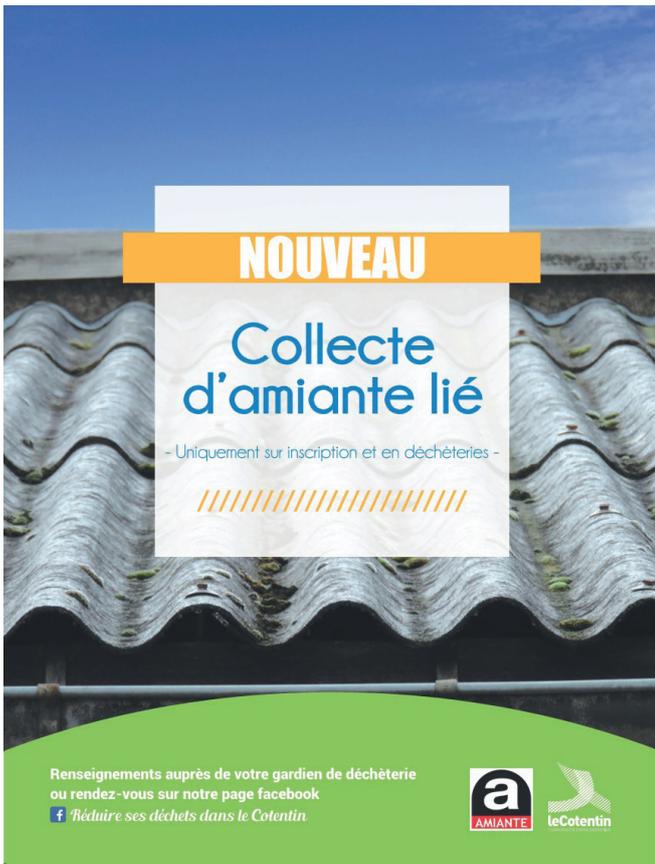


Le maillage des déchèteries actuel correspond à celui qui avait été réfléchi à l'échelle des anciens EPCI. Il fera l'objet d'une réflexion globale à l'échelle du nouveau territoire dans les années à venir. Ainsi, l'unité déchèteries a travaillé tout au long de l'année 2019, avec l'ensemble de ses gardiens, à un nouveau projet de service afin d'optimiser son offre.

À ce jour, les règlements intérieurs des sites n'ont pas été modifiés et les règles fixées par les anciens EPCI sont toujours en vigueur. L'accès aux déchèteries est donc lié au lieu de résidence, à l'exception des sites de Cherbourg-en-Cotentin qui acceptent les habitants de La Saire et pour partie ceux de La Hague (convention historique).

Cependant, depuis la création de l'agglomération, quelques disparités et incohérences ont été mises en évidence :

- **1.** Le fait que la population de certaines communes ou communes déléguées limitrophes de déchèteries soit dans l'impossibilité de s'y rendre car la déchèterie ne se trouve pas sur le même Pôle de Proximité. L'agglomération a donc souhaité faciliter les accès en déchèterie en accordant aux habitants d'une commune limitrophe d'une déchèterie d'un autre Pôle l'accès à celle-ci. Ce dispositif s'applique depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018 aux communes ou communes déléguées de :
  - Vasteville
  - Teurthéville-Hague
  - Sideville
  - Nouainville
  - Besneville
  - Nehou
  - Saint-Jacques-de-Néhou
  - Orlandes
  - Flottemanville
- **2.** L'absence de solution pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) selon les territoires. L'unité déchèterie a poursuivi le déploiement de ces caissons. Ainsi, 10 déchèteries ont été équipées à la fin 2019. Le déploiement continuera en 2020 avec 3 déchèteries supplémentaires, ce qui ne laissera que les deux déchèteries du Pôle de Proximité des Pieux encore non équipées ;



- 3. L'absence de solution de collecte pour une partie des usagers concernant l'amiante et les pneumatiques, leur déchèterie de référence n'acceptant pas ce type de déchets. Depuis mars 2019, l'ensemble des usagers peut déposer de l'amiante ou des pneumatiques en déchèterie mais selon les conditions suivantes :

### AMIANTE

Tout usager souhaitant réaliser un dépôt d'amiante doit au préalable s'inscrire en remplissant un formulaire auprès de son gardien ou directement sur le site internet lecotentin.fr.

Une fois la demande de rendez-vous effectuée, l'utilisateur sera contacté par un agent de l'unité déchèterie pour une première rencontre au cours de laquelle lui seront expliquées les règles de sécurité ainsi que les recommandations pour bien effectuer son dépôt.

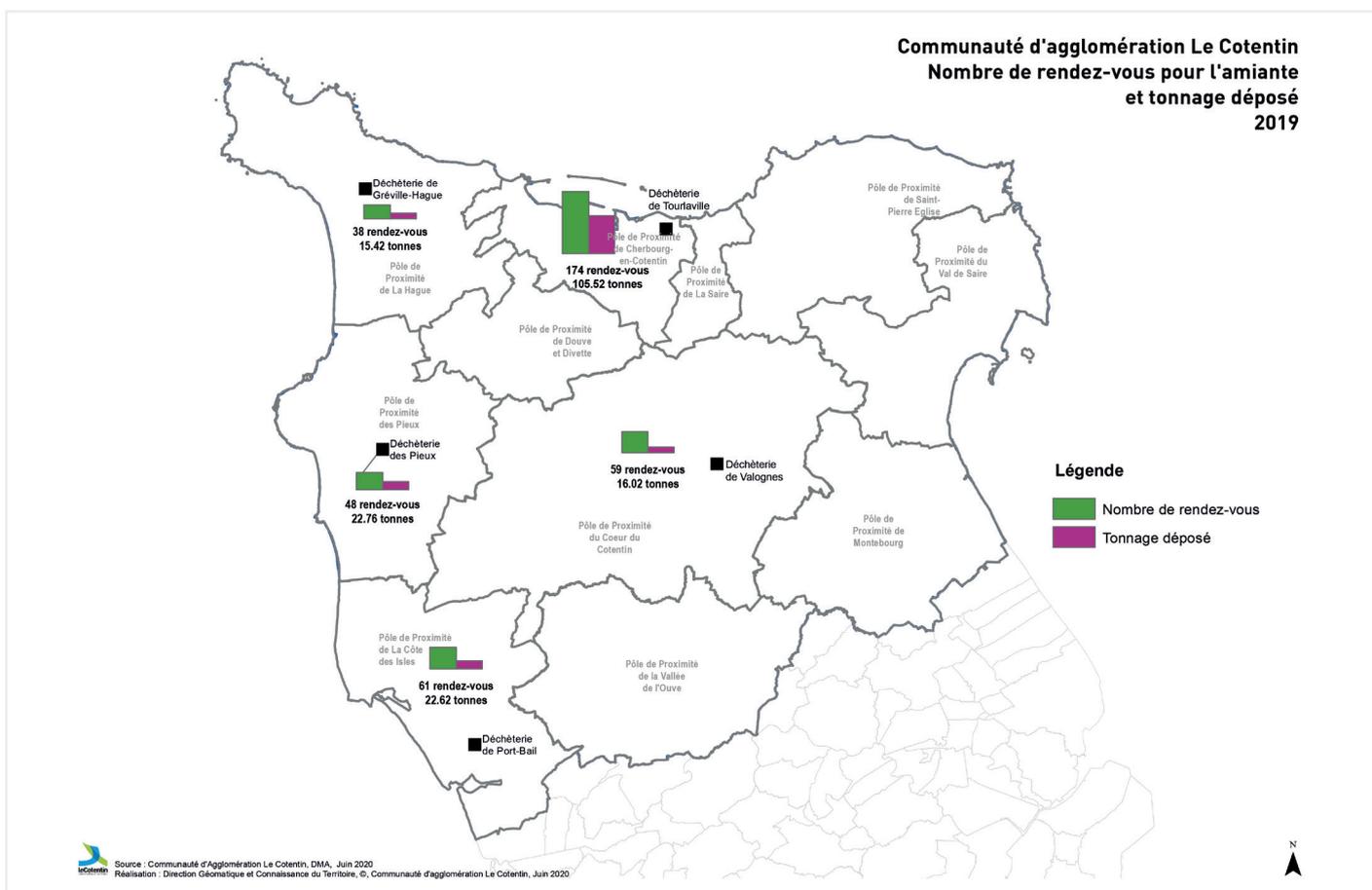
Il se verra également remettre :

- un big-bag ou contenant pour déposer l'amiante ;
- un sac pour y déposer son équipement de protection (combinaison, sur-bottes, etc.) ;
- un guide sécurité au dos duquel seront notifiés les horaires du rendez-vous de dépôt et la déchèterie à laquelle il devra se présenter.

Les sites dédiés à recevoir les dépôts d'amiante lié sont les déchèteries de :

- Tourlaville ;
- Gréville-Hague ;
- Les Pieux ;
- Port-Bail ;
- Valognes.

En 2019, 380 usagers ont réalisé un dépôt avec ce nouveau dispositif, dont près de 15% correspondant à des usagers ne disposant pas de ce service antérieurement. 45% des dépôts sont réalisés sur Cherbourg-en-Cotentin, suivi par les déchèteries de Port-Bail et de Valognes avec chacune 16% des dépôts, Les Pieux (13%) et Gréville-Hague (10%).



## PNEUMATIQUES

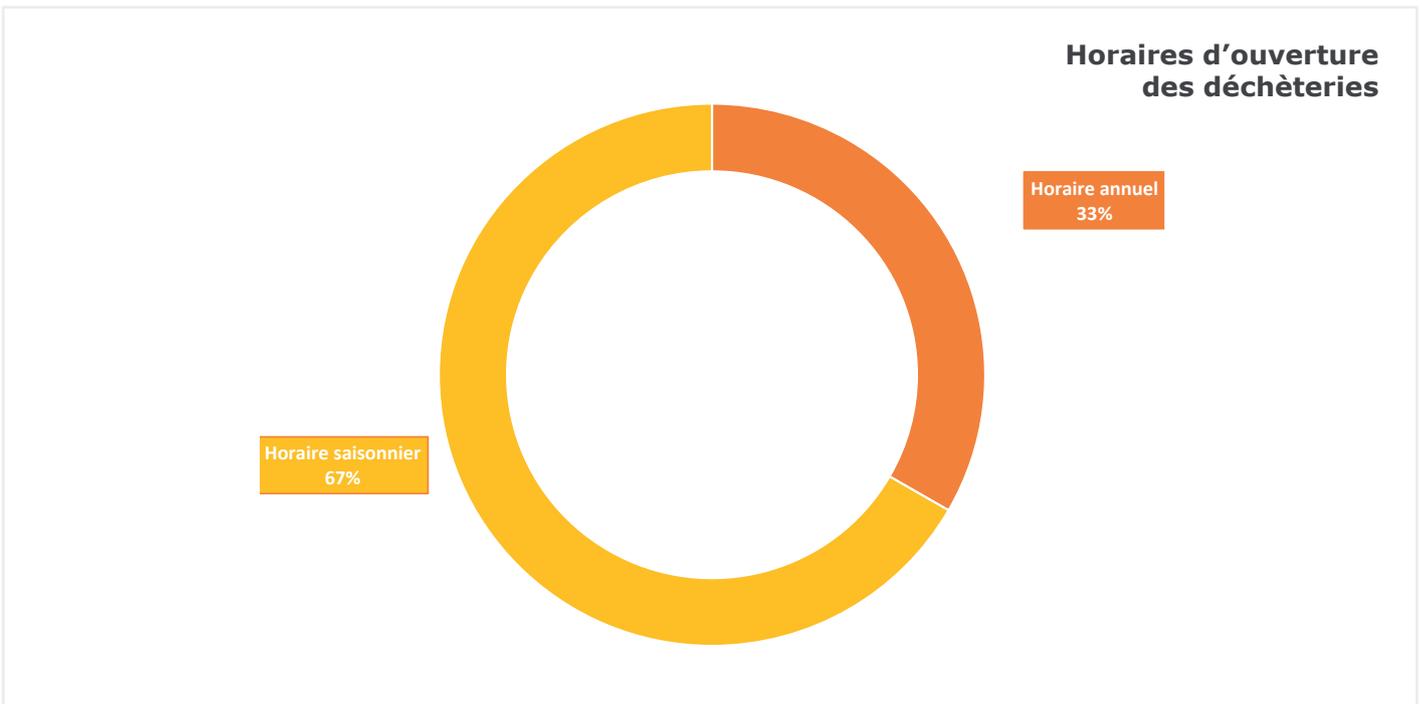
L'agglomération du Cotentin offre la possibilité aux habitants du territoire de déposer leurs pneumatiques sur une des déchèteries équipées :

- Gréville-Hague ;
- Querqueville ;
- Cherbourg-Octeville ;
- Tourlaville ;
- Varouville ;
- Ham ;
- Port-Bail ;
- Bricquebec ;
- Héauville.

## JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

L'absence de révision des règlements intérieurs implique qu'à ce jour les 15 déchèteries n'offrent pas les mêmes jours et heures d'ouverture.

5 déchèteries ont des horaires constants sur l'année, les autres ont des horaires qui varient en fonction de la période de l'année (été/hiver).



Pour les 10 dont les horaires varient en fonction de la période de l'année :

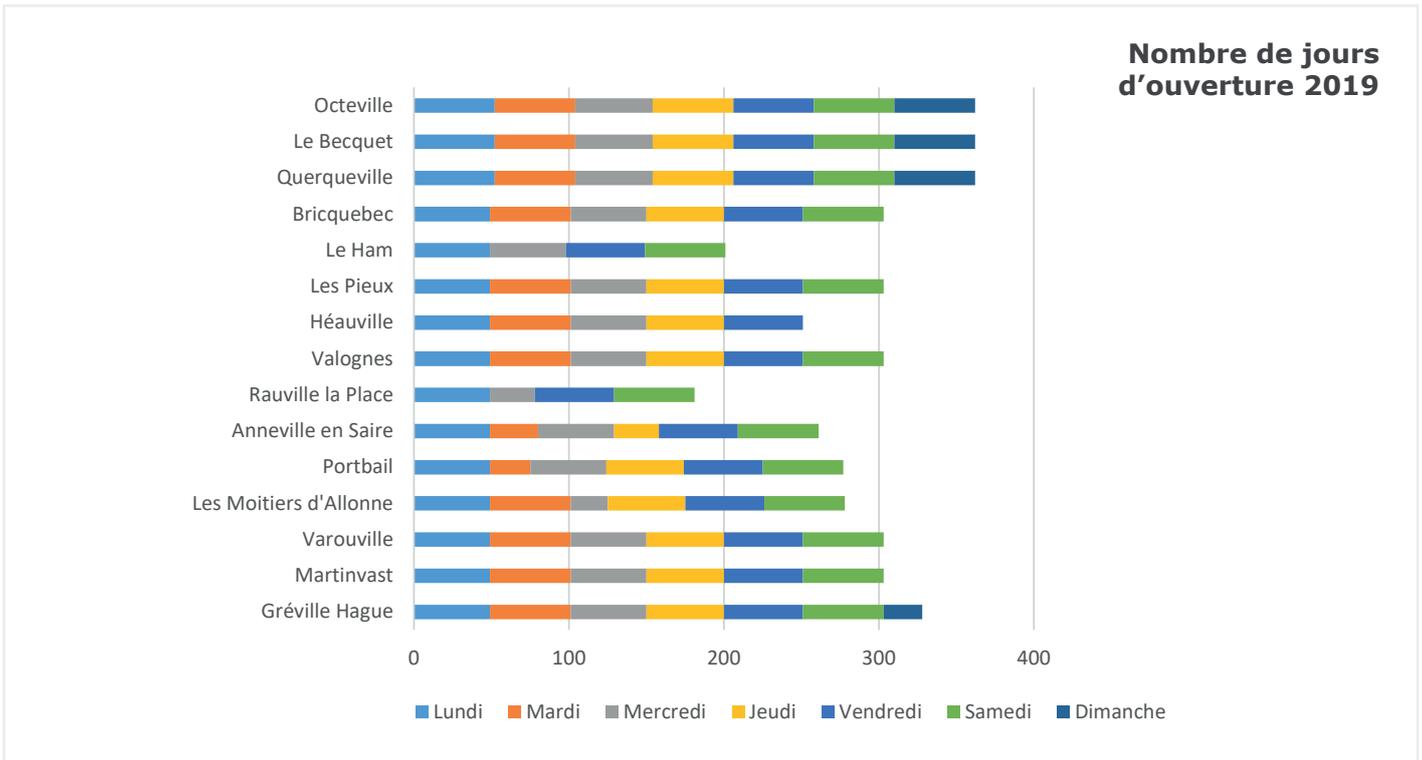
- 5 sites ont une période été du 01/04 au 30/09 (6 mois / 6 mois) ;
- 3 sites ont une période été du 01/04 au 31/10 (7 mois / 5 mois) ;
- 2 sites ont une période été du 15/03 au 15 octobre (7 mois / 5 mois).

Une harmonisation des périodes été / hiver sera proposée dans le projet de service pour faciliter la communication et la compréhension des usagers.

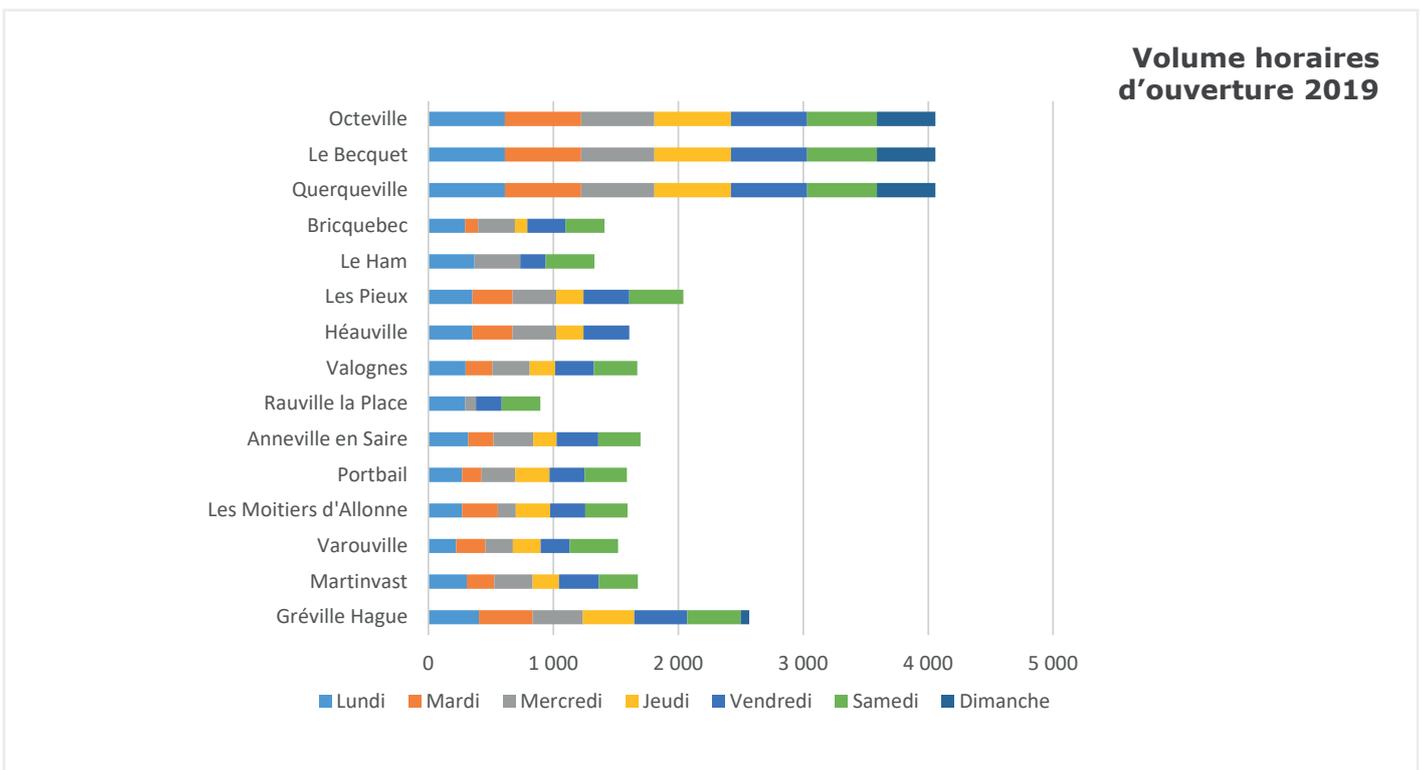
Seules les 3 déchèteries de Cherbourg-en-Cotentin sont ouvertes tous les jours de la semaine y compris le dimanche. La déchèterie de La Hague propose elle aussi une ouverture le dimanche matin sur la période estivale.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés, hormis les 3 sites de Cherbourg-en-Cotentin ouverts exceptionnellement les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

Le nombre de jours d'ouverture 2019 oscille entre 181 jours et 362 jours par an, avec une majorité de sites ouverts entre 250 et 300 jours par an (8 sites).



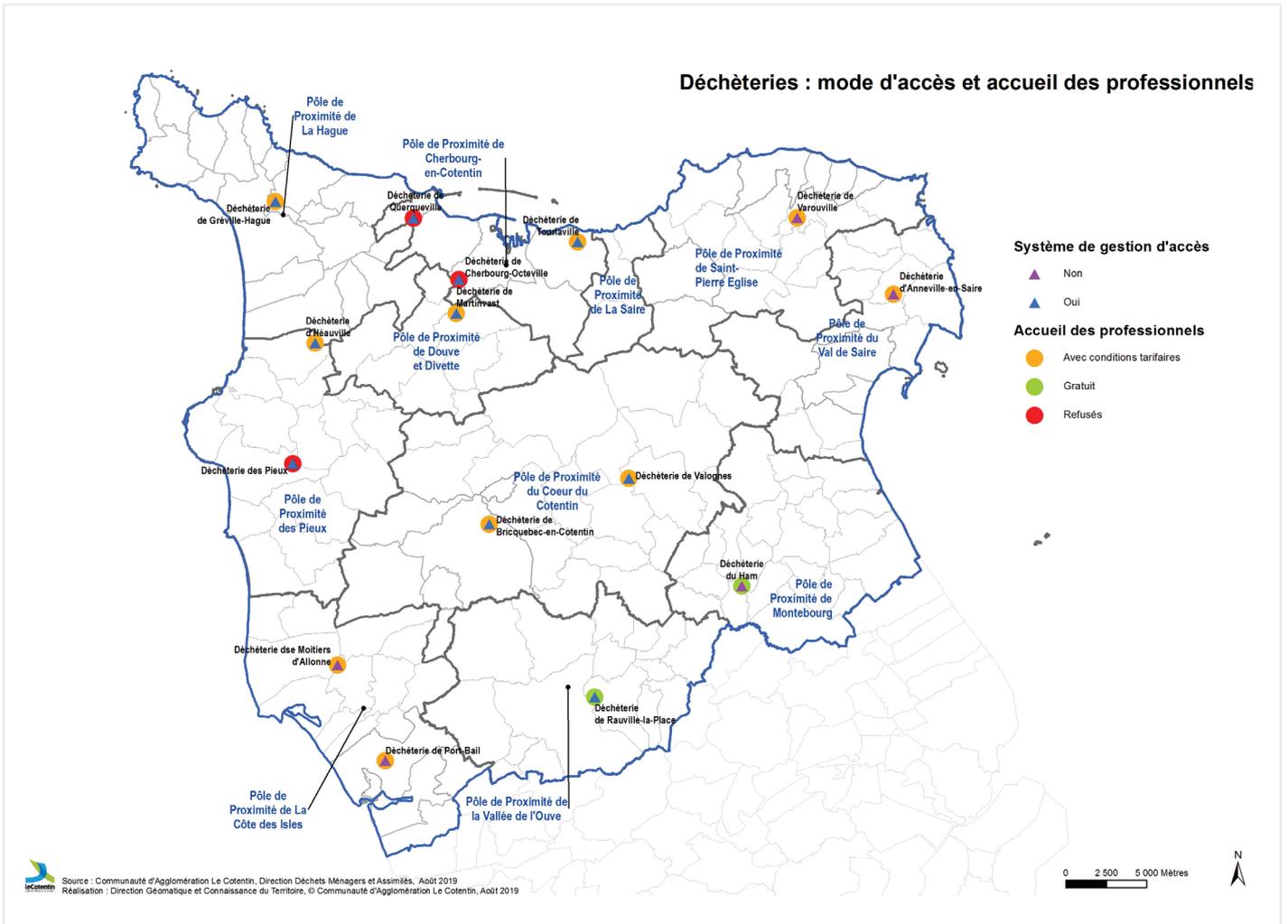
Le volume horaire 2019 varie entre 897h (Rauville-la-Place) et 4 059h pour les déchèteries de Cherbourg-en-Cotentin, avec une majorité de sites entre 1 400h et 1 700h annuelles. La moyenne d'ouverture des 15 sites est de 2 118h, représentant un total de 31 771 heures.



## FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

La fréquentation des déchèteries n'est pas calculée pour tous les sites. En effet, 5 déchèteries ne sont pas dotées de gestion informatisée des accès et le comptage des passages de particuliers n'est donc pas possible.

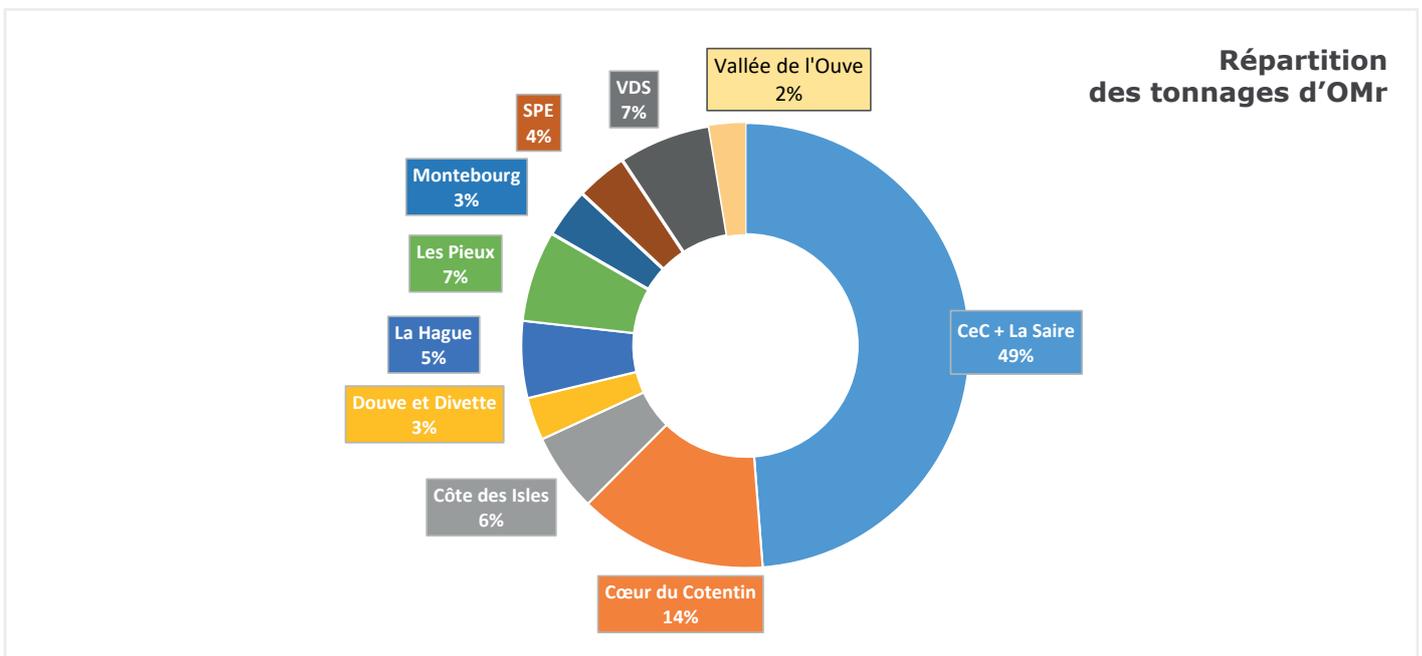
Les données pour 2019 des 10 autres sites ne sont pas exploitables en raison de problèmes techniques, pannes, obsolescence du matériel.



# LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN

## ① DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE RÉSIDUELLE

Les Ordures Ménagères résiduelles, appelées plus communément OMr, sont les déchets actuellement non valorisables, restant après la collecte sélective voire après retrait des bio-déchets (compostage individuel).



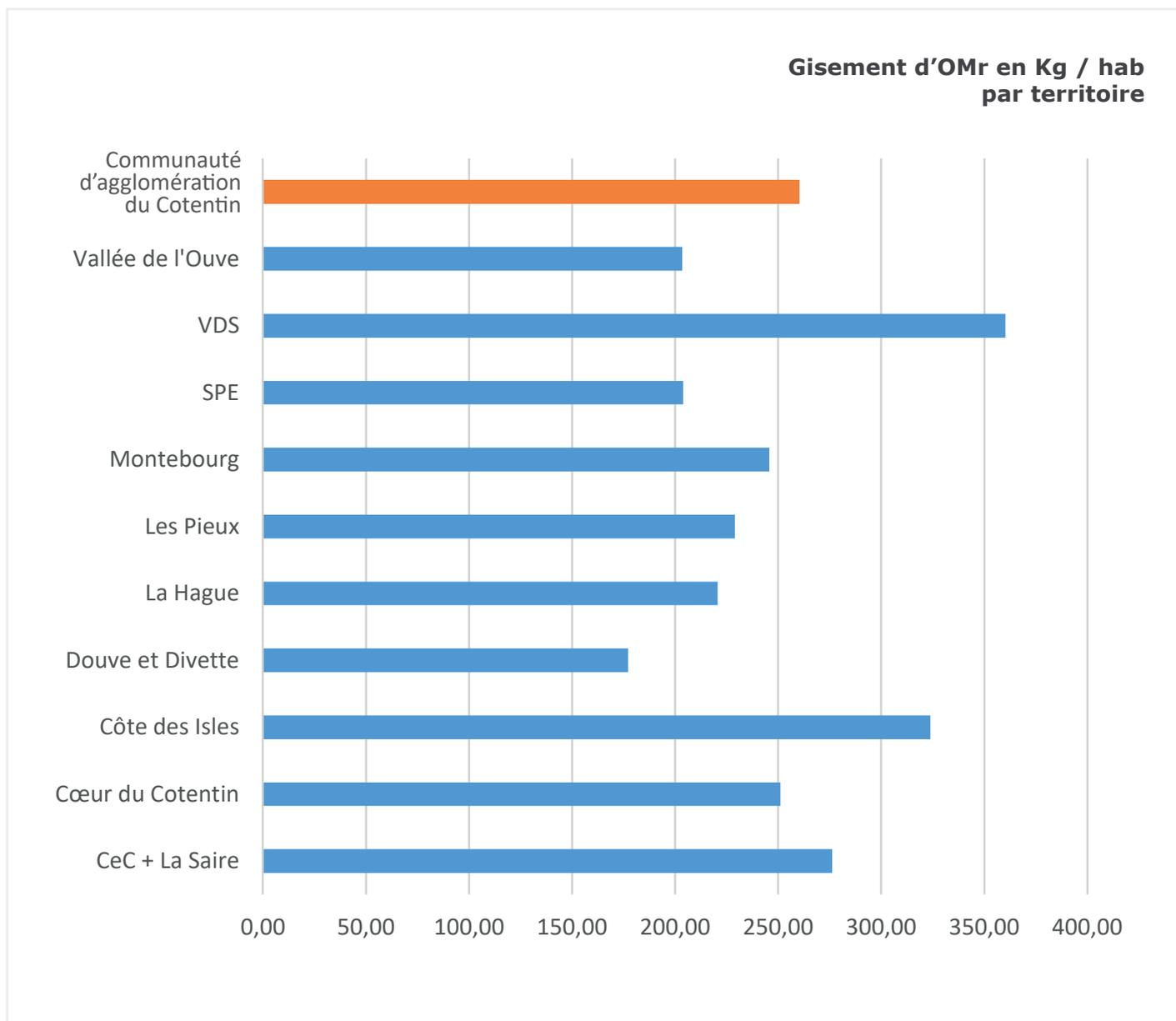
### CHIFFRES CLÉS

**46 747 tonnes d'OMr** (-1 299 tonnes par rapport à 2018)

**Gisement moyen de 260,05 kg/an/hab pour le Cotentin** (-4,93 kg/hab par rapport à 2018)

**Performance de 256,1 kg/an/hab pour la Normandie** (bilan régional – Biomasse - 2016)

**Performance nationale de 261 kg/an/hab** (Base donnée SINOE – Ademe - 2015)

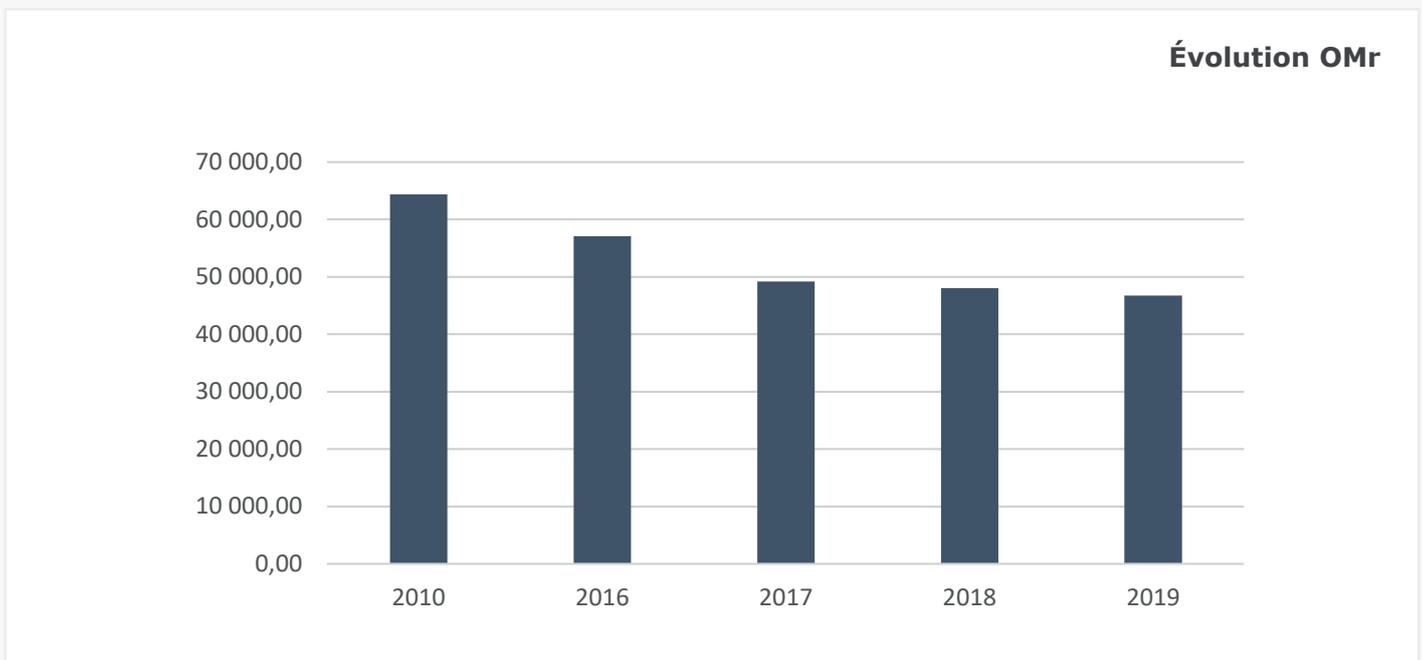


*Pour information, la collecte des OMr de La Saire est réalisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par la régie du secteur de Cherbourg-en-Cotentin, c'est pourquoi ils apparaissent ensemble sur le graphique ci-dessus.*

Une baisse continue est observée depuis la création de l'agglomération, elle équivaut à 2,72% par rapport à 2018 soit 1 307 tonnes, et près de 5% par rapport à 2017 (49 164 t). La production d'OMr par habitant diminue ainsi de près de 5 Kg soit 260 kg/hab contre 265kg/hab en 2018 (271 kg/hab en 2017). Cette réduction peut s'expliquer notamment par l'augmentation de la communication sur la prévention des déchets, le développement du compostage et une prise de conscience collective. Calculé sur la base de la population DGF, le gisement s'élève cette fois-ci à 234,61kg/hab.

Le territoire de Douve et Divette possède la production la plus faible du territoire avec 170 kg d'OMr par an et par habitant.

Les Pôles de Proximité de la Côte des Isles et du Val de Saire ont des gisements supérieurs à 300 kg/an/hab qui s'expliquent en majorité par une forte activité touristique. Si ce gisement est rapporté à la population DGF, il descend à 209 kg/an/hab pour la Côte des Isles (contre 326kg/an/hab population INSEE) et à 283kg/an/hab pour le Val de Saire (contre 360kg/an/hab population INSEE).

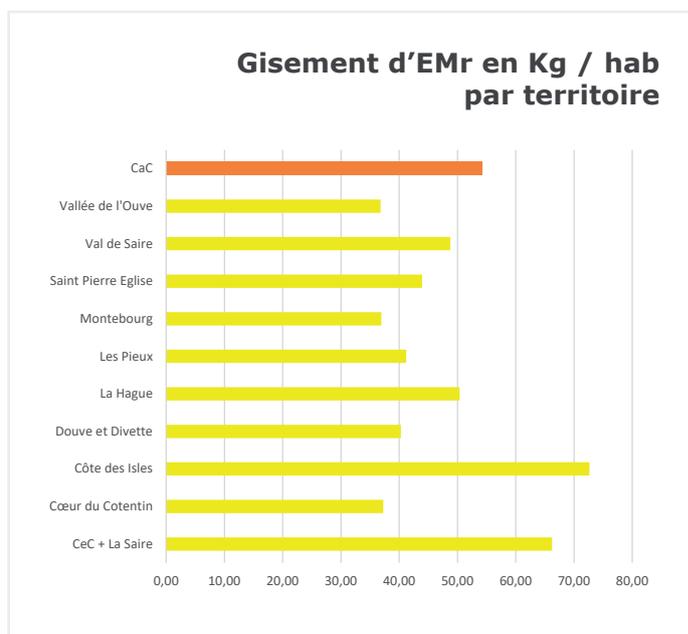
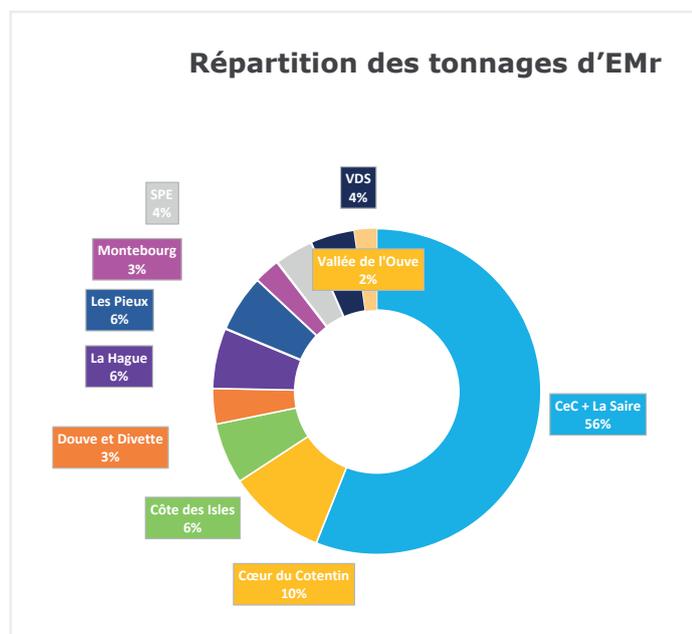


La production d'OMr continue de diminuer. Cependant, de nombreux déchets valorisables ou évitables se trouvent encore dans nos OMr, c'est pourquoi une caractérisation du gisement d'OMr sera réalisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Elle permettra de mieux appréhender les pistes de réduction.

## ② DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE SÉPARÉE

### Les Emballages Ménagers recyclables EMr

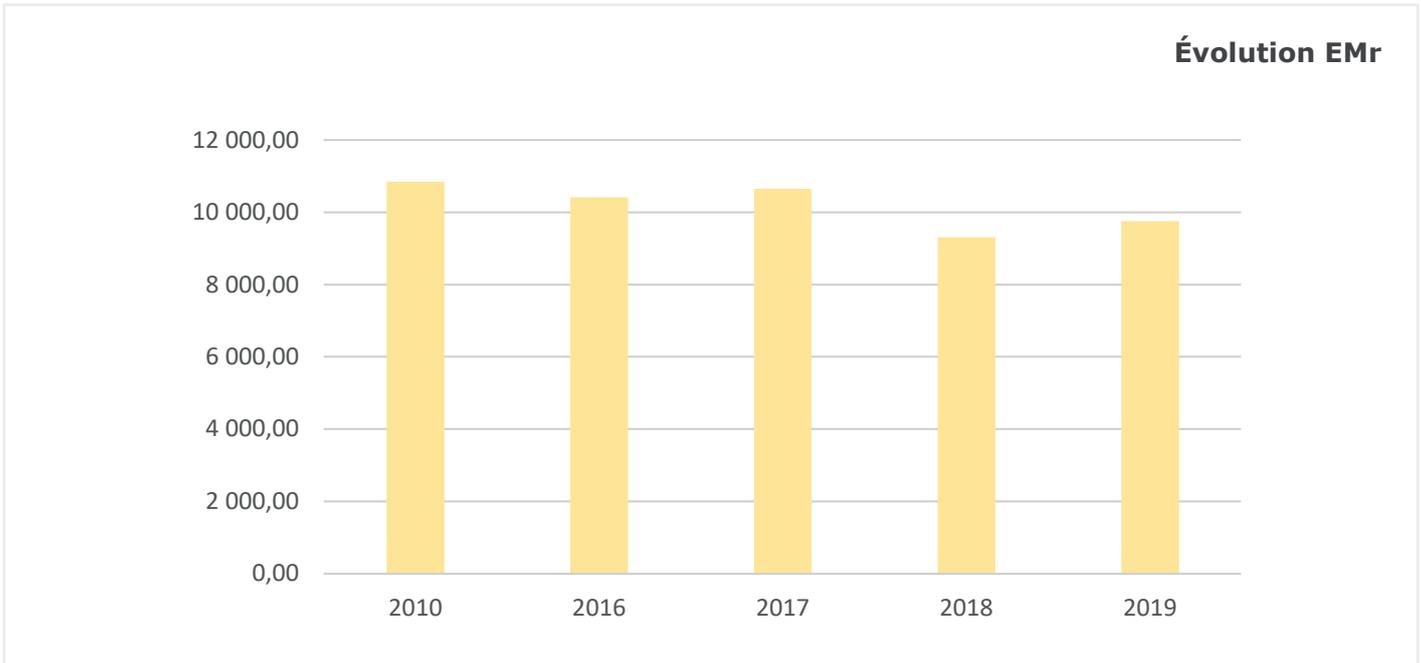
- **9 760 tonnes d'EMr** (+ 450 tonnes par rapport à 2018)
- **Performance de 54,30 kg/an/hab** pour le Cotentin (+2,95 kg/hab par rapport à 2018)
- **Performance de 38,17 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan CITEO - année 2018)
- **Performance nationale de 38,37 kg/an/hab** (bilan CITEO - année 2018)



Les colonnes d'apports volontaires d'EMr de La Saire sont collectées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la régie du secteur de Cherbourg-en-Cotentin, c'est pourquoi ils apparaissent ensemble sur le graphique ci-dessus.

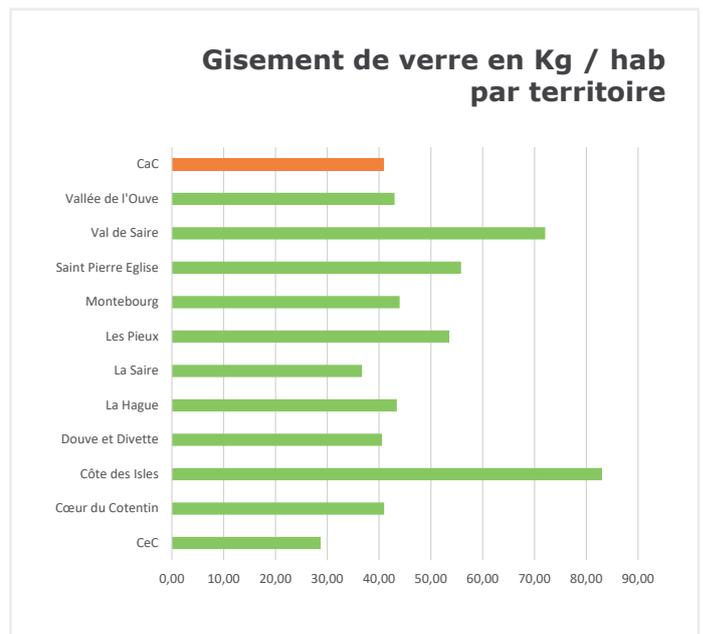
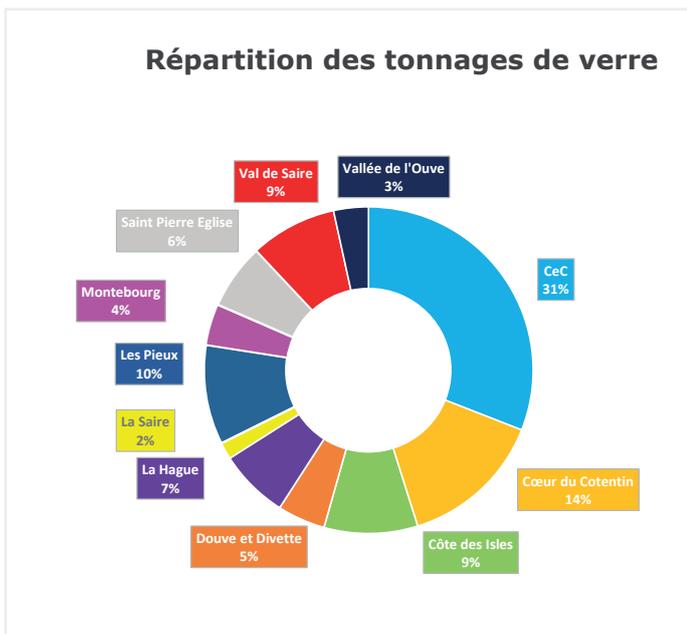
Une hausse de 4,83 % est observée par rapport à 2018, cependant le tonnage reste en dessous des chiffres de 2017 (- 8,37 %). Le gisement d'EMr par habitant augmente de 2,95 Kg soit 54,30 kg/hab contre 51,35 kg/hab en 2018.

L'ensemble du gisement peut encore être amélioré en quantité et surtout en qualité (cf. page 68). De nombreux emballages valorisables sont encore déposés dans les OMr.



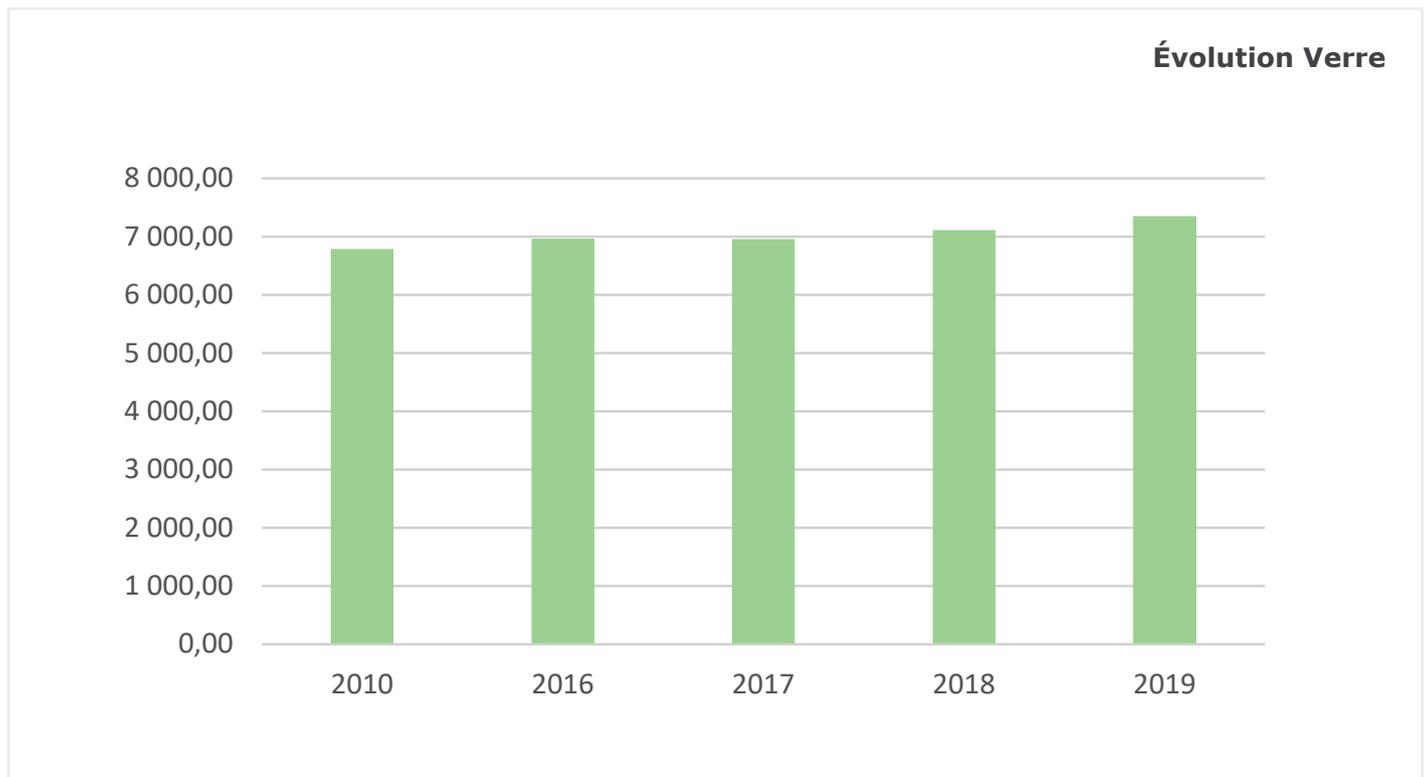
### Le verre

- **7 349 tonnes de verres (+234 t par rapport à 2018)**
- **Performance de 40,88 kg/an/hab** pour le Cotentin (+1,64 kg/hab par rapport à 2018)
- **Performance de 33,67 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan CITEO - année 2018)
- **Performance nationale de 31,58 kg/an/hab** (bilan CITEO - année 2018)



Une hausse de 3,29 % est observée par rapport à 2018, soit 234 t de plus. Le gisement de verre par habitant augmente ainsi de plus de 1,6 kg, soit près 41 kg/hab contre 39 kg/hab en 2018. Cette augmentation s'explique notamment par la communication ciblée faite sur le verre par les ambassadeurs du tri et par la valorisation du partenariat entre l'agglomération et l'association Cœur et Cancer. Depuis 2017, on observe une hausse de 6,6%.

Le gisement de verre de Cherbourg-en-Cotentin reste toujours faible par rapport au reste du territoire, malgré une hausse de 60 tonnes perçue entre 2018 et 2019. Le département de la Manche annonce un résultat de 46,71kg/an/hab (données bilan CITEO 2018). Sans Cherbourg-en-Cotentin, notre gisement serait supérieur à ce chiffre (50,41%).



### 3 DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

Les déchets collectés en déchèteries représentent une forte partie du gisement de déchets collectés et traités par la collectivité.

Une hausse de 2,55 % est observée par rapport à 2018, soit 1 713 tonnes de plus. Le gisement par habitant augmente ainsi de près de 13 kg, soit 383 kg/hab contre 370 kg/hab en 2018.

Pour la première année, les gravats sont les déchets les plus apportés en déchèterie avec plus d'un quart des apports (17 365 tonnes). Ces déchets ont une tendance à la hausse depuis les 3 dernières années.

#### CHIFFRES CLÉS

**68 829 tonnes de déchets**  
 (+ 1 713 tonnes par rapport à 2018)

**Gisement moyen de 382,90 kg/an/hab** pour le Cotentin (+ 12,75 kg/an/hab par rapport à 2018)

**Performance de 332 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan régional – Biomasse - 2016)

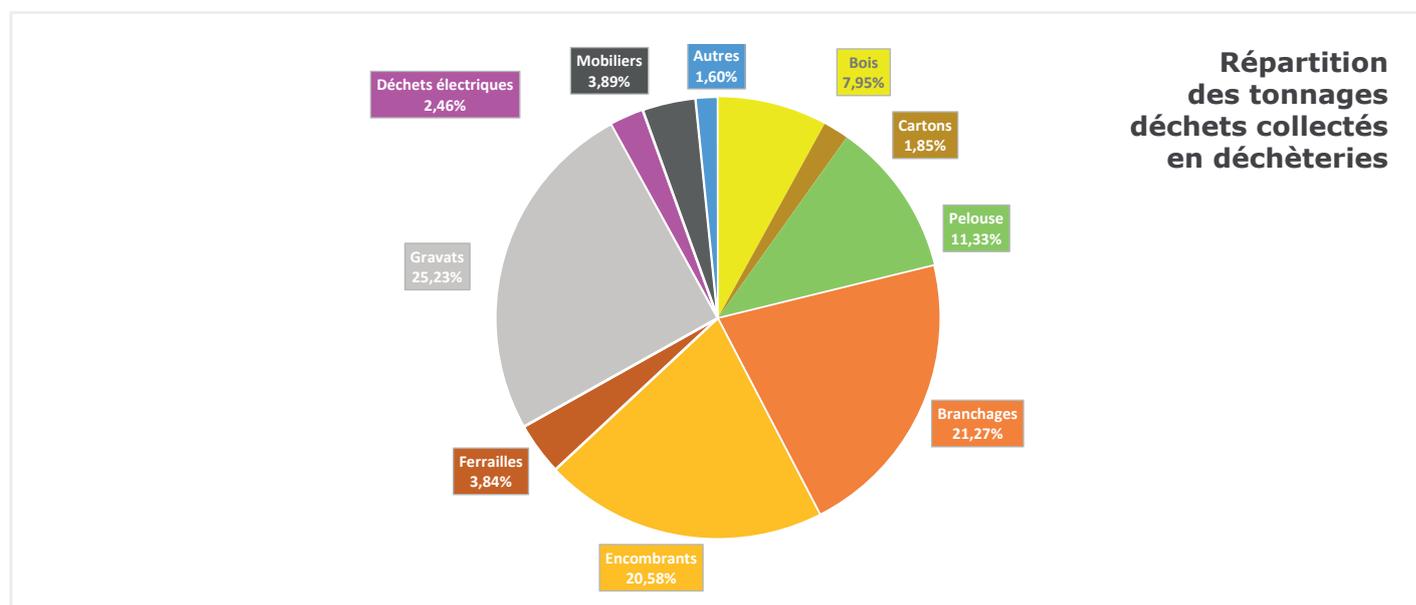
**Gisement national 198 kg/an/hab**  
 (données ADEME 2013)

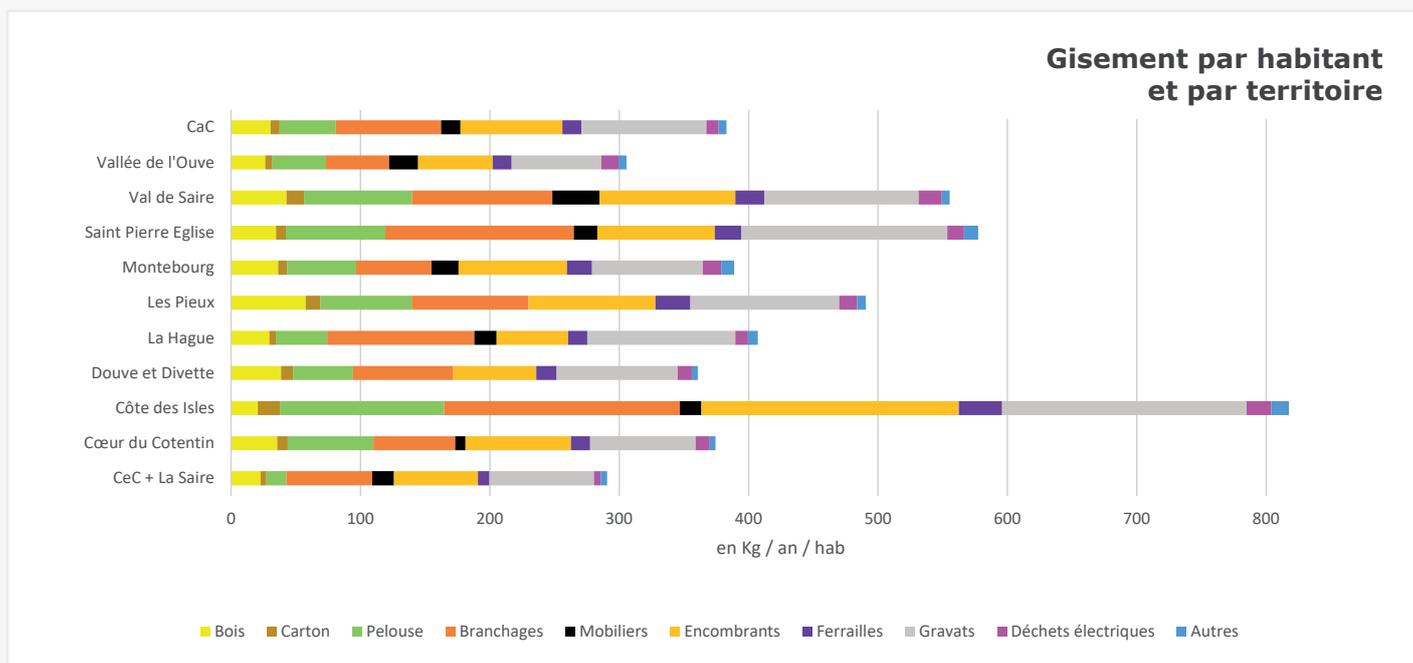
Les branchages représentent encore plus de 21% des apports. Cependant, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, le gisement est en baisse (-9% entre 2018 et 2019 et -15% entre 2017 et 2019).

Les pelouses et les résidus de jardins atteignent 32,6 %, représentant une baisse de près de 1 500 tonnes de branchages et une hausse de près de 1 300 tonnes de pelouses. Cela peut s'expliquer par l'épisode caniculaire de 2019 et à la grande période de pluie fin 2019 qui a peut-être limité la taille des branches mais également, en moindre mesure, par la communication sur les avantages du broyage.

Sont également positionnés sur le podium : les encombrants avec 21% des apports (14 164 tonnes). Pour la 1<sup>ère</sup> année, une baisse du tonnage d'encombrants de plus de 11% est constatée. Cela s'explique par le développement de la collecte des déchets d'ameublements (2 675 tonnes en 2019) et du gisement de bois (+10,59 % par rapport à 2018 – 5 473 tonnes).

Dans le tonnage « autres » sont comptabilisés l'amiante, les déchets dangereux, les piles, les huiles de vidange, les pneus et les souches.

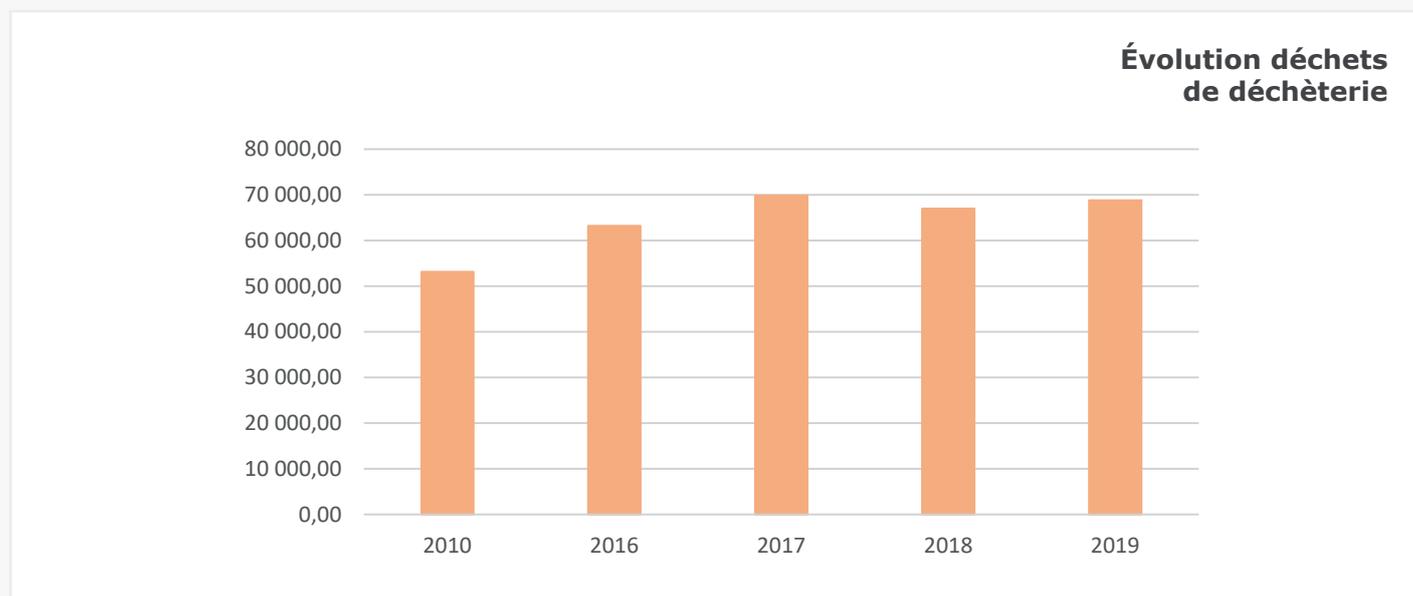




Pour rappel, les habitants de La Saire utilisent les déchèteries de Cherbourg-en-Cotentin, c'est pourquoi ils apparaissent ensemble sur le graphique ci-dessus (à noter que dans ce gisement, on trouve également des tonnages issus du territoire de La Hague).

Le territoire de la Côte des Isles dispose d'un ratio gisement/habitant très important qui est essentiellement dû à sa forte proportion de résidences secondaires.

La Vallée de l'Ouve et les territoires de Cherbourg-en-Cotentin / La Saire présentent quant à eux les gisements les plus faibles. Le premier s'explique certainement par le faible taux d'ouverture du site et les seconds par une moindre utilisation du service lié au caractère très urbain de ce territoire (habitat vertical, taille des jardins, collecte d'encombrants pour les bailleurs...).



## 4 PERFORMANCE DE COLLECTE

Une augmentation du tonnage entre 2018 et 2019 de 0,83% et une hausse du gisement de plus de 12 kg, soit 738 kg/hab contre 726 kg/hab en 2018, sont constatées. Ce dernier reste cependant supérieur à la moyenne normande et nationale, ce qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Le territoire présente une forte saisonnalité liée à la population estivale, qui n'est pas prise en compte dans ce gisement (calcul à partir de la population municipale INSEE), mais également des pics de population liés aux chantiers EPR, aux arrêts de tranches et à la part de déchets professionnels collectés qui peuvent impacter une forte partie de notre territoire.

Si le gisement est calculé à partir de la population DGF, on passe ainsi à 666 kg/an/hab, soit une baisse 72 kg/an/hab.

- Par ailleurs, le gisement est fortement impacté par les déchets issus des déchèteries et notamment les déchets verts liés aux effets climatiques sur la région ouest.

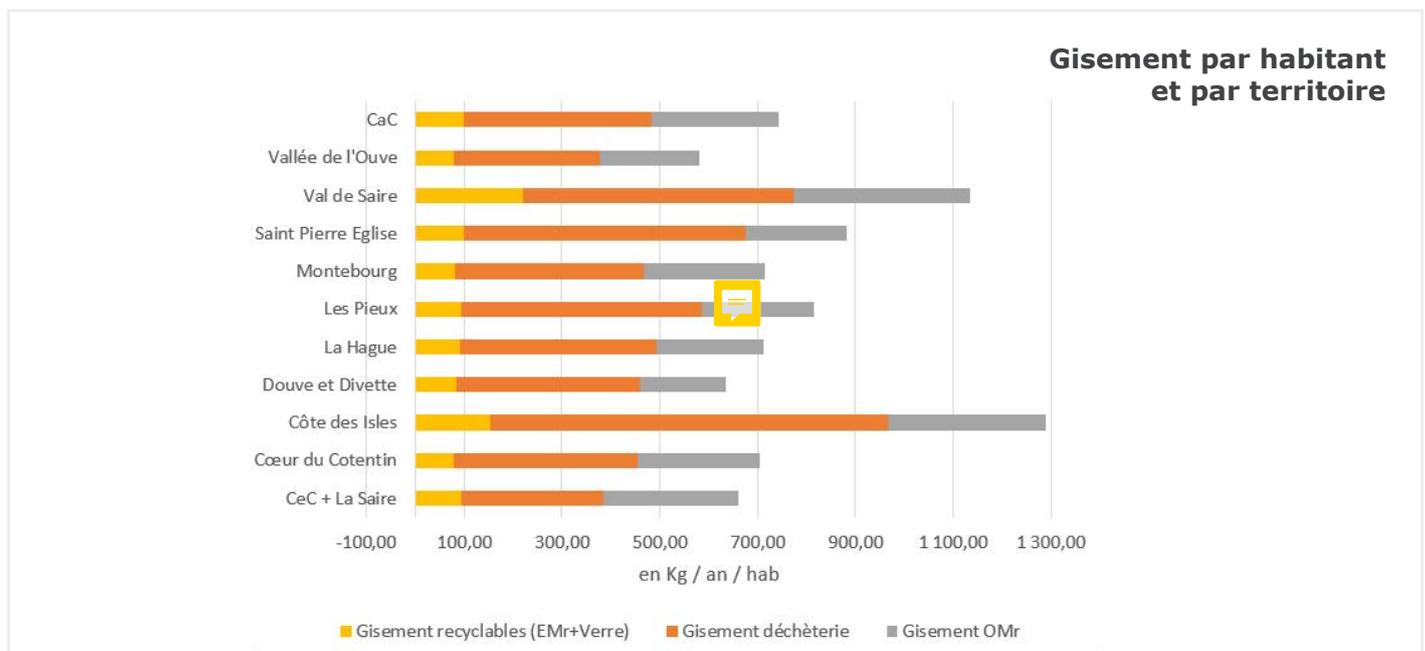
### CHIFFRES CLÉS

**132 685 tonnes de déchets collectés** (131 586 tonnes en 2018)

**Gisement moyen pour le Cotentin de DMA collectés : 738 kg/an/hab**

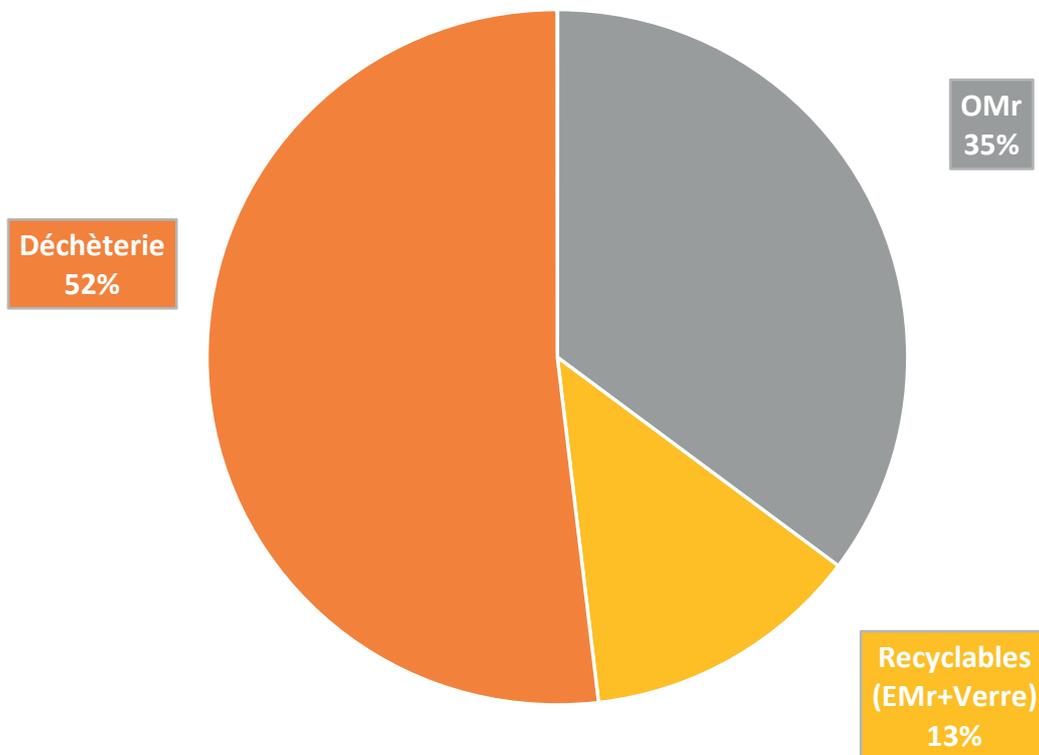
**Gisement moyen pour la Normandie de DMA : 660 kg/an/hab** (bilan régional – Biomasse - 2016)

**Performance nationale de DMA : 529 kg/an/hab**



Globalement, 52 % des tonnages collectés sont issus des déchèteries et les OMr représentent 35% des tonnages.

### Répartition des déchets collectés de l'agglomération



---

# LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

---

## ① ORIGINE DES DÉCHETS

---

Tous les déchets du territoire n'ont pas le même exutoire y compris les déchets d'une même catégorie. Par exemple, les déchets verts de l'agglomération sont traités dans 5 plateformes de compostage différentes.

Cette quantité d'exutoires est liée notamment à deux facteurs :

- Une répartition géographique des lieux de traitement pour limiter le transport ;
- Des marchés ou conventions de traitement non harmonisés à l'échelle de l'agglomération.

Par ailleurs, tous les déchets envoyés sur les sites de traitement appartenant à l'agglomération sont issus de notre territoire par apport public (régie, déchèterie...) et/ou par apports privés (professionnels...).

## ② QUAIS DE TRANSFERT

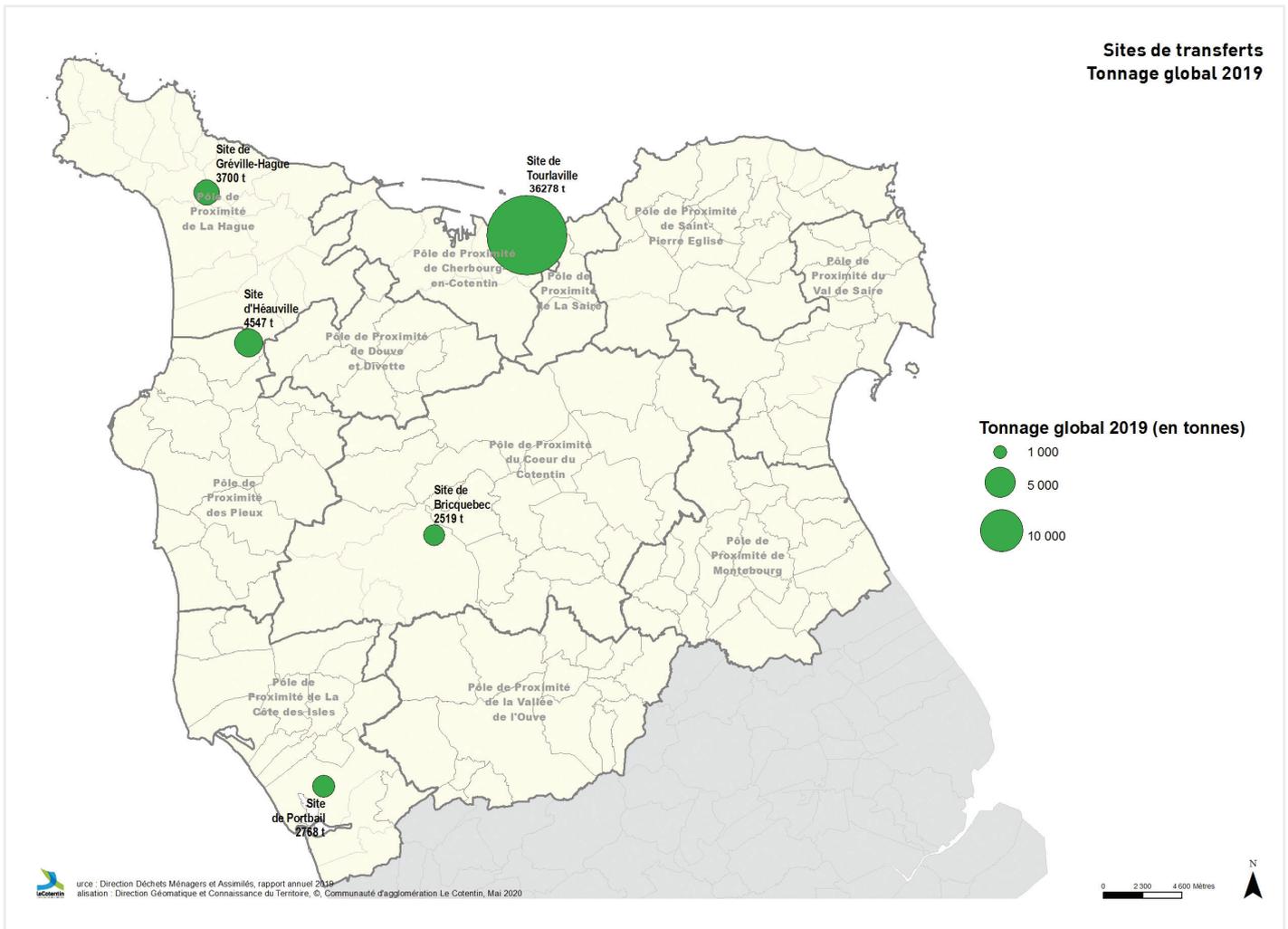
Une partie du territoire est également équipée de quais de transfert permettant notamment, pour la collecte des OMr et des EMr, de limiter les allers-retours vers les sites de traitement.

À ce jour, les territoires équipés sont :

- **Le PP de la Côte des Isles** : le quai de transfert de Port-Bail accueille les OMr et les EMr collectés en régie du territoire soit **2 768 tonnes** ;
- **Le PP des Pieux** : le quai de transfert d'Héauville accueille les OMr collectées en régie des Pôles de Proximité des Pieux et de Douve et Divette soit **4 547 tonnes** ;
- **Cherbourg-en-Cotentin** : le quai de transfert du Becquet à Tourlaville accueille les OMr de la commune, de La Saire, de Saint-Pierre-Église, du Val de Saire, des déchets d'autres collectivités et des Déchets Industriels Banals (DIB) déposés par les communes et professionnels, soit **36 278 tonnes**. Attention, les DIB payants ne font que transiter par le site de transfert, ils n'apparaissent ni dans la collecte (dépôt en direct) ni dans le traitement (prestation non facturée à la collectivité mais directement aux professionnels) ;
- **Le PP du Val de Saire** : le quai de transfert d'Anneville-en-Saire n'accueille plus les OMr collectées par le prestataire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- **Le PP du Cœur du Cotentin** : le quai de transfert de Bricquebec-en-Cotentin accueille les OMr collectées en régie de l'ex Communauté de Communes de Bricquebec-en-Cotentin (avant fusion de 2014), soit **2 519 tonnes** ;
- **La Hague** : le quai de transfert de Gréville-Hague accueille les OMr, les EMr et le verre collectés en régie sur le territoire, soit **3 700 tonnes**.



Déchargement  
quai de transfert  
de Gréville-Hague



### ③ LIEU ET NATURE DES TRAITEMENTS (DONT VALORISATION)

Le tableau ci-contre récapitule pour chaque territoire le type d'exutoire et le mode de traitement ou valorisation ainsi que les tonnages traités.

\* Les Emballages Ménagers recyclables de La Saire et Cherbourg-en-Cotentin sont collectés ensemble et apparaissent dans la colonne Cherbourg-en-Cotentin.

Type de déchets	Destination / Propriétaire / Nature de traitements	CeC	Cœur du Cotentin	Côte des Isles	Douve et Divette	La Hague	La Saire	Les Pieux	Montebourg	Saint Pierre Eglise	Val de Saire	Vallée de l'Ouve	TOTAL
OMr	Usine de méthanisation de Cavigny /SM Point Fort / <b>Méthanisation</b>		2 426	2 578	1 455	2 451		2 926		1 745	1 607		15188
	ISDND / SPEN / <b>Enfouissement</b>	22 800	3 946	76		158	*	167	1 682		1 520	1 210	31559
DIB + autres déchet quai de transfert Le Becquet	ISDND / SPEN / <b>Enfouissement</b>	8 606	130										8736
EMr	Centre de tri Cherbourg-en-Cotentin / CaC / <b>Tri</b>	5 467					*						5467
	Centre de tri de Donville-les-Bains / SPHERE / <b>Tri</b>		949	591	343	586		558	252	376	423	215	4293
VERRE	<b>Valorisation matière</b>	2 276	1 044	676	346	505	123	726	300	478	626	251	7349
ENCOMBRANTS	ISDND / SPEN / <b>Enfouissement</b>	5 352	2 078	1 619	547	642		1 330	573	777	910	337	14164
DECHETS VERTS	Plateforme de compostage de Branville-Hague / SARL Les Delles / <b>Compostage</b>					1 785		519					2304
	Plateforme de compostage de Denneville / GAEC du Boullier / <b>Compostage</b>			2 515				1 655					4171
	Plateforme de compostage de Cherbourg-en-Cotentin / CaC / <b>Compostage</b>	4 760			1 057								5817
	Plateforme de compostage de Valognes / Valnor / <b>Compostage</b>	4 689	3 295						763		1 666	527	10939
	Plateforme de Clitourps / EARL la Grimonnerie / <b>Compostage</b>									1 904			1904
SOUCHES	Plateforme de compostage du Ham / SPEN / <b>Compostage</b>	33	0	33	0	0		0	0	37	14	0	118
INERTES	ISDI d'Héauville / CaC / <b>Stockage</b>							3 930					3930
	ISDI des Moitiers-d'Allonne / CaC / <b>Stockage</b>			1 890									1890
	ISDI de Biville / Carrière TPC / <b>Stockage</b>	6 673			797	1 331							8802
	ISDI de Cosqueville / Carrière TPC / <b>Stockage</b>									1 364	1 036		2399
	ISDI de Brix / Carrière Leroux / <b>Stockage</b>		2 079										2079
	ISDI de Montebourg / carrière Leroux / <b>Stockage</b>								585			404	988
BOIS	Site du Ham / SPEN / <b>Valorisation énergétique</b>	1 874	909	169	329	343		782	248	296	371	153	5473
FERRAILLES	Site d'Equerdreville / Emmaus / <b>Valorisation matière</b>	738											738
	Site d'Yvetot Bocage / GDE / <b>Valorisation matière</b>		373	273	134	174		367	133	173	195	85	1907
CARTONS	Site du Ham / SPEN / <b>Valorisation matière</b>		208	137	79	59		156	46	65	119	32	901
	Site d'Equerdreville / Emmaus / <b>Valorisation matière</b>	375											375
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Site de Donville -les-Bains / SPHERE - Ecomobilier / <b>Valorisation matière</b>	1 390	202	136		200			142	156	318	131	2676
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	VEOLIA / <b>Valorisation matière</b>		276	154	93	114		186	97	111	155	79	1265
	Site d'Equerdreville / Emmaus / <b>Valorisation matière</b>	427											427
DDS	Plateforme de Drakkar / Chimirec / <b>Valorisation énergétique</b>	143	78	35	37	32		50	23	39	36	32	507
HUILE DE VIDANGE	Plateforme de Javené / Chimirec / <b>Régénérée</b>	23	0	0	1	0		1	1	1	1	1	30
PNEUS de véhicules légers	Aliapur ou SPHERE / <b>Valorisation matière</b>	80	15	11		39		10	43	13			210
AMIANTE	ISDD Le Ham / SPEN / <b>Stockage</b>	118	19	29		15		27					208
PILES	COREPILE / <b>Valorisation matière</b>	5	4	3	2	2		3	1	2	2	1	26
TLC	Magasins Fil et Tette et Centre de tri COBANOR TRITEX / <b>Ré-utilisation en magasin ou Valorisation matière</b>						694						694
Objets domestiques réutilisables	Centre de tri et magasins / Fil et Terre / <b>Ré-utilisation</b>			√	√	√		√	√	√	√		

---

# LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN

---

## ① TONNAGES TRAITÉS

---

### TAUX GLOBAL DE VALORISATION

Le taux de valorisation de l'agglomération du Cotentin est de **45,84%** (tous déchets compris). Ce résultat est obtenu en prenant les tonnages valorisés (énergie/matière), dont la part des tonnages d'OMr méthanisées, les EMr, le verre, les déchets verts..., que l'on divise par le tonnage total de DMA (y compris gravats).

### INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

Les déchets déposés en installation de stockage sont : les OMr, les encombrants, les gravats et l'amiante. Seuls les deux premiers sont enfouis.

En 2010, ces quatre catégories représentaient 89 253 tonnes (dont 78 192 tonnes enfouies), ce chiffre s'élève en 2019 à 75 996 tonnes (55 699 tonnes d'enfouis). On observe **un indice de réduction de 14,85 %** qui augmente à 28,77 % pour les seuls déchets enfouis.

### ZOOM SUR LES SITES DE TRAITEMENT GÉRÉS EN RÉGIE PAR L'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

#### L'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) d'Héauville

L'ISDI d'Héauville est gérée en régie par l'agglomération. Pour rappel, une ISDI est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui réceptionne des déchets inertes en vue de les éliminer par enfouissement ou comblement sur site.

Le site d'Héauville accueille les gravats des déchèteries des Pieux et d'Héauville ainsi que les tonnages des régies du Pôle de Proximité des Pieux et ceux des professionnels du territoire (dépôts payants).

En 2019, les tonnages stockés sur ce site sont de **3 930 tonnes**, réparties de la façon suivante :

- 533 tonnes apportées par les régies du PP des Pieux ;
- 1 838 tonnes déposées et facturées à des professionnels ;
- 1 559 tonnes déposés par les usagers sur les deux déchèteries du Pôle.



Centre de compostage de Tourlaville



Centre de tri de Tourlaville

### ISDI des Moitiers-d'Allone

L'ISDI des Moitiers-d'Allone est gérée en régie par l'agglomération. Elle accueille les gravats des déchèteries de Port-Bail et des Moitiers-d'Allone ainsi que les tonnages des collectivités et des professionnels du territoire.

En 2019, les tonnages stockés sur ce site sont de **1 890 tonnes**, réparties de la façon suivante :

- 353 tonnes déposées par des collectivités ou des professionnels ;
- 1 047 tonnes déposées par les usagers sur la déchèterie de Port-Bail ;
- 490 tonnes déposées par les usagers de la déchèterie des Moitiers-d'Allone.

### Centre de compostage du Becquet (Tourlaville)

Le centre de compostage du Becquet est géré en régie par l'agglomération. En 2019, **10 560 tonnes** de déchets ont été apportées sur ce site dont :

- 7 811 tonnes de déchets verts issues des déchèteries de Cherbourg-en-Cotentin et de Martinvast ;
- 548 tonnes d'apports payants ;
- 2 201 tonnes issues des régies, des communes et autres apports (non payants).

En 2019, le centre de compostage a traité **5 817 tonnes**, le restant a été mis au rebut (54 t) et envoyé sur la plateforme de compostage de VALNOR à Valognes (4 685 t).

La vente de compost est de **3 090 tonnes** réparties de la façon suivante :

- 2 685 tonnes pour le SILEBAN ;
- 56 tonnes pour les collectivités ;
- 349 tonnes en vente directe (tarifs définis par délibération avec un minimum de 10 tonnes par commande).

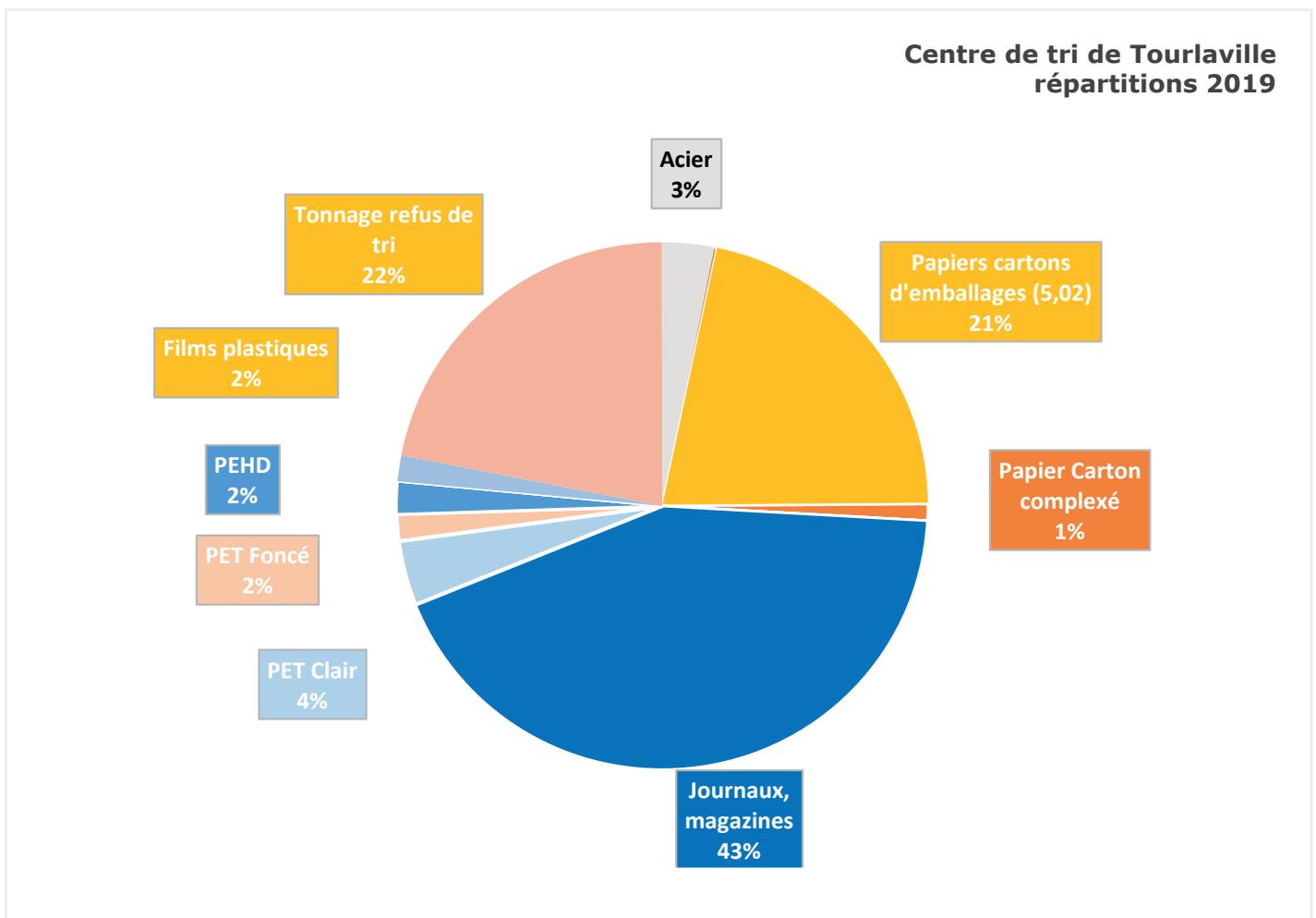
### Centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin

Le centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin est géré en régie par l'agglomération. Pour rappel, un centre de tri est une usine qui réceptionne les emballages préalablement collectés dans les contenants de tri (poubelles, sacs ou colonnes jaunes) et qui procède ensuite à la séparation des emballages en fonction de leur matériau : carton, aluminium (canette), acier (boîtes de conserve) et les différents types de plastique (PEHD, PET, PP).

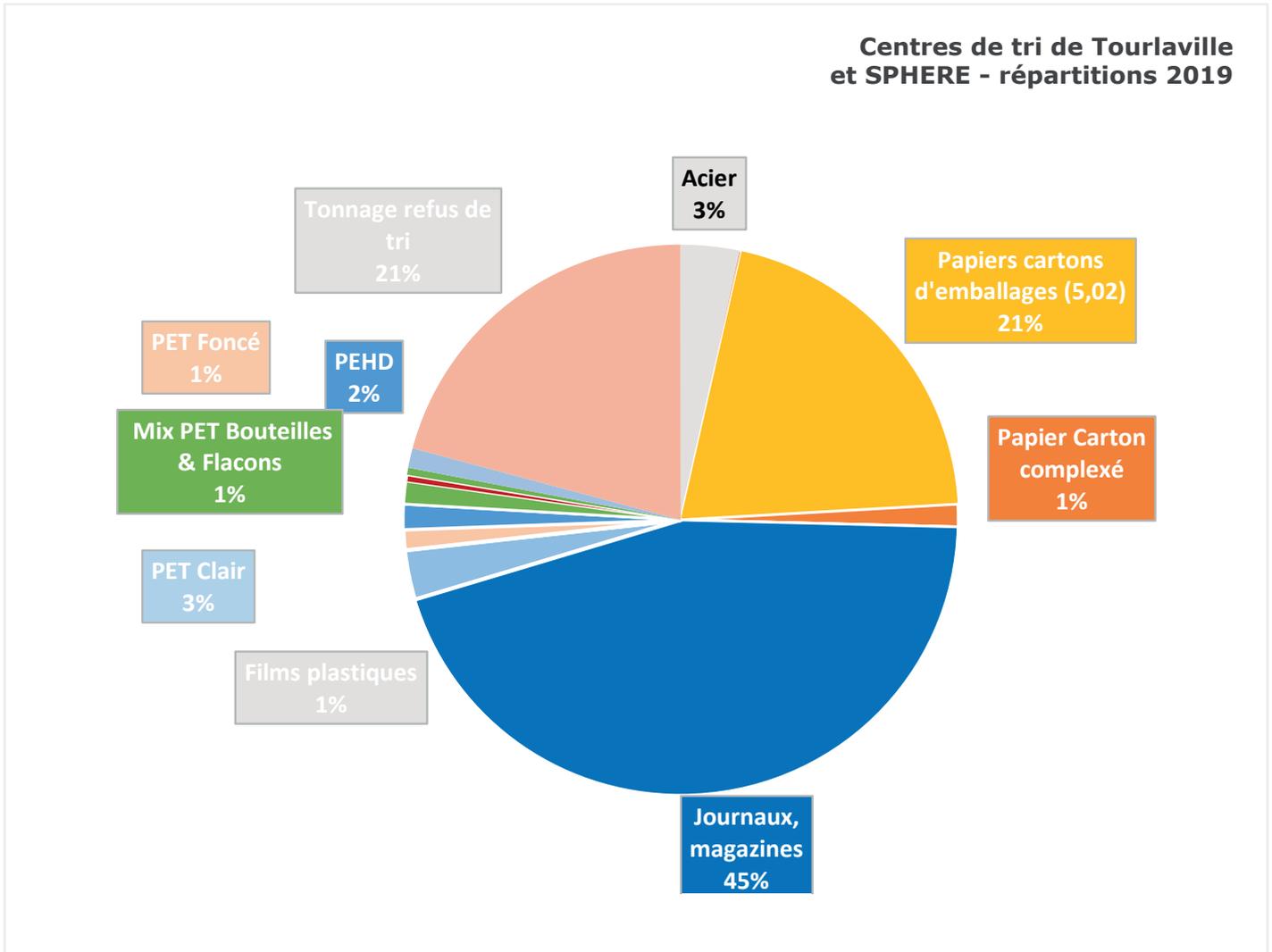
Afin d'effectuer cette séparation, plusieurs types de technologies sont utilisés : tri manuel réalisé par des opérateurs et/ou tri automatisé avec des trommels, des cribles balistiques, un aimant... Ces déchets, une fois classés par catégories, sont mis en balles pour être transportés vers des usines de recyclage (valorisation matière).

En 2019, **6 779 tonnes** de déchets ont été triées sur ce site. L'ensemble des tonnages triés provenait de Cherbourg-en-Cotentin et de La Saire mais également du reste du territoire. En effet, suite à un problème technique des tonnages qui auraient normalement dû être traités sur le site de la SPHERE, ceux-ci ont été triés sur le site de Tourlaville.

Les productions réalisées en 2019 se répartissent de la façon suivante :



La répartition des productions globales des deux centres de tri (SPHERE et agglomération du Cotentin) est la suivante :



# CHIFFRES CLÉS

143 859 t de DMA (800 kg/an/hab)

## TONNAGE GLOBAL TRAITÉ



## ② REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

### DÉFINITION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI

Les refus de tri représentent l'ensemble des déchets enlevés par les opérateurs en centre de tri ou par le process utilisé. Ces déchets doivent être retirés car ils rendent impropre la valorisation du flux restant.

Il peut s'agir entre autre :

- De plastique autre que les flacons et les bouteilles (l'extension de tri n'étant pas encore mise en œuvre sur notre territoire) ;
- De verre, le centre de tri étant réservé aux EMr ;
- D'encombrants, DEEE ;
- D'OMr.

Les refus de tri 2019 représentent :

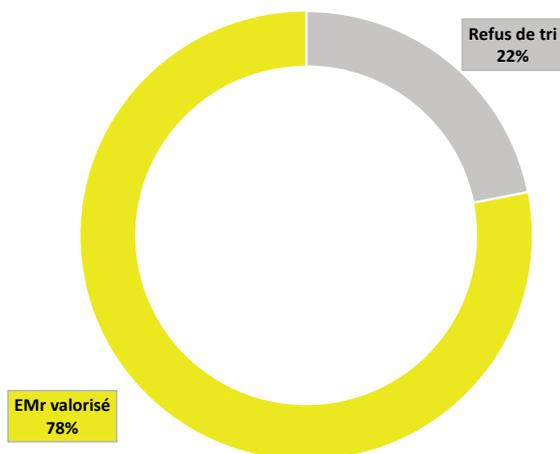
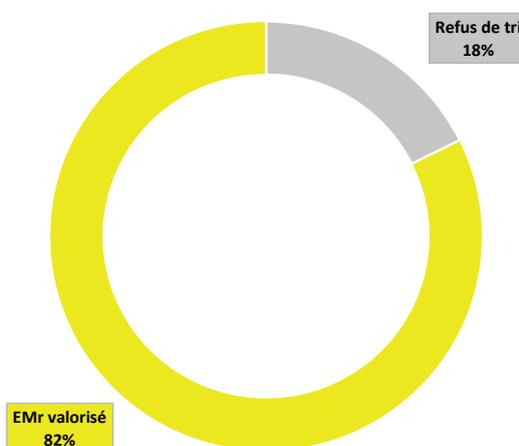
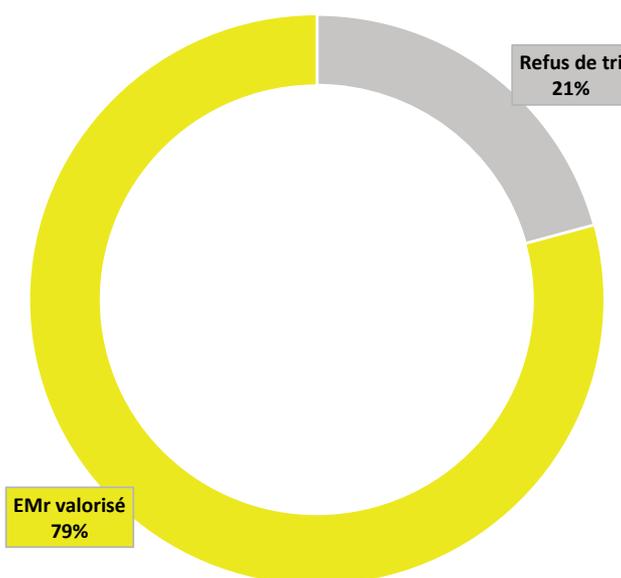
- **1 486 t** pour le centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin ;
- **428 t** pour le centre de tri de Donville-les-Bains.



### CHIFFRES CLÉS

Refus de tri pour le Cotentin :  
1 914 tonnes soit 10,65 kg/an /hab

Refus de tri = 21 % des EMr collectés

**Centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin****Centre de tri de Donville-les-Bains****Refus de tri  
Communauté  
d'agglomération  
du Cotentin**

Dans le cadre de l'amélioration du tri et de la baisse des refus de tri, des caractérisations sont réalisées depuis 2018 sur le centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin en partenariat avec les unités collecte, tri et prévention des déchets. Ces caractérisations ont pour but de repérer les secteurs où le tri est de moins bonne qualité, mais également d'essayer de mettre en lumière les erreurs de tri les plus courantes. Les ambassadeurs du tri ont la gestion de ces caractérisations et participent également aux caractérisations du ou des centres de tri privés.

Pour rappel, une caractérisation a pour but de connaître la composition du gisement de déchets. Elle est réalisée sur un échantillon pris au hasard, que l'on trie suivant des catégories définies. Chaque catégorie est ensuite pesée permettant de définir des pourcentages de composition.

## PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES INSTALLATIONS

Les OMr traitées à l'usine de méthanisation du Point Fort, soit 15 098 t, permettent de produire :

- 715 573 kWh d'électricité ;
- 418 tonnes de compost et 106 tonnes d'acier.

Les OMr, encombrants et DIB du territoire enfouis à l'ISDND du Ham, soit 49 602 t, permettent de produire :

- 9 558 000 kWh d'électricité.

# ÉVOLUTION ET RÉFLEXION DU SERVICE

Au cours de l'année 2019, de nombreux changements et dossiers ont été présentés pour faire évoluer le service et la Direction.

> **L'événement marquant de 2019 restera la délibération prise le 24 septembre 2019 pour adhérer à la SPL Normantri.** Après deux études infructueuses sur l'organisation du tri en Normandie, le Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC) s'est rapproché d'autres collectivités, fin 2018, pour lancer une étude complémentaire.

Ce complément d'étude, mené courant 2019, a permis de faire ressortir la pertinence d'un projet public articulé autour de :

- 1. La mutualisation de la fonction tri ;**
- 2. La mutualisation des coûts de transport,** avec un barycentre technique et économique situé autour de Caen ;
- 3. La création d'une Société Publique Locale (SPL)** pour porter l'investissement et exercer la mission « tri ».

## Déchets : 14 collectivités s'allient pour créer une très grande usine de tri près de Caen

14 collectivités de l'ex-Basse-Normandie viennent de créer Normantri. Il s'agit d'un centre de tri des emballages qui doit être mis en service en 2023 près de Caen.

Publié le 26 Dec 19 à 7:59



Le président Olivier Paz (au centre) et les administrateurs de Normantri. (©Liberté le Bonhomme Libre)

14 EPCI « bas-normandes » ont accepté ce projet et ont délibéré après l'été pour adhérer à la SPL Normantri. Cette décision a un réel impact pour notre territoire puisque notre collectivité est gestionnaire d'un centre de tri. En juin 2019, une étude a été lancée pour travailler sur l'avenir de cet outil.

L'année 2020 permettra de continuer le travail en lien avec SPL Normantri et notamment d'avancer sur les dossiers d'appels à projets CITEO pour l'extension des consignes de tri.

#### Autres évolutions de l'année 2019 :

- Collecte des OMr de La Saire par la régie de Cherbourg-en-Cotentin (la collecte était assurée jusque-là par un prestataire privé) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Réorganisation de la collecte (fréquences et jours de collecte) sur le territoire de la Côte des Isles pour lisser la charge de travail sur l'ensemble de la semaine et faciliter l'organisation de la collecte. Cette nouvelle organisation est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Un règlement de collecte de l'amiante et une organisation spécifique sur le territoire de l'agglomération ont été validés au Conseil communautaire de décembre 2018. Cette collecte en déchèterie a été mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, tout comme la collecte des pneumatiques ;
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, une politique unique de compostage à domicile est mise en œuvre sur le Cotentin et le déploiement du compostage de proximité prendra son essor en 2020 grâce au projet « les Léopards du tri », lancé par la Région Normandie ;
- Début 2020, la caractérisation des OMr par le bureau d'étude Ecogeos permettra de finaliser l'état des lieux du PLPDMA et ainsi mettre en œuvre dans les mois qui suivent des groupes de travail thématiques ;
- Poursuite du développement de la filière Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) avec la mise en place de caissons sur les déchèteries de Port-Bail, de Martinvast et de Valognes courant 2020 ;
- L'année 2020 devra également être une année de perspective avec le lancement d'une refonte du schéma de collecte pour intégrer l'extension des consignes de tri dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, une gestion séparée des biodéchets pour 2023, d'une étude de financement du service public de gestion des déchets ménagers pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

# RESSOURCES HUMAINES

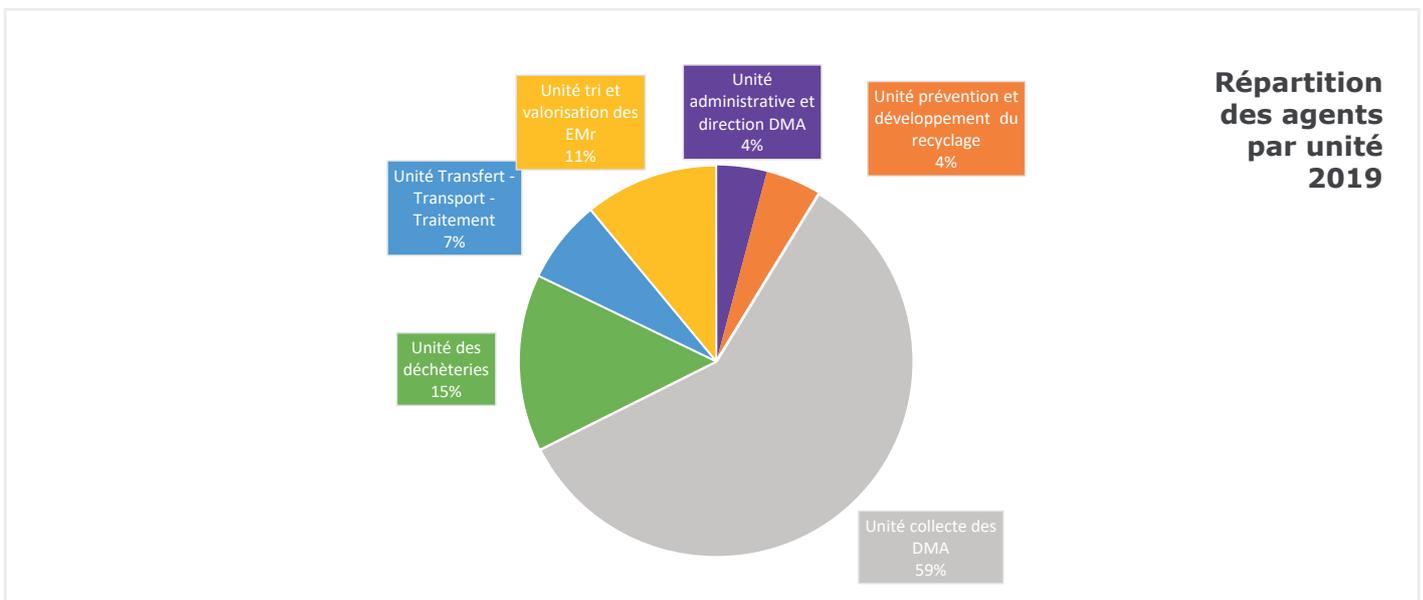
## ① DESCRIPTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS

L'organigramme de la Direction Déchets Ménagers et Assimilés a été approuvé au Comité Technique du 8 septembre 2017 et révisé en septembre 2019. Celui-ci est composé de 6 unités :

- Ressources administratives ;
- Prévention des déchets et développement du recyclage ;
- Collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Déchèteries ;
- Transfert, Transport, Traitement ;
- Tri et valorisation des Emballages Ménagers recyclables.

Le Directeur de la Direction Déchets Ménagers et Assimilés est sous l'autorité du Directeur Général Adjoint du Pôle Services Techniques.

La Direction regroupe 220 agents répartis de la façon suivante :



## ② FORMATION DES AGENTS

En 2019, de nombreuses formations ont été réalisées, pour améliorer, d'une part, la connaissance et la technicité des agents, et d'autre part, les compétences liées à l'hygiène et la sécurité pour réduire les risques au travail.

**86 agents** de la Direction Déchets Ménagers et Assimilés ont été formés représentant un cumul de **535,5 jours de formation**. Parmi ces 86 agents, se trouvent 14 femmes et 72 hommes.  
90 % des jours de formation sont consacrés aux agents de catégorie C, 6 % à la catégorie B et 4 % à la catégorie A.

Les formations d'intégration des catégories C représentent 16% des jours de formation. Les préparations aux concours et examens représentent quant à elles 9%.

La répartition des jours de formations est la suivante :

- 54 % : actualisation et développement des compétences ;
- 25 % : accompagnement des évolutions professionnelles ;
- 15 % : formation prévention/sécurité ;
- 6 % : optimisation de l'organisation des services.

Les formations prévention/sécurité ont été réparties de la façon suivante :

Formation	Nombre d'agents formés en 2019 au sein de la DMA
Manipulation d'extincteur	14
Amiante encadrement technique/ encadrement chantier	2
Amiante opérateur chantier	3
AIPR Opérateur	9
AIPR Encadrant/Concepteur	2
Grue Auxiliaire	2
Levage de bennes	4
Habilitation électrique	6

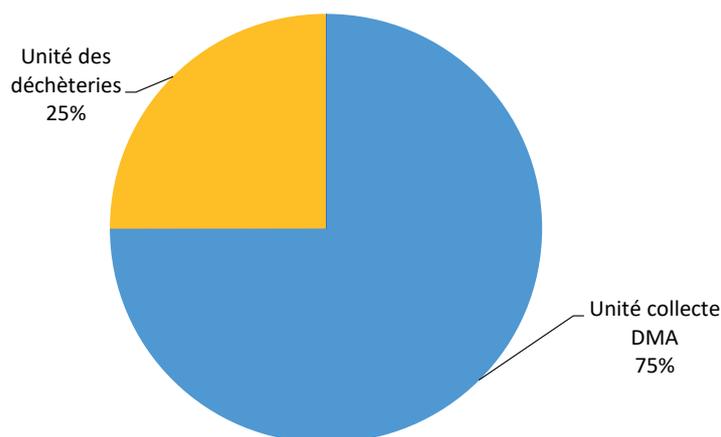
### ③ INDICATEURS LIÉS AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL

En 2019, sont comptabilisés :

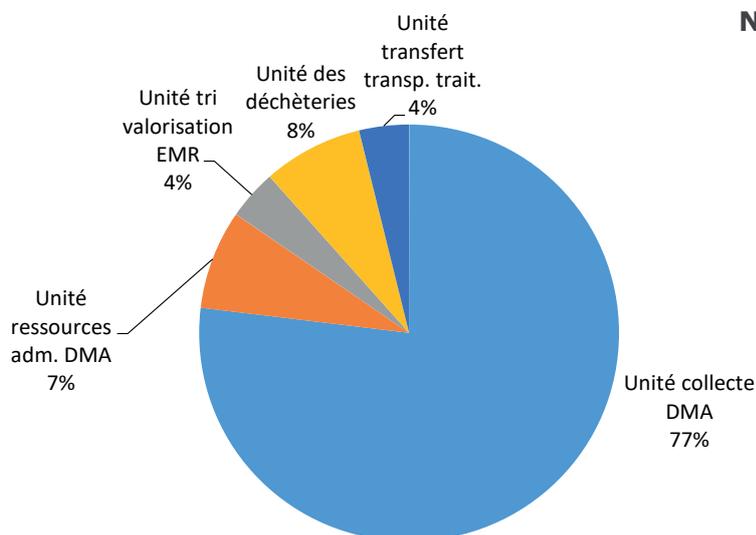
- 4 accidents de travail sans arrêt ;
- 26 accidents de travail avec arrêt ;
- un total de 1 104 jours d'arrêt.

La majorité des accidents de travail est rattachée à l'unité collective des DMA qui compte le plus d'agents.

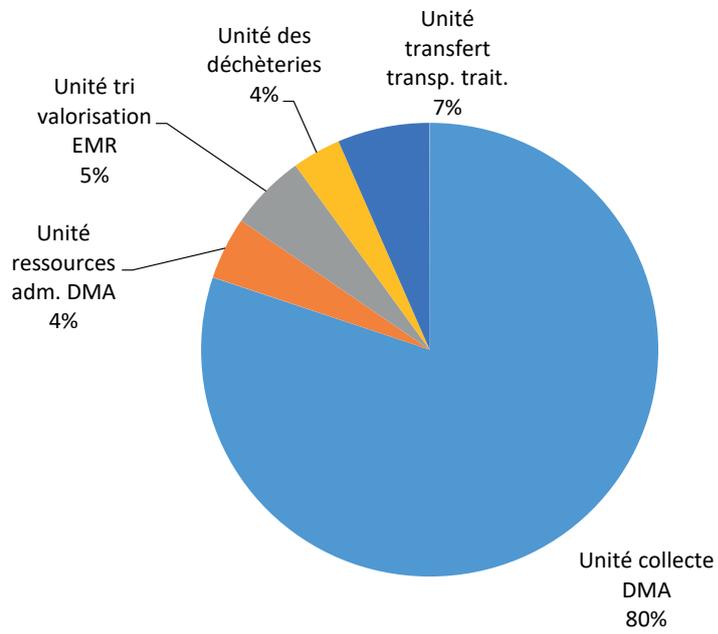
**Nombre d'AT sans arrêt**



**Nombre d'AT avec arrêt**



### Nombre de jours d'arrêt



---

# LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

---

## ① DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

---

Afin de favoriser la transparence et la concertation sur la thématique des déchets, l'agglomération a mis en œuvre en 2017 une commission thématique environnement/déchets, qui a lieu a minima tous les trimestres et au cours de laquelle sont abordés les dossiers liés à des projets ou modifications d'organisation liées aux déchets.

Elle a également initié la création du Conseil de développement par délibération du 21 septembre 2017. Ce conseil peut être consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de perspectives et de planification du périmètre de la collectivité. Il pourra donc émettre des avis sur la politique de gestion des déchets de l'agglomération.



CCES du 04/11/2019

Depuis 2019, la commission consultative d'élaboration et de suivi de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est mise en œuvre. Elle regroupe des élus, des techniciens, des partenaires institutionnels tels que l'ADEME, le Conseil régional, le Conseil départemental, la Chambre de Commerces et d'Industries, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) de Normandie, de membres du Conseil de développement, de représentant du Collectif Zéro Déchet en Cotentin, de bailleurs sociaux et du service communication de l'agglomération entre autre. La première réunion s'est tenue le 4 novembre 2019 dans les locaux du Pôle de Proximité de Douve et Divette.

---

## ② SUIVI DES RÉCLAMATIONS ET ÉVOLUTIONS

---

Aucune procédure de suivi des réclamations n'est uniformisée à l'échelle de l'agglomération. Toutefois la Direction s'efforce de répondre dans les meilleurs délais à toutes les demandes qu'elle reçoit.

Par ailleurs, un logiciel courrier a été mis en place courant 2019. Celui-ci permet d'assurer un meilleur suivi du cheminement du courrier et de pouvoir obtenir des rappels en cas de délais de réponse trop importants.

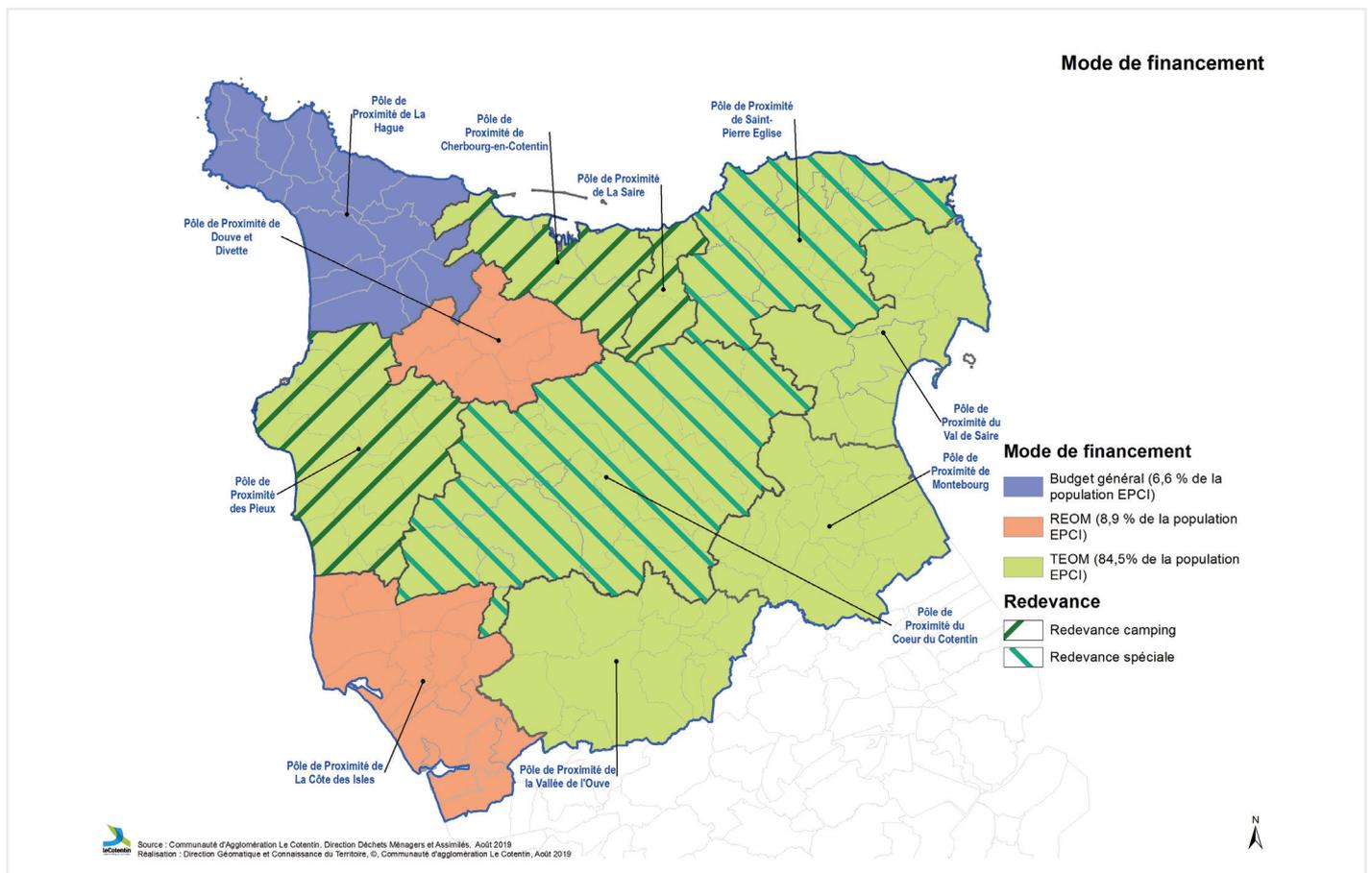
Enfin, avec la mise en place du site internet, de nombreuses demandes sont réceptionnées par la Direction Communication qui s'assure que chaque réclamation fasse l'objet d'une réponse.

# BUDGET ET FINANCEMENT

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers n'a pas été harmonisé à la création de la Communauté d'agglomération du Cotentin. La collectivité devra donc mener ce projet dans les 5 années à venir, soit au plus tard pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le territoire est ainsi composé de :

- 2 Pôles de Proximité en Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (REOM) ;
- 1 Pôle de Proximité en financement total par le budget général ;
- 8 Pôles de Proximité en Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) dont deux appliquant la Redevance spéciale.



Dans le cadre de la gestion des déchets ménagers assimilés, le financement est basé sur deux budgets :

- Le budget 01 (TEOM) ;
- Le budget 16 (REOM).

En effet, la réglementation oblige la collectivité à mettre en place un budget annexe équilibré pour les deux territoires en REOM.

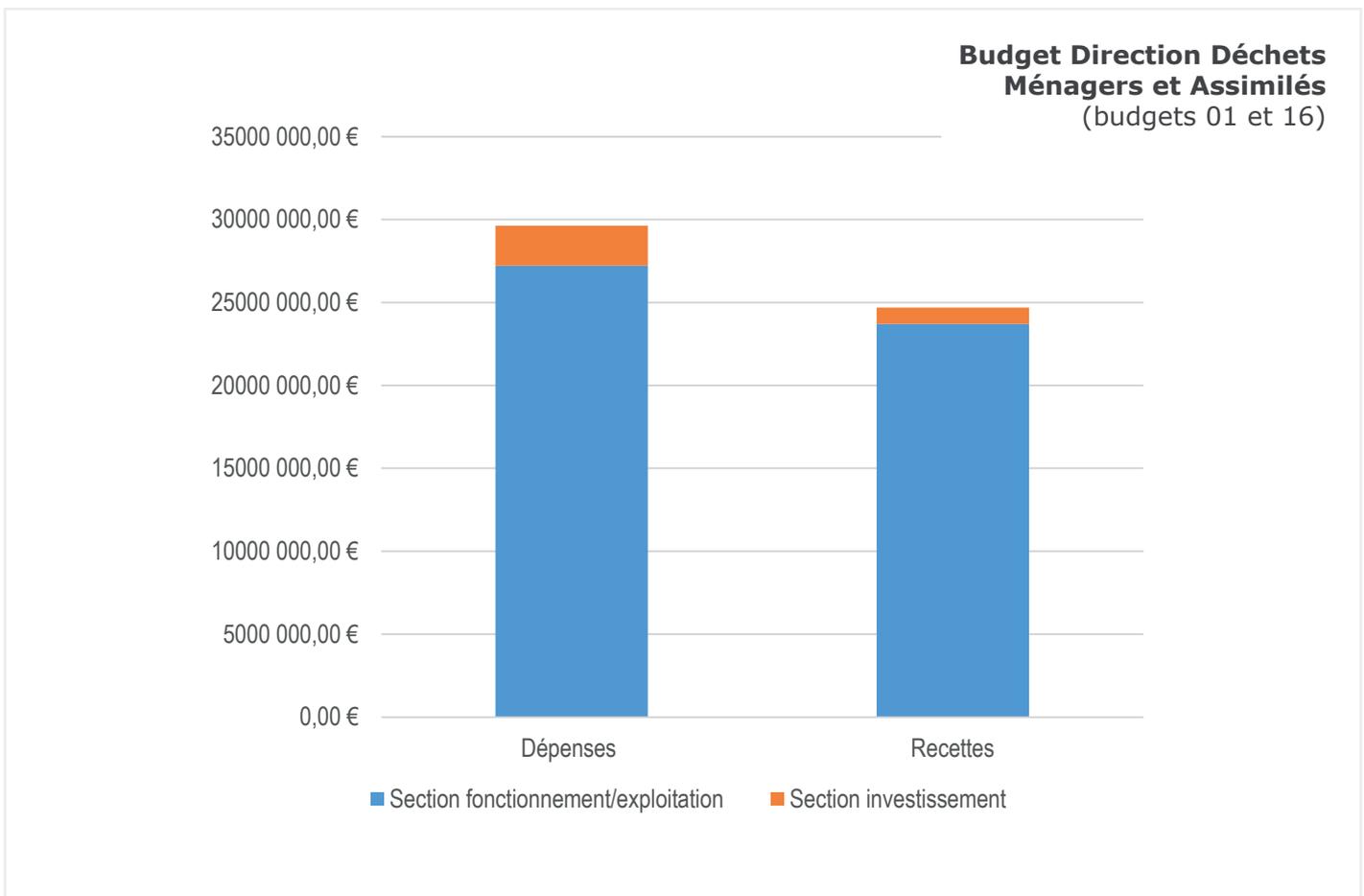
Le budget global représente 29 625 606 € de dépenses (+1,81% par rapport à 2018). Ramené à l'habitant, cela représente un coût brut de 164,81 € pour la gestion des DMA (+3% par rapport à 2018). Les recettes sont en augmentation de 4,05 %.

## CHIFFRES CLÉS

**29 625 606 € de dépenses**

**24 698 856 € de recettes**

**Coût brut de la gestion des DMA :  
165 € / habitant**



# STRUCTURE DES DÉPENSES

Les deux budgets de la Direction présentent des dépenses de fonctionnement ou d'exploitation, ainsi que des dépenses d'investissement qui sont détaillées ci-après.

DÉPENSES		2019	2018
<b>Budget 16 REOM</b>	<b>Section d'exploitation</b>	1 943 870,27 €	2 180 678,28 €
	<b>Section d'investissement</b>	243 991,48 €	376 196,72 €
<b>Budget principal TEOM</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	25 275 931,26 €	25 080 121,37 €
	<b>Section d'investissement</b>	2 161 812,53 €	1 462 062,89 €

## CHIFFRES CLÉS

**27 219 802 € de dépenses de fonctionnement ou d'exploitation** (-0,15 % par rapport à 2018)

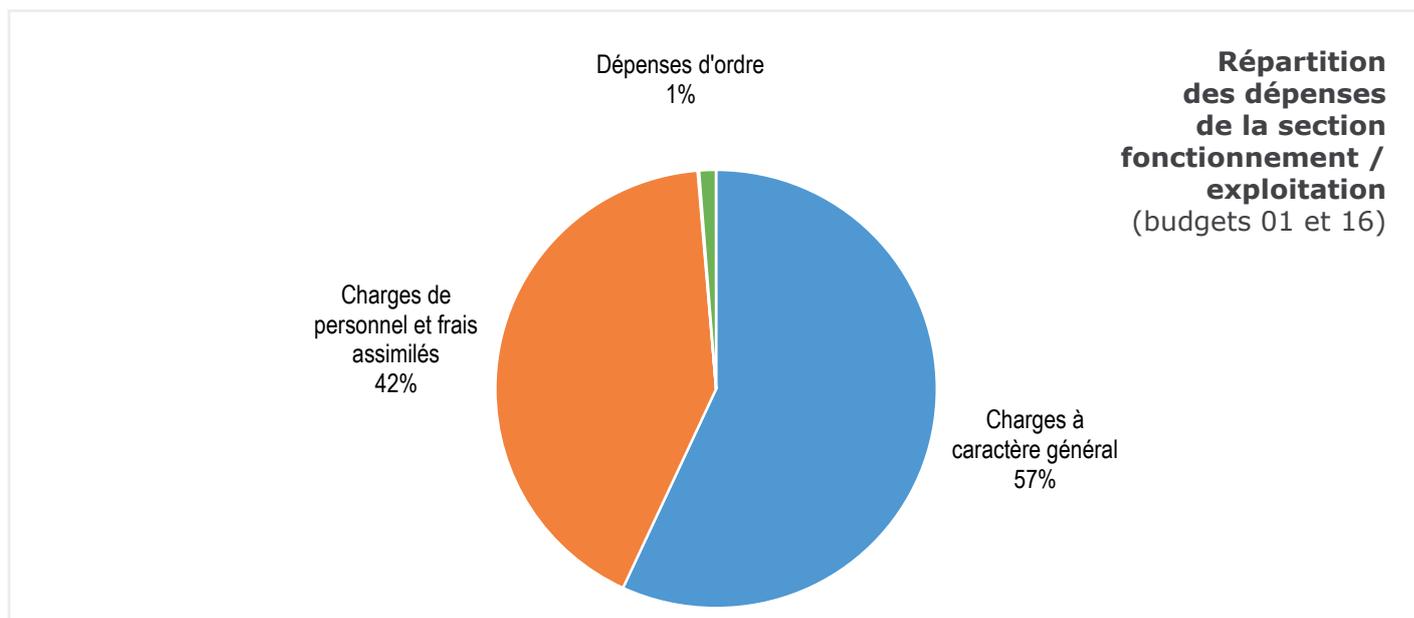
**2 405 804 € de dépenses d'investissement** (+30.87 % par rapport à 2018)

# ① LA NATURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

NB : Les dépenses de fonctionnement sont liées au budget 01 et les dépenses d'exploitation sont liées au budget 16.

Ces dépenses se composent de la façon suivante :

ANNÉE	2019			2018		
Budget	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA
Charges à caractère général	946 043,39 €	14 546 743,28 €	15 492 786,67 €	1 215 432,36 €	14 540 624,32 €	15 756 056,68 €
Charges de personnel et frais assimilés	640 596,65 €	10 716 643,46 €	11 357 240,11 €	593 974,81 €	10 163 629,37 €	10 757 604,18 €
Autres charges de gestion courante	9 167,99 €	4 011,50 €	13 179,49 €	17 756,50 €	13 400,00 €	31 156,50 €
Charges financières	0,00 €	5 717,07 €	5 717,07 €	-252,63 €	13 236,88 €	12 984,25 €
Charges exceptionnelles	10 719,49 €	2 815,95 €	13 535,44 €	8 231,93 €	349 230,80 €	357 462,73 €
Dépenses d'ordre	337 342,75 €	0,00 €	337 342,75 €	345 535,31 €	0,00 €	345 535,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 943 870,27 €</b>	<b>25 275 931,26 €</b>	<b>27 219 801,53 €</b>	<b>2 180 678,28 €</b>	<b>25 080 121,37 €</b>	<b>27 260 799,65 €</b>

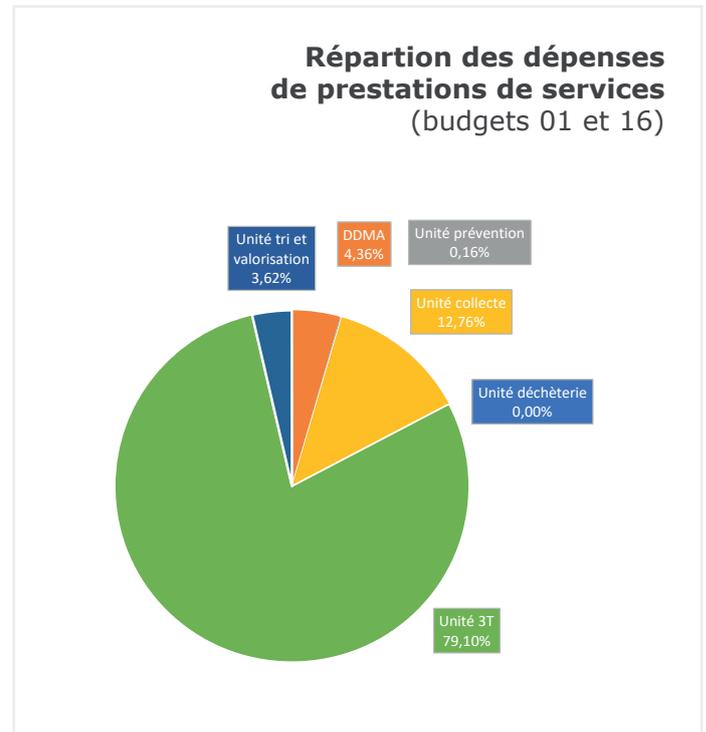
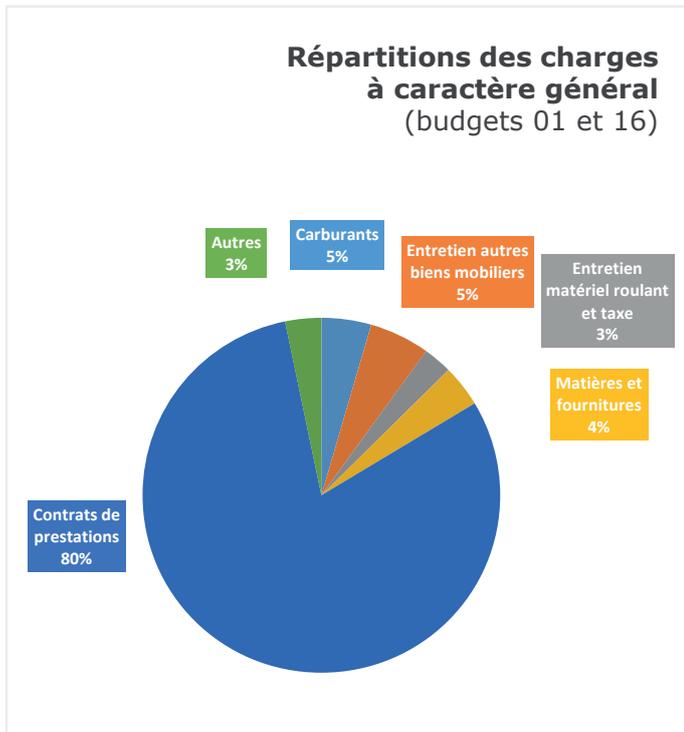


Les dépenses de fonctionnement et d'exploitation sont essentiellement composées des dépenses liées à l'exploitation des régies (masse salariale et charges annexes) et aux marchés de prestations de services (collecte, transport et traitement des déchets compris dans les charges à caractère générale). Globalement, le budget entre 2018 et 2019 se maintient (-0,15%) entre autre grâce à la réduction des dépenses sur le budget REOM (-10,86%).

Les charges à caractère général (chapitre 11) se répartissent de la façon suivante :

ANNÉE	2019			2018			
	Détail chapitre 11	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA
	Carburants	76 613,16 €	620 233,45 €	696 846,61 €	76 054,59 €	627 113,60 €	703 168,19 €
	Entretien autres biens mobiliers	806,37 €	842 212,38 €	843 018,75 €	4 704,22 €	1 097 061,38 €	1 101 765,60 €
	Entretien matériel roulant et taxe	64 485,96 €	341 278,08 €	405 764,04 €	73 127,31 €	354 115,41 €	427 242,72 €
	Matières et fournitures	16 666,29 €	572 231,11 €	588 897,40 €	19 415,44 €	635 306,16 €	654 721,60 €
	Contrats de prestations	763 297,85 €	11 689 170,55 €	12 452 468,40 €	1 025 962,55 €	11 179 445,33 €	12 205 407,88 €
	Autres	24 173,76 €	481 617,71 €	505 791,47 €	16 168,25 €	647 582,44 €	663 750,69 €
	<b>TOTAL</b>	<b>946 043,39 €</b>	<b>14 546 743,28 €</b>	<b>15 492 786,67 €</b>	<b>1 215 432,36 €</b>	<b>14 540 624,32 €</b>	<b>15 756 056,68 €</b>

Une tendance à la baisse est observée sur le carburant, l'entretien du matériel roulant (véhicules légers et bennes à ordures ménagères), mais également sur l'achat de matières et fournitures (au sein desquelles se trouvent les EPI, les vêtements de travail, les fournitures administratives, les pièces mécaniques...), comme pour l'entretien des autres biens mobiliers (marché de maintenance des colonnes d'apports volontaires, maintenance des bacs de Cherbourg-en-Cotentin...).



Les prestations de service représentent 80% des dépenses des charges à caractère général. Elles comprennent essentiellement les prestations liées à la collecte, au tri, au transport ou au traitement des déchets. L'augmentation par rapport à 2018 s'explique par la hausse des coûts de traitement et de la TGAP ainsi que des tonnages en déchèteries.

Le transport et le traitement des déchets représentent 79% du montant des prestations (9 849 477 €). La collecte des OMr représente 13% des dépenses de prestations, celles-ci étant réalisées en majorité en régie.

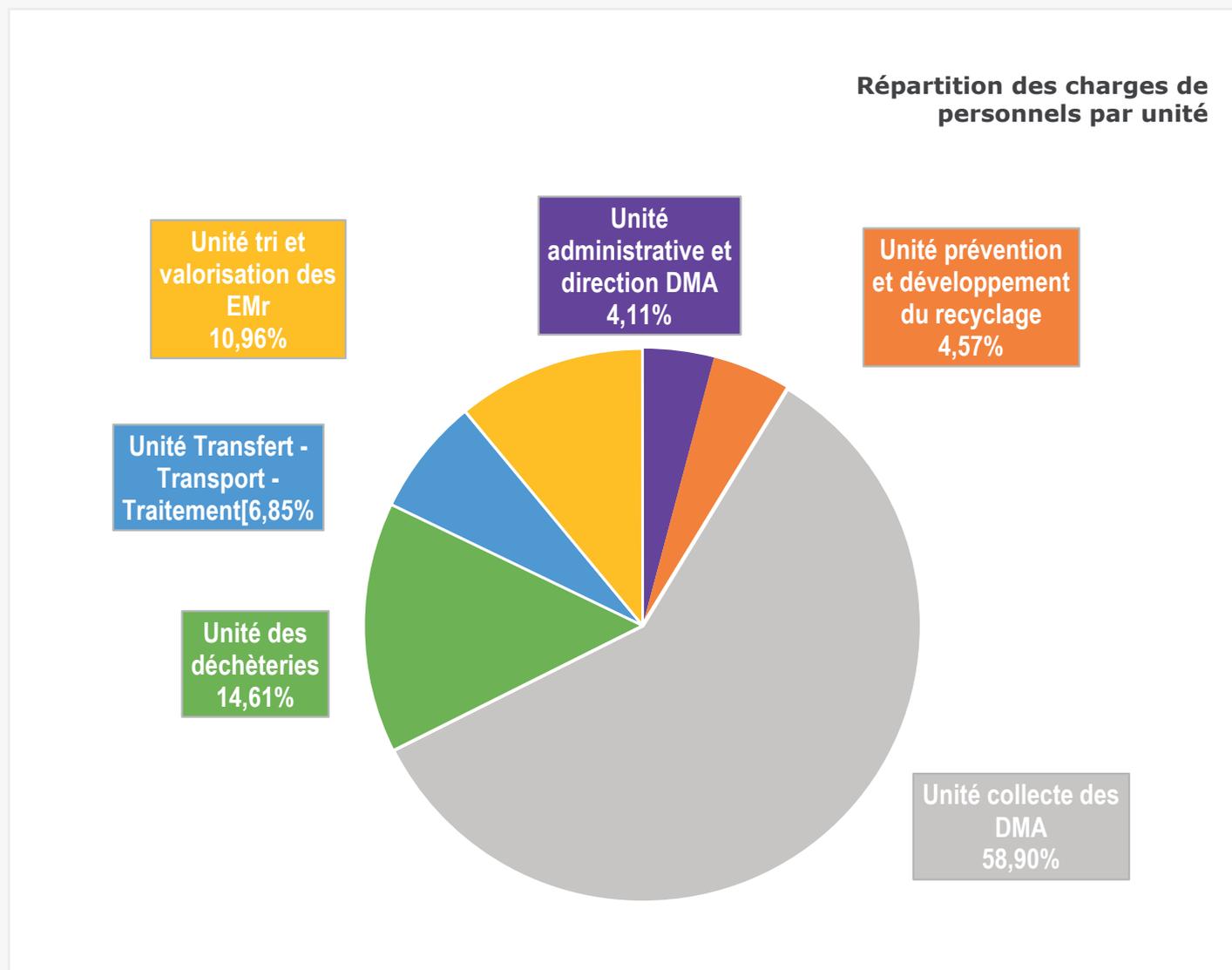
Les prestations DDMA comprennent des prestations communes telles que le nettoyage EPI, les versements Emmaüs ou les prestations pour la Baie du Cotentin. Les prestations de broyage mises en avant par l'unité prévention et développement du recyclage représentent 0,16%.

La Direction Déchets Ménagers et Assimilés fait partie des directions présentant le plus grand nombre d'agents (cf. page 72). Cela s'explique par le nombre de territoires collectés en régie, l'exploitation en régie des déchèteries, des quais de transfert, des centres de compostage, des centres de tri...

## CHIFFRES CLÉS

- Les prestations de service représentent 45% des dépenses (F+I)
- 79% des frais de prestations sont liés au transport, au traitement des OMr et aux déchets de déchèteries
- Les charges de personnel représentent 38% des dépenses
- 59% des frais de personnels sont liés à l'unité collecte des DMA (136 agents)

Le graphique ci-dessous permet de visualiser la répartition des charges de personnels par unité.



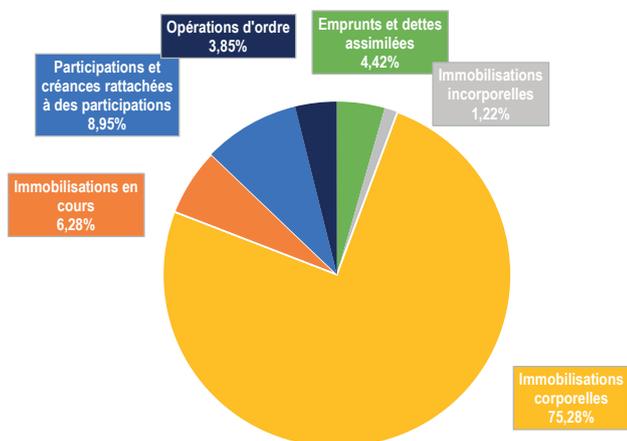
## ② LA NATURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

ANNÉE	2019			2018		
	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA
Emprunts et dettes assimilées	0,00	106 266,37 €	106 266,37 €	0,00 €	223 984,96 €	223 984,96 €
Immobilisations incorporelles	13 117,50 €	16 326,50 €	29 444,00 €	18 075,50 €	540,00 €	18 615,50 €
Subventions équipements versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	154 740,00 €	154 740,00 €
Immobilisations corporelles	136 173,82 €	1 674 834,75 €	1 811 008,57 €	262 932,31 €	964 990,46 €	1 227 922,77 €
Immobilisations en cours	2 084,16 €	149 012,41 €	151 096,57 €	2 572,91 €	117 807,47 €	120 380,38 €
Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	215 372,50 €	215 372,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	92 616,00 €	0,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €	0,00 €	92 616,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>243 991,48 €</b>	<b>2 161 812,53 €</b>	<b>2 405 804,01 €</b>	<b>376 196,72 €</b>	<b>1 462 062,89 €</b>	<b>1 838 259,61 €</b>

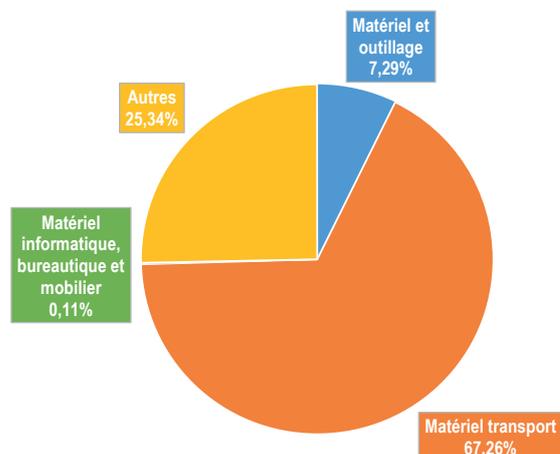
Les dépenses d'investissement des budgets 01 et 16 sont composées :

- à 75 % pour le renouvellement ou l'acquisition de matériels, outillage et véhicules pour assurer le maintien et la modernisation des outils de travail (immobilisations corporelles) ;
- à 6,28 % pour les travaux d'investissements pour les déchèteries et les sites de transferts (immobilisations en cours) ;
- à 4,42 % pour le reversement de la fiscalité pour les communes membres du GFP ;
- à 1,22 % pour les immobilisations incorporelles telles que l'étude sur l'évolution du centre de tri ;
- à 8,95 % pour la participation financière de l'agglomération dans le cadre de la création de la SPL Normantri.

### Répartition des dépenses de la section investissement (budgets 01 et 16)



### Répartition des dépenses des immobilisations corporelles (budgets 01 et 16)



67,26 % des immobilisations corporelles correspondent à l'acquisition ou au renouvellement des véhicules de la Direction. Dans les 25,34 % des « autres », se trouve essentiellement l'acquisition de colonnes enterrées et aériennes, de bacs OM mais également de matériel pour la plate-forme de compostage ou le centre de tri.

# STRUCTURE DES RECETTES

Les deux budgets de la Direction présentent des recettes de fonctionnement ou d'exploitation ainsi que des recettes d'investissement qui sont détaillées ci-après.

RECETTES		2019	2018
<b>Budget 16 REOM</b>	<b>Section d'exploitation</b>	2 140 551,16€	2 314 694,69 €
	<b>Section d'investissement</b>	991 008,78 €	929 843,82 €
<b>Budget principal TEOM</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	21 567 200,63 €	19 863 604,84 €
	<b>Section d'investissement</b>	95,00 €	629 953,88 €

## CHIFFRES CLÉS

**23 707 752 € de recettes de fonctionnement et d'exploitation** (+6,90 % par rapport à 2018)

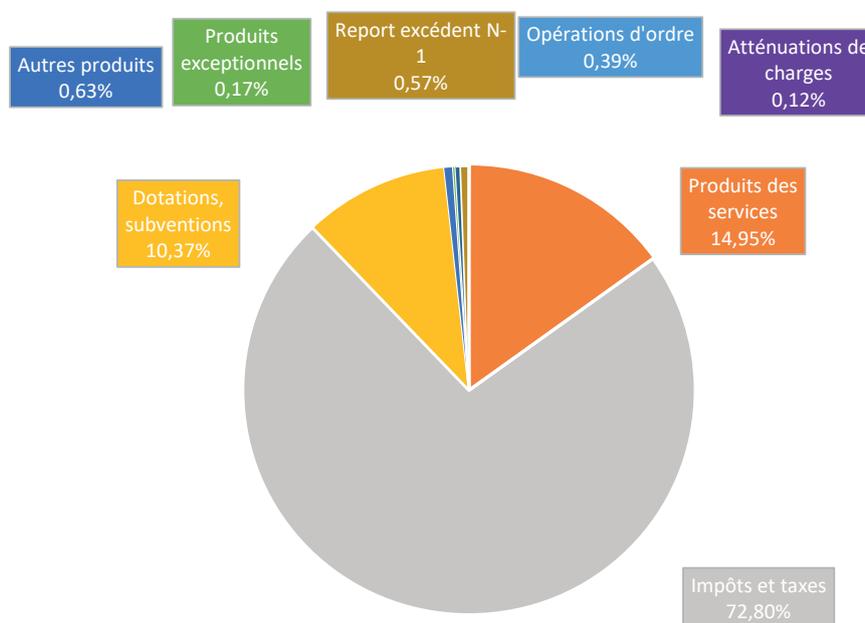
**991 104 € de recettes d'investissement** (-36,46% par rapport à 2018)

# ① LA NATURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

Ces recettes se composent de la façon suivante :

ANNÉE	2019			2018		
Budget	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA
Atténuations de charges	0,00 €	27 570,63 €	27 570,63 €	0,00 €	19 652,92 €	19 652,92 €
Produits des services	1 723 747,45 €	1 820 125,92 €	3 543 873,37 €	1 678 072,45 €	1 470 029,59 €	3 148 102,04 €
Impôts et taxes	0,00 €	17 260 088,00 €	17 260 088,00 €	0,00 €	16 841 987,00 €	16 841 987,00 €
Dotations, subventions	168 253,83 €	2 290 956,60 €	2 459 210,43 €	0,00 €	1 280 270,00 €	1 280 270,00 €
Autres produits	16 501,00 €	132 663,13 €	149 164,13 €	48 493,00 €	229 707,16 €	278 200,16 €
Produits exceptionnels	5 416,47 €	35 796,35 €	41 212,82 €	322 980,55 €	21 958,14 €	344 938,69 €
Opérations d'ordre	92 616,00 €	0,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €	0,00 €	92 616,00 €
Report excédent N-1	134 016,41 €	0,00 €	134 016,41 €	172 532,69 €	0,00 €	172 532,69 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 140 551,16 €</b>	<b>21 567 200,63 €</b>	<b>23 707 751,79 €</b>	<b>2 314 694,69 €</b>	<b>19 863 604,81 €</b>	<b>22 178 299,50 €</b>

### Répartition des recettes de la section fonctionnement / exploitation (budgets 01 et 16)



Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des financements liés à l'imposition (taxe ou redevance), à la redevance spéciale et aux recettes des éco-organismes.

Dans « produits des services », se trouve la REOM du budget 16, alors que pour le budget 01, cela représente les redevances campings, la redevance spéciale professionnelle, les recettes des déchèteries professionnelles, la vente de compost, les recettes liées aux ventes de composteurs et les remboursements de frais par les communes membres de groupements à fiscalité propre.

Les recettes « Dotations et subventions » se composent de la participation au marché de la Baie du Cotentin (en lien avec la convention), aux recettes CITEO (anciennement Eco-emballages) et aux ventes de matériaux.

### CHIFFRES CLÉS

**19 093 051 € de recettes de taxe et de redevance** (TEOM + REOM + redevance professionnelle + redevance spéciale)

**TEOM + REOM = 80% des recettes**

---

## ② LA NATURE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

---

Les recettes d'investissement sont principalement composées des recettes FCTVA et des recettes d'opérations d'ordre (amortissement et transfert entre sections).

La baisse des recettes d'investissement correspond à l'absence de ces opérations d'ordre sur le budget principal en 2019 (628 000 € en 2018).

### CHIFFRES CLÉS

**991 104 € de recettes d'investissement**  
(-36,46% par rapport à 2018)

Cela représente **4% des recettes totales**

---

# ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION

---

La Communauté d'agglomération du Cotentin présente pour sa troisième année de fonctionnement un budget global de la Direction Déchets Ménagers équilibré par une participation du budget général à hauteur de 4 926 750 €.

La participation du budget principal par rapport à 2018 baisse de 8,10 % soit 434 212 €.

## CHIFFRES CLÉS

**Les recettes couvrent 83,37 % des dépenses** (81,58% en 2018)

**Participation de 16,63% du budget général pour assurer l'équilibre** (18,42% en 2018)

---

# GLOSSAIRE

---

- **ADTP** : Ambassadeurs du tri et de la prévention
- **C1** : une collecte par semaine
- **C2** : deux collectes par semaine
- **Cx** : x collecte par semaine
- **DEA** : Déchets d'Éléments d'Ameublement
- **DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement – la population DGF = Population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes)
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés – comprend les OMr, les EMr et les déchets de déchèterie
- **EMr** : Emballages Ménagers recyclables (bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserve et cannettes, papiers, journaux, magazines, cartons et briques alimentaires)
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **ICPE** : Installation Classée Pour l'Environnement
- **ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes
- **ISDND** : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- **OMr** : Ordures Ménagères résiduelles - désigne les déchets qui restent après les collectes sélectives
- **REP** : Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs - les fabricants et distributeurs mettant sur le marché des produits générant des déchets doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets (piles, pneus, DEA, DEEE, DDS...)
- **SERD** : Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- **SERP** : Semaine Européenne de Recyclage des Piles
- **TLC** : Tissus, Linges, Chaussures
- **PP** : Pôle de Proximité

## ANNEXE 1 | Comparaison des tonnages

		2010	2016	2017	2018	2019					
OMr		64 345,86	57 076,28	49 163,91	48 045,65	46 747,00					
Verre		6 789,27	6 961,14	6 959,80	7 114,66	7 348,94					
Emr		10 843,78	10 414,68	10 650,94	9 310,05	9 760,25					
Encombrants		13 846,20	15 308,22	15 892,80	16 015,27	14 163,93					
Bois		3 317,99	3 875,08	4 779,00	4 949,02	5 472,69					
Déchets verts	gazon	8 810,05	10 682,70	10 084,74	6 540,18	7 802,00					
	Branchages	11 482,58	14 883,87	17 236,30	16 171,71	14 638,00					
Cartons		1 429,02	1 447,07	1 468,17	1 513,24	1 276,00					
Gravats		11 009,32	12 318,32	15 355,90	15 126,61	17 366,00					
Feraille		2 384,43	2 256,66	2 372,96	2 514,67	2 645,00					
DEEE		528,48	1 846,77	1 726,11	1 665,67	1 692,00					
Piles		3,46	20,15	26,56	22,54	25,60					
Batteries											
DDS	Acides	207,57	289,44	278,33	395,54	506,53					
	Bases										
	Solvants										
	Peintures, vernis, colles										
	Aérosols										
	Néons/tube fluo										
	Produits non identifiés										
	Emballages souillés										
	Phytosanitaires										
	Huiles de friture										
	Produits Particuliers										
	Filtres à huile										
	Huiles de vidange						53,63	77,23	69,09	36,98	29,98
	Total						261,20	366,67	347,42	432,52	536,51
DEA		0,00	0,00	385,36	1 837,12	2 675,62					
Amiante		51,80	125,04	112,54	148,16	208,00					
Souches						117,00					
Pneumatiques		53,66	67,12	51,96	67,24	210,47					
TOTAL		135 418,30	138 016,43	136 961,89	131 906,84	132 685,01					
Population	INSEE	183 889	183 835	181 636	181 321	179 758					
	DGF	200 388	200 388	200 261	199 970	199 247					

## ANNEXE 2 | Tonnage 2019

2019		La Saire	Région de Montebourg	Cœur du Cotentin	CeC + la Saire	Douve et Divette				
		Population	INSEE		6 826	25 464	82 548	8 528		
	DGF		7 773	26 761	87 527	8 685				
Tonnage	OMr		1 682,00	6 373,00	22 800,00	1 455,00				
	Verre	122,88	300,18	1 043,75	2 275,65	346,08				
	Emr	Emballages recyclables		252,13	949,02	5 467,00	343,44			
		journaux magazines								
	Encombrants			572,61	2 077,8	5 351,75	546,72			
	Bois			247,98	909	1 873,56	328,81			
	Déchets verts	gazon		365,00	1 685	1 280,00	397,00			
		Branchages		397,00	1 610	5 473,00	661,00			
	Souches			0,00	0	33,00	0,00			
	Cartons			46,00	208	375,00	79,00			
	Gravats			585,00	2 079	6 673,00	797,00			
	Feraille			133,00	373	738,00	134,00			
	DEEE			97,00	276	427,00	93,00			
	Piles			1,08	4,1	5,18	1,89			
	Batteries									
	DDS	Acides		23,29	78	143,22	37,02			
			Bases							
			Solvants							
			Peintures, vernis, colles							
			Aérosols							
			Néons/tube fluo							
			Produits non identifiés							
			Emballages souillés							
Phytosanitaires										
Huiles de friture										
Produits Particuliers										
Filtres à huile										
Huiles de vidange			1					0	23,41	1,08
Total								24,28	78,12	166,63
DEA			142,49	202,08	1 389,59					
Amiante				19,00	118,00					
Pneumatiques			43,04	14,96	79,85					

Pôle de proximité						
Côte des Isles	St-Pierre-Eglise	Val de Saire	La-Hague	Vallée de l'Ouve	Les Pieux	TOTAL
8 137	8 555	8 683	11 634	5 835	13 548	179 758
12 669	9 955	11 033	13 039	6 386	15 419	199 247
2 654,00	1 745,00	3 127,00	2 609,00	1 210,00	3 092,00	46 747,00
675,56	477,73	625,73	504,98	250,87	725,53	7 348,94
591,10	375,79	423,33	585,52	214,81	557,98	9 760,12
1 619,24	776,63	910,08	641,93	336,75	1 330,46	14 163,93
168,73	296,18	371,14	342,61	153,48	781,56	5 472,69
1 033,00	658,00	726,00	462,00	242,00	954,00	7 802,00
1 482,00	1 246,00	940,00	1 323,00	285,00	1 221,00	14 638,00
33,00	37,00	14,00	0,00	0,00	0,00	117,00
137,00	65,00	119,00	59,00	32,00	156,00	1 276,00
1 538,00	1 364,00	1 036,00	1 331,00	404,00	1 559,00	17 366,00
273,00	173,00	195,00	174,00	85,00	367,00	2 645,00
154,00	111,00	155,00	114,00	79,00	186,00	1 692,00
3,16	2,15	1,81	1,65	1,42	3,14	25,60
35,33	39,17	35,98	32,00	32,41	50,00	506,53
0,18	0,90	0,90	0,00	1,26	1,26	29,98
35,51	40,07	36,88	32,00	33,67	51,26	536,51
135,60	156,36	318,18	200,40	130,92		2 675,62
29,00			15,00		27,00	208,00
10,65	13,38		38,51		10,08	210,47

## ANNEXE 3 | Tonnage 2018

2018		La Saire	Région de Montebourg	Cœur du Cotentin	CeC + la Saire	Douve et Divette	
		Population	INSEE	3 327	6 846	25 384	80 616
	DGF	3 708	7 791	26 817	84 487	8 532	
Tonnage	Omr	626,88	1 735,70	6 330,00	23 213,23	1 402,26	
	Verre	126,40	317,48	949	2 215,97	324,26	
	Emr	Emballages recyclables		244,14	850,29	5 153,10	360,59
		journaux magazines					
	Encombrants		542,70	2 155	6 666,55	587,52	
	Bois		191,86	821	1 721,52	317,84	
	Déchets verts	gazon		369,50	1 436	1 114,32	206,88
		Branchages		452,54	1 595	6 355,92	1 023,00
	Cartons		40,60	192	486,93	91,89	
	Gravats		551,97	1 747	5 095,89	1 015,78	
	Feraille		99,06	311	734,49	128,53	
	DEEE		87,41	236	475,72	89,06	
	Piles		1,92	4	4,37	0,78	
	Batteries						
	DDS	Acides		13,67	38	91,13	35,16
		Bases					
		Solvants					
		Peintures, vernis, colles					
		Aérosols					
		Néons/tube fluo					
Produits non identifiés							
Emballages souillés							
Phytosanitaires							
Huiles de friture							
Produits Particuliers							
Filtres à huile							
Huiles de vidange			1				
Total		14,57	40,16	115,96	36,06		
DEA			99,05	143,14	959,47	0,00	
Amiante			9,66	5,26	73,24	0,00	
Pneumatiques			16,24	0,00	27,26	0,00	

Pôle de proximité						
Côte des Isles	St-Pierre-Eglise	La-Hague	Vallée de l'Ouve	Les Pieux	Val de Saire	TOTAL
8 195	8 584	11 824	5 949	13 508	8 881	181 321
12 806	9 963	13 062	6 430	15 326	11 048	199 970
2 665,00	1 907,22	2 741,68	1 237,40	3 264,92	2 921,36	48 045,65
691,06	417,16	507,34	263,36	672,02	630,71	7 114,66
503,81	372,08	557,52	216,67	607,34	444,51	9 310,05
1 677,68	870,08	1 006,06	407,96	1 229,35	871,98	16 015,27
119,72	259,06	281,70	132,90	752,25	350,76	4 949,02
937,82	709,47	402,09	234,18	368,13	761,68	6 540,18
1 446,90	1 134,08	1 402,23	322,90	1 503,85	935,10	16 171,71
198,15	78,16	54,27	36,55	181,68	152,78	1 513,24
1 533,97	1 470,30	1 063,36	427,34	1 183,76	1 037,22	15 126,61
273,42	167,70	191,68	75,87	321,38	211,86	2 514,67
148,94	113,37	121,49	73,46	176,95	143,29	1 665,67
1,76	2,05	1,24	1,06	4,55	1,00	22,54
35,72	30,92	33,49	23,64	52,39	41,79	395,54
2,70	1,26	1,53	0,00	1,35	0,99	36,98
38,42	32,18	35,02	23,64	53,74	42,78	432,52
100,54	103,88	17,16	116,04	0,00	297,84	1 837,12
8,20	0,00	17,62	0,00	34,18	0,00	148,16
18,00	0,00	5,74	0,00	0,00	0,00	67,24

## ANNEXE 4 | Données financières

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Budget 01		
Nature	2019	2018
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
6042 - ACH PRESTA SCES AUTRES TER AME	79 309,08 €	
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	18 802,03 €	
60612 - ENERGIE ET ELECTRICITE	75 187,10 €	
60622 - CARBURANTS	620 233,45 €	
60623 - ALIMENTATION	313,66 €	
60631 - FOURNITURES D ENTRETIEN	188,42 €	
60632 - FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	69 316,42 €	
60636 - VETEMENTS DE TRAVAIL	63 803,88 €	
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 164,72 €	
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	433 757,67 €	
611 - CONTRATS PREST SERV ENTREPRISE	11 689 170,55 €	
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	55 670,50 €	
61521 - ENT ET REPARATION TERRAINS	3 860,03 €	
615221 - ENT. ET REP. BATIMENTS PUBLICS	14 373,16 €	
615228 - ENTR. ET REP. AUTRES BATIMENTS	969,00 €	
615231 - ENTR. ET REP. VOIRIES	970,37 €	
61551 - MATERIEL ROULANT	332 222,47 €	
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	842 212,38 €	
6156 - MAINTENANCE	15 137,27 €	
6182 - DOC GENERALE ET TECHNIQUE	2 348,00 €	
6188 - AUTRES FRAIS DIVERS	2 073,60 €	
6225 - INDEM AU COMPTABLE & REGISSEUR	18,32 €	
6226 - HONORAIRES	85,87 €	
6228 - DIVERS	1 698,59 €	
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	5 400,00 €	
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	12 085,80 €	
6237 - PUBLICATIONS	5 377,80 €	
6238 - DIVERS	11 406,00 €	
6241 - TRANSPORT DE BIENS	-738,00 €	
6247 - TRANSPORTS COLLECTIFS	93,60 €	
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	6 832,36 €	
6258 - MISSIONS	7 893,22 €	
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	6 824,38 €	
6282 - FRAIS DE GARDIENNAGE	51 746,72 €	
62875 - REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	101 121,43 €	
6288 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 757,82 €	
6355 - TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	9 055,61 €	
<b>TOTAL</b>	<b>14 546 743,28 €</b>	<b>14 540 624,32 €</b>

CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
6318 - AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	157,16 €	
6331 - VERSEMENT DE TRANSPORT	43 916,00 €	
6332 - COTISATIONS VERSEES AU FNAL	30 795,00 €	
6336 - COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	55 433,00 €	
6338 - AUT IMP & VERSTS ASSIM REMUNER	18 478,00 €	
64111 - REMUN PRINCIPALE PERS TITUL	4 695 269,73 €	
64112 - NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL	81 155,46 €	
64118 - AUTRES INDEMN PERS TITULAIRE	1 405 653,26 €	
64131 - REMUNERATION	1 443 873,75 €	
64138 - AUTRES INDEMNITES	76 296,50 €	
6451 - COTISATIONS A L'URSSAF	1 146 423,00 €	
6453 - COTIS CAISSES DE RETRAITE	1 572 769,47 €	
6454 - COTISATIONS AUX ASSEDIC	57 900,00 €	
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	5 452,70 €	
6478 - AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERS	81 124,67 €	
6488 - AUTRES CHARGES	1 945,76 €	
<b>TOTAL</b>	<b>10 716 643,46 €</b>	<b>10 163 629,37 €</b>
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
6532 - FRAIS DE MISSIONS CONSEILLERS	833,84 €	
6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSO ET AUTRES ORGANISMES	3 147,66 €	
65888 - AUTRES CHARGES DIVERSES DE GES	30,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 011,50 €</b>	<b>13 400,00 €</b>
CHARGES FINANCIERES		
661131 - REMBOURSEMENT INTERETS EMPRUNTS TRANSFERES COMMUNES MEMBRES DU GFP	5 717,07 €	
<b>TOTAL</b>	<b>5 717,07 €</b>	<b>13 236,88 €</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
6711 - CHAR EXCEP INT MORAT PEN MARCH	2 064,86 €	
6718 - AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	751,09 €	

Budget 16		
Nature	2019	2018
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
6061 - FOURNITURES NON STOCKABLES	5 779,79 €	3 976,21 €
6063 - FOURNITURES D ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	13 998,72 €	11 395,91 €
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	424,37 €	493,82 €
6066 - CARBURANTS	76 613,16 €	76 054,59 €
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 243,20 €	3 549,50 €
611 - SOUS TRAITANCE GENERALES	763 297,85 €	1 025 962,55 €
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	0,00 €	1 023,17 €
61521 - BATIMENTS PUBLICS	0,00 €	4 343,00 €
61551 - MATERIEL ROULANT	64 485,96 €	73 127,31 €
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	806,37 €	4 323,32 €
6156 - MAINTENANCE	3 139,67 €	4 410,20 €
6161 - MULTIRISQUES	8 252,05 €	0,00 €
6226 - HONORAIRES	0,00 €	211,60 €
6237 - PUBLICATIONS	460,00 €	0,00 €
6241 - TRANSPORTS SUR ACHATS	546,35 €	0,00 €
6261 - FRAIS D AFFRANCHISSEMENT	476,19 €	0,00 €
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 831,11 €	4 191,29 €
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 013,04 €	398,89 €
6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	830,80 €	600,00 €
6354 - DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	320,76 €	0,00 €
637 - AUTRES IMPOTS ET TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	524,00 €	1 371,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>946 043,39 €</b>	<b>1 215 432,36 €</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>		
6211 - PERSONNEL INTERIMAIRE	3 906,65 €	5 274,09 €
6215 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	636 690,00 €	588 512,72 €
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	0,00 €	188,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>640 596,65 €</b>	<b>593 974,81 €</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		
6541 - CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	4 359,88 €	8 902,97 €
6542 - CREANCES ETEINTES	4 808,10 €	8 853,53 €
658 - AUTRES CHARGES DIVERSES DE GES	0,01 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 167,99 €</b>	<b>17 756,50 €</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
66112 - INTERETS RATTACHEMENT DES ICNE	0,00 €	-252,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-252,63 €</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
6711 - CHAR EXCEP INT MORAT PEN MARCH	290,70 €	0,00 €
6718 - AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	56,00 €	0,00 €
673 - TITRES ANNULES	10 372,79 €	8 231,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 719,49 €</b>	<b>8 231,93 €</b>
<b>OPERATIONS D ORDRE</b>		
6811 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	337 342,75 €	345 535,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>337 342,75 €</b>	<b>345 535,31 €</b>

## RECETTE DE FONCTIONNEMENT

Budget 01		
	2019	2018
<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>		
6419 - REMBOURSEMENT SUR RENUMERATIO DU PERSONNEL	27 570,63 €	
<b>TOTAL</b>	<b>27 570,63 €</b>	<b>19 652,92 €</b>
<b>PDT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>		
70388 - AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	23 490,00 €	
70612 - REDEVANCE SPECIALE D ENLEVEMENT DES ORDURES	77 289,56 €	
70613 - REDEVANCE POUR ENLEVEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	40 042,26 €	
7078 - AUTRES MARCHANDISES	1 001 224,51 €	
70841 - M A DISPO PERSONNELS AUS BUDGETS ANNEXES	636 690,00 €	
70848 - M A DISPO DE PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	11 685,21 €	
7088 - AUTRES PDT D ACTIVITES ANNEXES	29 704,38 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 820 125,92 €</b>	<b>1 470 029,59 €</b>
<b>IMPOTS ET TAXES</b>		
7331 - TAXE D ENLEVEMENT DES OM	17 260 088,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>17 260 088,00 €</b>	<b>16 841 987,00 €</b>
<b>DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>		
74758 - PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS	589 723,39 €	
7478 - AUTRES ORGANISMES	1 701 233,21 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 290 956,60 €</b>	<b>1 280 270,00 €</b>
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		
7588 - AUTRES PDT DIVERS DE GESTION COURANTE	132 663,13 €	
<b>TOTAL</b>	<b>132 663,13 €</b>	<b>229 707,16 €</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
773 - MANDATS ANNULES	15,24 €	
7788 - PDT EXCEPTIONNELS DIVERS	35 781,11 €	
<b>TOTAL</b>	<b>35 796,35 €</b>	<b>21 958,14 €</b>

Budget 16		
	2019	2018
<b>VENTE DE PDT FABRIQUES, PRESTATION DE SERVICES, MARCHANDISES</b>		
703 - VENTES DE PDT RESIDUELS	4 945,00 €	0,00 €
706 - PRESTATION DE SERVICES	1 715 630,89 €	1 677 331,54 €
707 -VENTE DE MARCHANDISES	2 089,75 €	0,00 €
7088 - AUTRES PDT D ACTIVITES ANNEXES	1 081,81 €	740,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 723 747,45 €</b>	<b>1 678 072,45 €</b>
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		
74 - SUBVENTIONS D EXPLOITATION	168 253,83 €	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>168 253,83 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		
7588 - AUTRES PDT DIVERS DE GESTION COURANTE	16 501,00 €	48 493,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 501,00 €</b>	<b>48 493,00 €</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
7714 - RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	530,07 €	0,00 €
7718 - AUTRES PDT EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	443,11 €	485,15 €
773 - MANDATS ANNULES	2 001,84 €	0,00 €
778 - PDT EXCEPTIONNELS DIVERS	2 441,45 €	322 495,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 416,47 €</b>	<b>322 980,55 €</b>
<b>OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>		
777 - QUOTE PARTDES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFERERS AU RESULTAT DE L EXERCICE	92 616,00 €	92 616,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 616,00 €</b>	<b>92 616,00 €</b>
<b>EXCEDENT D EXPLOITATION POSITIF REPORTE N-1</b>		
R002	134 016,41 €	172 532,69 €
<b>TOTAL</b>	<b>134 016,41 €</b>	<b>172 532,69 €</b>

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Budget 01		
	2019	2018
<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>		
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	140,00 €	
168741 - AUTRES DETTES COMMUNES MEMBRES DU GFP	106 126,37 €	
<b>TOTAL</b>	<b>106 266,37 €</b>	<b>223 984,96 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
2031 - FRAIS D ETUDE	13 218,50 €	
2033 - FRAIS D INSERTION	2 808,00 €	
2051 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	300,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>16 326,50 €</b>	<b>540,00 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
2158 - INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES AUTRES	13 192,80 €	
2182 - AUTRES IMMO CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	1 209 429,70 €	
2184 - AUTRES IMMO CORPORELLES MOBILIER	2 028,94 €	
2188 - AUTRES IMMO CORPORELLES AUTRES	450 183,31 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 674 834,75 €</b>	<b>964 990,46 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		
2313 - IMMO EN COURS CONSTRUCTIONS	60 671,56 €	
2315 - IMMO EN COURS INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUES	88 340,85 €	
<b>TOTAL</b>	<b>149 012,41 €</b>	<b>117 807,47 €</b>
<b>SUBVENTION EQUIPEMENTS VERSEES</b>		
	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>154 740,00 €</b>
<b>PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>		
261 - TITRE DE PARTICIPATION	215 372,50 €	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>215 372,50 €</b>	<b>0,00 €</b>

Budget 16		
	2019	2018
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
2031 - FRAIS D ETUDE	13 117,50 €	18 075,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 117,50 €</b>	<b>18 075,50 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
2154 - MATERIELS INDUSTRIELS	9 948,00 €	
2155 - OUTILLAGES INDUSTRIELS	23 312,85 €	4 418,97 €
2157 - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL ET OUTILLAGES INDUSTRIELS	85 571,00 €	59 873,00 €
2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	8 703,97 €	190 002,34 €
2183 - AUTRES	8 638,00 €	8 638,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>136 173,82 €</b>	<b>262 932,31 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
2315 - INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	2 084,16 €	2 572,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 084,16 €</b>	<b>2 572,91 €</b>
<b>OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>		
13911 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	36 065,00 €	36 065,00 €
13912 - REGIONS	5 200,00 €	5 200,00 €
13913 - DEPARTEMENTS	9 685,00 €	9 685,00 €
13915 - GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	5 546,00 €	5 546,00 €
13918 - AUTRES	36 120,00 €	36 120,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 616,00 €</b>	<b>92 616,00 €</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Budget 01		
	2019	2018
<b>SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES</b>		
1328 - AUTRES SUB D EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES	95,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>95,00 €</b>	<b>800,00 €</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>		
	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 220,00 €</b>
<b>OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT</b>		
	95,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>95,00 €</b>	<b>627 933,88 €</b>

Budget 16		
	2019	2018
<b>OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>		
28131 - BATIMENTS	15 099,00 €	15 099,00 €
28135 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	555,00 €	555,00 €
28151 - INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	133 275,00 €	133 275,00 €
28153 - INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	1 553,00 €	1 553,00 €
28154 - MATERIEL INDUSTRIEL	17 353,00 €	17 353,00 €
28155 - OUTILLAGE INDUSTRIEL	21 412,67 €	21 196,00 €
28157 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL ET OUTILLAGES INDUSTRIELS	55 857,88 €	71 795,21 €
28181 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	2 438,00 €	2 438,00 €
28182 -MATERIEL DE TRANSPORT	87 816,00 €	77 327,00 €
28183 -MATERIEL INFORMATIQUE	1 336,20 €	4 297,10 €
28184 - MOBILIER	647,00 €	647,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>337 342,75 €</b>	<b>345 535,31 €</b>
<b>SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE N-1</b>		
R001	653 666,03 €	584 308,51 €
<b>TOTAL</b>	<b>653 666,03 €</b>	<b>584 308,51 €</b>

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_126-DE

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le



ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_126-DE

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 050-200067205-20201016-DEL2020\_126-DE

2020 - Communauté d'agglomération du Cotentin - © Photographies : T. Houyel, Communauté d'agglomération du Cotentin



**leCotentin**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN  
8 RUE DES VINDITS • 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR

 **LECOTENTIN.FR**